



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

HCE

HAUT CONSEIL
À L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES

P
A
R
I
T
É

FEMMES ET SPORT : BÂTIR DES CARRIÈRES, CONQUÉRIR L'ÉGALITÉ

*Rapport sur
la parité dans
l'encadrement
sportif*

Rapport n°2025-04-16-PAR-62
publié le 16 avril 2025



Ce document a été rédigé conformément aux recommandations relatives à l'usage du féminin et du masculin du « Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe » (HCE, 2022).
À retrouver sur notre site internet : haut-conseil-egalite.gouv.fr

Le présent rapport a été réalisé par la Commission « Parité » du Haut Conseil à l'Égalité, avec le concours de personnalités extérieures et avec l'appui du Secrétariat général du HCE. Que l'ensemble de ces personnes en soient remerciées.

Pour le HCE :

Co-président-es de la commission : Catherine LADOUSSE et Benoît PARAYRE

Co-rapporteur-es : Grégoire QUELAIN et Véronique RIOTTON

Membres de la commission : Patrick BOCCARD, Edith GUEUGNEAU, Reine LÉPINAY, Françoise MARCHETTI BOUVET, Jacques MEYER, Guylène PANTEL, Nathalie PILHES, Marie-Pierre RIXAIN, Alexandre TOUZET, Bruno VINAY

Rédaction : Jeanne BIESSE, Charlotte CHAPELOT, Faustine GARCIA, Anna PRADO DE OLIVEIRA

Personnes extérieures auditionnées : liste détaillée en annexe (p. 87)

Présidente du HCE : Bérangère COUILLARD

Secrétaire générale du HCE : Kenneth BOURIENNE

SYNTHÈSE DU RAPPORT SUR LA PARITÉ DANS L'ENCADREMENT SPORTIF

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont constitué un jalon symbolique majeur, marquant pour la première fois une parité stricte parmi les athlètes qualifié.es pour la compétition olympique, un pas important depuis 1900, année où les femmes ne représentaient que 2,2 % des participants. Toutefois, cette avancée en termes de parité sportive ne doit pas occulter le fait que l'égalité complète reste encore loin d'être atteinte dans le milieu du sport. Conscient de cet enjeu, le Haut Conseil à l'Égalité (HCE) a fait le choix de se concentrer spécifiquement sur la question de la parité au sein de la gouvernance et des métiers de l'encadrement sportif, identifiant un angle mort jusque-là peu exploré. Cette réflexion vise à combler un vide en matière de représentation féminine dans les instances dirigeantes et les postes clés du sport, où les inégalités demeurent particulièrement marquées.

L'élection de Kirsty Coventry, première femme à présider le Comité International Olympique (CIO) le 20 mars dernier, constitue un signal positif pour l'évolution de la parité dans le monde du sport. Cependant, les avancées demeurent insuffisantes. En dépit de l'obligation de parité instaurée dans les listes des fédérations françaises depuis 2022, les résultats restent préoccupants. En 2025, après les élections fédérales de 2024, seulement 3 femmes président l'une des 39 fédérations olympiques et paralympiques, un chiffre qui n'a pas évolué par rapport au précédent cycle électoral. Ce constat met en lumière l'ampleur des inégalités persistantes, malgré les espoirs suscités par les Jeux Olympiques de Paris 2024, qui devaient, entre autres, encourager davantage de femmes à accéder à ces postes de responsabilité.

Ce rapport met en lumière les obstacles structurels freinant la féminisation du sport en France, un domaine où les normes de genre, reflet des dynamiques sociales, continuent de limiter l'accès des femmes aux postes de décision et de leadership. Afin de surmonter ces barrières et promouvoir une plus grande féminisation des instances dirigeantes et des métiers de l'encadrement sportif, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) a formulé une série de recommandations.

Ce rapport s'appuie sur une démarche collaborative fondée sur plusieurs dizaines d'auditions menées auprès d'une large diversité de parties prenantes de l'écosystème sportif. Ces échanges ont permis d'enrichir la réflexion et de proposer des solutions concrètes et réalisables pour améliorer la parité et l'égalité dans le secteur sportif.

La première partie du rapport présente un **état des lieux chiffré** de la parité dans le sport en France, mettant en évidence les progrès réalisés tout en soulignant des disparités persistantes. En 2024, bien que la pratique sportive des femmes progresse, elles restent sous-représentées dans les disciplines fédérales et de haut niveau. Si les femmes constituent 46 % des bénévoles, elles ne représentent que 34 % des dirigeant.e.s de structures sportives et 33 % des encadrant.e.s, un chiffre en baisse. La **part des femmes parmi les entraîneur.euses aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 est de 13%**, soit le même pourcentage qu'aux JOP de Tokyo 2021, ce qui témoigne de la prédominance masculine dans ce rôle, même dans les disciplines féminines. Enfin, au sein des formations STAPS, **les femmes représentent seulement 32%**, un déséquilibre accentué dans des filières comme **l'entraînement sportif, où elles ne constituent que 20 %** des étudiants.

Les obstacles à la féminisation du sport sont particulièrement marqués dans les disciplines de haut niveau, où le manque de reconnaissance, les contraintes de temps et l'accès limité aux formations et aux postes clés freinent l'accès des femmes aux rôles décisionnels. Ces inégalités s'inscrivent dans un contexte systémique, où le sport féminin souffre d'une médiatisation insuffisante, de financements inégaux et de la persistance de violences sexistes et sexuelles souvent minimisées. Cette situation se manifeste dans la gouvernance des institutions sportives, où la majorité des postes de leadership sont occupés par des hommes, limitant ainsi l'accès des femmes à ces fonctions. Cela contribue à un environnement où les décisions prises peuvent ne pas toujours intégrer pleinement les enjeux d'égalité entre les sexes.

Au-delà des constats chiffrés, le HCE a jugé essentiel d'**examiner les causes profondes de ces inégalités persistantes**. Le sport, historiquement perçu comme un domaine masculin, continue de véhiculer des stéréotypes de genre qui freinent l'engagement et la progression des femmes. Dès l'enfance, les pratiques sportives sont souvent différenciées en fonction du sexe, influençant durablement la place des filles et des garçons dans le monde du sport.

Le contrôle du corps féminin, la valorisation d'un idéal de virilité et le manque de modèles féminins dans les rôles de leadership renforcent ces inégalités structurelles. Par ailleurs, des obstacles institutionnels viennent compliquer l'accès des femmes aux métiers du sport. Cela inclut les critères de sélection des concours, les difficultés de reconversion pour les sportives de haut niveau, ainsi que des conditions de travail souvent précaires, rendant la vie professionnelle des femmes plus fragile et moins stable.

Afin de répondre aux problématiques identifiées et d'assurer la pérennité des avancées réalisées, le HCE soutient ce rapport par 40 recommandations ambitieuses, visant à agir à tous les niveaux et impliquant l'ensemble des parties prenantes du monde sportif, des échelons locaux aux institutions européennes, en passant par les structures publiques et privées. Parmi les recommandations les plus significatives :

- ▶ Créer un programme dédié à l'accompagnement des femmes déjà engagées dans le mouvement sportif vers l'encadrement sportif (formation, réseau, rencontres) à l'image du programme 300 dirigeantes.
- ▶ S'assurer de la mise en œuvre de l'application de formation à la prévention et à la lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles dans les formations obligatoires et à la qualité de son contenu.
- ▶ Conditionner le renouvellement quinquennal de la carte professionnelle des éducatrices et éducateurs sportifs à la validation d'un module de formation en ligne, élaboré par le ministère

des Sports, ou d'une formation équivalente dispensée par des associations spécialisées, portant sur la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.

- ▶ Mettre en place des campagnes d'incitation dès le collège et le lycée, incluant des interventions et des modules pédagogiques pour promouvoir les formations et débouchés professionnels auprès des jeunes filles à travers des partenariats avec les établissements d'enseignement et les fédérations sportives. Atteindre un objectif de 40 % de candidatures féminines pour l'entrée en licence STAPS d'ici 2026.
- ▶ Créer un programme d'accompagnement des jeunes filles vers le management et l'encadrement sportif, à l'image de Tech pour toutes, piloté par le ministère des Sports et adressé :
 - Aux collégiennes et lycéennes avec des interventions dans les établissements scolaires.
 - Aux élèves en première année de licence STAPS pour créer des vocations de carrières dans des spécialités où elles sont peu représentées (encadrement et management sportif) avec un objectif de 25 % de femmes dans ces filières d'ici 2026, avec un objectif ambitieux de 40 % d'ici 2030.
- ▶ Encourager les fédérations sportives à mettre en place un co-encadrement mixte. Cette mesure pourrait être incluse au sein d'un projet de performance fédérale (PPF).
- ▶ Instaurer des co-présidences mixtes des fédérations sportives nationales agréées, y compris dans les commissions de travail, mais aussi dans les ligues professionnelles et rendre invalides les décisions prises dans une commission/fédération nationale ne respectant pas l'obligation de mixité.
- ▶ Appliquer un quota immédiat de 40 % de femmes directeur·trice techniques national·es (DTN) et encourager et veiller à une représentation paritaire parmi les directions techniques nationales.
- ▶ Conditionner l'obtention de subventions publiques à des critères et objectifs de féminisation de l'encadrement et des postes de direction. Appliquer un système de bonus/malus en cas de respect ou non de ces exigences.
- ▶ Inciter les entreprises à consacrer une part de leur budget sponsoring au sport au féminin et en faire un critère de leur rapport RSE.

SOMMAIRE

■	INTRODUCTION.....	13
■	1. CARTON ROUGE POUR LA PARITÉ DANS LE MONDE SPORTIF.....	15
■	A. LES FEMMES LAISSÉES SUR LE BANC DE TOUCHE.....	17
■	1. EN FRANCE, LA PRATIQUE SPORTIVE DES FEMMES PROGRESSE MAIS RESTE FREINÉE DANS LE SPORT FÉDÉRAL.....	17
■	A. LES FEMMES ET LA PRATIQUE SPORTIVE.....	17
■	B. LA PRATIQUE (CONTRASTÉE) DES FEMMES AU NIVEAU FÉDÉRAL.....	18
■	2. DES FEMMES ENGAGÉES, MAIS RAREMENT DÉCISIONNAIRES DANS LES ORGANISATIONS SPORTIVES.....	19
■	A. DES FEMMES BÉNÉVOLES, MAIS ÉCARTÉES DES FONCTIONS DÉCISIONNAIRES.....	19
■	B. UNE GOUVERNANCE GENRÉE.....	20
■	3. L'ENCADREMENT SPORTIF EN FRANCE.....	24
■	A. LES FEMMES AU SEIN DES STRUCTURES SPORTIVES.....	24
■	B. L'ENCADREMENT, UN TERRAIN DONT LES FEMMES SONT EXCLUES.....	25
■	C. DES FREINS ENCORE PLUS IMPORTANTS DANS LE HAUT NIVEAU.....	27
■	D. DES FORMATIONS DIPLÔMANTES.....	27
■	4. MÉDIATISATION, FINANCEMENT ET PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS DE VIOLENCES : UN RETARD IMPORTANT ET SYSTÉMIQUE.....	30
■	A. LA MÉDIATISATION DES FEMMES DANS LE SPORT.....	30
■	B. UN SOUS-FINANCEMENT EN DÉFAVEUR DES FEMMES DANS LE SPORT.....	32
■	C. LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LE SPORT.....	33
■	B. LES FREINS STRUCTURELS ET CULTURELS DE LA SOUS-REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LE LEADERSHIP SPORTIF : LE GENRE, UN CRITÈRE DE DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE.....	35
■	1. L'IMPACT DES STÉRÉOTYPES DE SEXE SUR LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DES FEMMES DANS LE SPORT.....	36
■	A. LE SPORT, HISTORIQUEMENT « UNE AFFAIRE D'HOMMES ».....	36
■	B. UNE PRATIQUE SPORTIVE DIFFÉRENCIÉE DÈS L'ENFANCE.....	37
■	C. LE CORPS DES FEMMES ET SON CONTRÔLE DANS LE SPORT.....	39

■	2. LES FREINS À L'ACCÈS DES MÉTIERS DU SPORT.....	40
■	A. UNE RECONVERSION DIFFICILE DES ATHLÈTES.....	40
■	B. UN CREUSEMENT DES INÉGALITÉS AUX CONCOURS.....	41
■	C. UNE VIE PROFESSIONNELLE ENTRAVÉE.....	42
■	3. LE SPORT SOUS EMPRISE D'UNE CULTURE PATRIARCALE.....	43
■	A. INVISIBILISATION DES FEMMES DANS LE SPORT.....	43
■	B. EXPOSITION AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES.....	47
■	C. LE SOUS-FINANCEMENT, FACTEUR DE PERSISTANCE DES INÉGALITÉS.....	50
■	2. TRANSFORMER L'ESSAI DE LA PARITÉ.....	53
■	A. DÉVELOPPER UNE VÉRITABLE CULTURE DE L'ÉGALITÉ.....	55
■	1. ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DES ENTRAÎNEUSES ET DIRIGEANTES AU TRAVERS DE LA MÉDIATISATION ET LA PROMOTION DE RÔLES MODÈLES.....	55
■	2. ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DES ENTRAÎNEUSES ET DIRIGEANTES DANS L'ESPACE PUBLIC.....	58
■	3. FAIRE DE L'ÉGALITÉ DE GENRE ET DE LA LUTTE CONTRE LES VSS UNE PRIORITÉ AU SEIN DES FORMATIONS INITIALES ET CONTINUES.....	59
■	4. RENFORCER LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTIONS, D'ÉCOUTE, DE SIGNALEMENT DES VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS.....	62
■	B. GARANTIR UNE ÉGALITÉ DE REPRÉSENTATION AU SEIN DES MÉTIERS DE L'ENCADREMENT SPORTIF ET DE LA GOUVERNANCE.....	65
■	1. INCITER LES JEUNES FILLES À INTÉGRER DES FORMATIONS À L'ENCADREMENT SPORTIF.....	65
■	2. DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DES SPORTIVES VERS LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE, NOTAMMENT DE L'ENCADREMENT SPORTIF....	67
■	3. FAVORISER LA PRÉSENCE DES FEMMES DANS LES MÉTIERS DE L'ENCADREMENT SPORTIF.....	70
■	4. ACTIVER LE LEVIER DE LA MIXITÉ ET DU PARTAGE DES RESPONSABILITÉS AU SEIN DE LA GOUVERNANCE SPORTIVE.....	71
■	C. GARANTIR DES MOYENS ET DES STRATÉGIES AMBITIEUSES POUR UNE FÉMINISATION DURABLE DU SPORT.....	75
■	1. GARANTIR DES MOYENS FINANCIERS POUR FAIRE BOUGER LES LIGNES.....	75
■	A. AU NIVEAU DES POUVOIRS PUBLICS.....	76
■	B. AU NIVEAU DES ENTREPRISES.....	77
■	2. RENFORCER LA CONNAISSANCE ET LE SUIVI PAR LA RECHERCHE ET L'ÉVALUATION....	78
■	3. DÉPLOYER DES PLANS D'ACTION AMBITIEUX POUR FAIRE DE LA FRANCE UN MODÈLE DE PARITÉ ET DE FÉMINISATION DANS LE SPORT.....	79

■ RECOMMANDATIONS DU HCE	81
■ CONCLUSION.....	86
■ REMERCIEMENTS.....	87
■ ANNEXES	90
■ TABLE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	95
■ BIBLIOGRAPHIE	96

INTRODUCTION

En 2024, la France a accueilli les Jeux Olympiques et Paralympiques, associées à une avancée historique : pour la première fois de l'histoire olympique, la parité stricte entre femmes et hommes a été respectée parmi les 10 500 athlètes qualifié-es pour la compétition. Ce bilan est un tournant marquant, d'autant plus significatif quand on compare à l'édition de 1900, où les femmes, tout juste autorisées à participer, représentaient à peine 2,2 % des athlètes¹. Bien que ce chiffre témoigne des progrès réalisés, il met également en évidence la difficile et longue évolution vers l'égalité.

Malgré cette avancée pour les athlètes, l'égalité de genre dans l'écosystème global du sport reste encore loin d'être atteinte. Si les femmes sont désormais présentes en nombre sur les terrains de compétition, elles demeurent largement sous-représentées dans les instances dirigeantes ainsi que dans les métiers de l'encadrement sportif. Pourtant, des signaux encourageants émergent à l'échelle internationale. Le 20 mars dernier, Kirsty Coventry, ancienne nageuse zimbabwéenne et médaillée olympique, est devenue la première femme et première Africaine à présider le Comité International Olympique (CIO) – une avancée historique pour la gouvernance du sport mondial. Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) salue cette nomination, qui constitue, comme l'a souligné la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative Marie Barsacq, « *un signal important pour toutes les femmes dans le sport* » et « *un exemple pour augmenter le nombre de femmes au poste de présidente au sein des fédérations* ».

En France, cependant, les résultats restent préoccupants. En dépit des lois récentes, telles que celle du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport², seules deux fédérations olympiques d'été sur trente-cinq sont dirigées par des femmes après les élections fédérales de 2024, un chiffre identique à l'olympiade précédente. Le pouvoir, bien qu'accompagné de quelques avancées symboliques, reste essentiellement masculin, renforçant ainsi l'inégalité dans la répartition des responsabilités. Les lois sur la parité dans ce secteur sont arrivées plus de 20 ans après celles concernant la parité en politique, et les mécanismes d'exclusion des femmes y sont exacerbés par une culture patriarcale profondément ancrée et un modèle économique souvent défavorable aux femmes. Le sexisme, l'invisibilisation des femmes et les stéréotypes de sexe continuent de limiter l'accès des femmes à des postes de décision et de leadership.

En tant que pratique sociale, le sport reflète et amplifie les inégalités de genre. Véritable miroir des rapports sociaux, il façonne les rôles de chacun-e dans la société et perpétue des stéréotypes qui influencent les comportements et les responsabilités. Loin d'être un espace neutre, le sport s'inscrit dans un cadre politique et éthique où se jouent des enjeux de pouvoir et de reconnaissance. En particulier, le sport de compétition constitue un terrain où la violence et le sexisme sont exacerbés par une culture viriliste axée sur la performance et la domination du corps.

1 - La participation des femmes était interdite lors des premiers Jeux olympiques modernes en 1896.

2 - France. (2022, 2 mars). Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France. Journal officiel de la République française.

Face à cette réalité, le Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (HCE) a pris l'initiative de mener une réflexion approfondie sur les freins structurels à l'accès des femmes aux métiers de l'encadrement sportif. Ce rapport met ainsi en lumière la gouvernance comme un levier essentiel pour favoriser un encadrement sportif plus paritaire. Il s'inscrit dans une volonté de mieux comprendre les enjeux liés à la parité, tant au niveau des fédérations que des clubs, et de proposer des mesures concrètes visant à garantir une égalité réelle dans toutes les sphères du sport.

Enfin, si plusieurs rapports récents ont traité des questions d'égalité dans le sport, notamment ceux de Cécile Ottogali-Mazzacavallo et Marie-Carmen Garcia (2023)³ et de Véronique Riotton et Stéphane Viry sur la féminisation des pratiques (2024)⁴, de l'ANESTAPS⁵ sur l'égalité dans les formations en sciences du sport (2024)⁶, de Béatrice Bellamy et Sabrina Sebaihi sur les défaillances dans les fédérations sportives (2024)⁷, de la Mission interministérielle sur les violences sexistes et sexuelles sous relation d'autorité ou de pouvoir (2024)⁸ ou encore le travail de Marie-George Buffet et Stéphane Diagana pour un sport plus démocratique, plus éthique et plus protecteur (2023)⁹, **le HCE a fait le choix de se concentrer spécifiquement sur la question de la parité dans les métiers de l'encadrement sportif, estimant qu'il subsiste un angle mort sur ce sujet.** L'égalité de représentation au sein de l'encadrement sportif apparaît comme **un enjeu prioritaire pour arriver à rendre, enfin, l'environnement sportif plus égalitaire.**

Dans ce rapport, nous emploierons le terme « sport au féminin » pour désigner la pratique sportive des femmes et « sport au masculin » pour celle des hommes. Généralement, le mot « sport » est implicitement associé aux pratiques masculines, reflétant ainsi une norme dominante. Cette distinction systématique du « sport féminin » contribue à perpétuer les inégalités et à marginaliser les sportives. Afin de favoriser une représentation plus équitable, il est donc essentiel d'appliquer cette distinction aux deux genres.

3 - Ottogali-Mazzacavallo, C. & Garcia, M.-C. (2023). *Pour la féminisation du sport français. Bilan et perspectives sur l'évolution des licenciées et la situation des femmes dans le mouvement sportif*. L'VIS / Ministère des Sports. [Lien](#)

4 - Riotton, V. & Viry, S. (2024). *Rapport d'information sur le développement de la pratique féminine du sport*. Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, Assemblée Nationale. [Lien](#)

5 - Association Nationale des Étudiants en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

6 - Schwartz, C. & Anestaps. (2024). *Égalité femmes hommes dans le mouvement sportif : contribution*. Anestaps. [Lien](#)

7 - Bellamy, B. & Sebaihi, S. (2024). *Rapport de la commission d'enquête relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif en tant qu'elles ont délégué de service public*. Assemblée Nationale. [Lien](#)

8 - Mission interministérielle sur les violences sexistes et sexuelles sous relation d'autorité ou de pouvoir. (2024). *Les violences sexistes et sexuelles sous relation d'autorité ou de pouvoir : Agir contre ce fléau trop longtemps ignoré*. [Lien](#)

9 - Comité national pour renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport. (2023). *Pour un sport plus démocratique, plus éthique et plus protecteur*. Ministère des Sports. [Lien](#)

1

CARTON ROUGE
POUR LA PARITÉ
DANS LE MONDE
SPORTIF

A LES FEMMES LAISSÉES SUR LE BANC DE TOUCHÉ

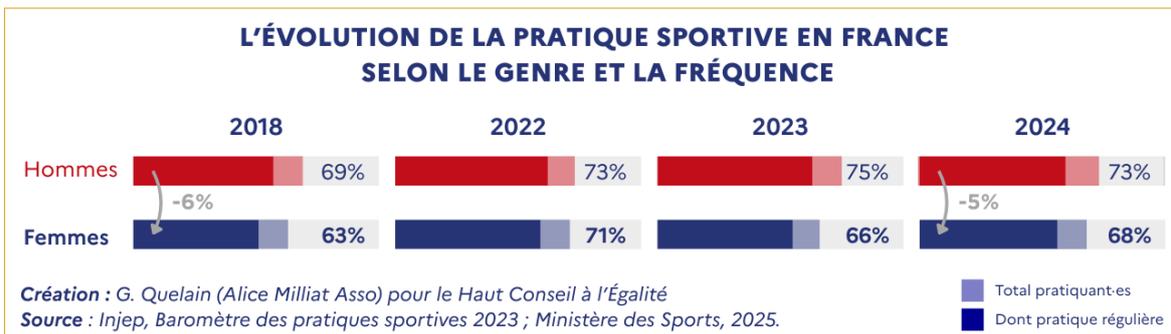
1. EN FRANCE, LA PRATIQUE SPORTIVE DES FEMMES PROGRESSE MAIS RESTE FREINÉE DANS LE SPORT FÉDÉRAL

A. LES FEMMES ET LA PRATIQUE SPORTIVE

En France, près de **60 % de la population pratique une activité physique ou sportive régulière**¹⁰ et plus de **20 millions de licences et autres titres de participation** sont distribués annuellement par les 118 fédérations sportives agréées. Une dynamique qui reste cependant marquée par **des différences persistantes d'engagement selon les catégories sociales, notamment le genre**.

En 2024, 56 % des femmes et 60 % des hommes pratiquent régulièrement une activité sportive, confirmant une légère différence entre les genres. En tenant compte de la pratique occasionnelle, cet écart se réduit : 73 % des hommes et 68 % des femmes déclarent faire du sport, contre respectivement 75 % et 66 % en 2023¹¹. Bien que la participation féminine progresse, les hommes demeurent majoritaires parmi les pratiquant-es.

10 - Jauneau-Cottet, P., Müller, J., & Lombardo, P. (2024). *Baromètre national des pratiques sportives 2024*. INJEP Notes et rapports. [Lien](#)
11 - Ministère des Sports. (2025). *Chiffres clés sur le sport féminin*.



B. LA PRATIQUE (CONTRASTÉE) DES FEMMES AU NIVEAU FÉDÉRAL

Les femmes ne représentent que **38,65 %** des licences sportives en 2023

Cette inégalité se traduit plus encore en termes d'accès à la pratique fédérale.

En 2023, on comptait **18,1 licences annuelles pour 100 habitantes, contre 30,7 licences pour 100 habitants**, révélant un écart significatif d'engagement au sein des clubs et fédérations sportives¹². Les femmes représentaient 38,65 % des licences, une légère hausse par rapport à 2022 (38,11 %), mais loin derrière les hommes (61,35 %). Malgré une hausse de la pratique libre, la proportion de femmes licenciées reste stable depuis 2019 (38,7 %)¹³, reflétant des freins structurels liés aux stéréotypes de genre, au manque d'encouragement et à une offre moins développée. L'âge est également un facteur influent, 57 % des licences ayant été délivrées à des personnes de moins de 20 ans.

La part de femmes licenciées varie selon le type de fédération. Elle est la plus élevée dans les fédérations affinitaires¹⁴ (63 %) et intermédiaire dans les fédérations universitaires (46 %). En revanche, elle chute dans les fédérations délégataires¹⁵, qu'elles soient olympiques (34 %) ou non (31 %), ainsi que dans le parasport (32 %)¹⁶. **Plus une fédération est influente, moins les femmes y sont représentées**, soulignant la nécessité d'un engagement accru pour favoriser leur accès, notamment lorsqu'elles sont en situation de handicap.

Certaines disciplines, traditionnellement associées au masculin ou au féminin, peinent à attirer un public mixte. Cette répartition influence aussi les opportunités professionnelles, contribuant à la prédominance des hommes parmi les athlètes, entraîneur·ses et dirigeant·es.

Après les Jeux de Paris 2024, les licences féminines augmentent plus vite (+6 %) que celles des hommes (+4 %), bien que leur nombre reste inférieur. Cette progression, portée par un rattrapage post-Covid, est marquée chez les plus de 55 ans dans les fédérations affinitaires comme la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire. Si cette reprise est encourageante, réduire les écarts de genre reste un enjeu majeur, nécessitant des politiques volontaristes pour garantir un accès égalitaire au sport dès le plus jeune âge.

12 - Ibidem

13 - INJEP. (2024, 16 juillet). Recensement des licences et clubs sportifs 2023. [Lien](#)

14 - Fédération sportive regroupant des pratiquant·es selon des critères sociaux, culturels, professionnels ou philosophiques, souvent axée sur le sport loisir et l'inclusion.

15 - Fédération ayant reçu une délégation de service public de l'État pour organiser et réglementer une discipline sportive au niveau national, incluant les compétitions officielles et le haut niveau.

16 - Institut national de la statistique et des études économiques. (2024, 31 octobre). Licences sportives et autres titres de participation par fédération agréée. INSEE. [Lien](#)

2. DES FEMMES ENGAGÉES, MAIS RAREMENT DÉCISIONNAIRES DANS LES ORGANISATIONS SPORTIVES

L'organisation du sport en France repose sur un écosystème complexe impliquant une multiplicité d'acteur·rices aux rôles et aux compétences variés (voir schéma en annexe I). Entre les institutions publiques, les fédérations, les clubs, les entreprises et les associations, la gouvernance du sport s'articule autour de niveaux d'intervention multiples, mêlant régulations nationales, initiatives locales et dynamiques internationales.

A. DES FEMMES BÉNÉVOLES, MAIS ÉCARTÉES DES FONCTIONS DÉCISIONNAIRES

Les Français-es ont un intérêt marqué pour le sport. Preuve en est, 3 personnes sur 5 pratiquent une activité sportive régulière¹⁷ et 68 % des Français-es se sont déclaré·es enthousiastes à propos des Jeux de Paris 2024¹⁸. Au quotidien, cet engouement pour **le sport repose sur les clubs et associations sportives**, véritables lieux de vie sociale. Le bénévolat y joue un rôle essentiel, puisque **86 % de ces structures fonctionnent sans salarié·e**. En France, on dénombre ainsi environ **3,5 millions de bénévoles dans le secteur sportif**¹⁹. Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), **une association sportive mobilise en moyenne 17 bénévoles**²⁰. En 2018, cet engagement représentait près de 300 millions d'heures, soit environ **un quart du bénévolat total dans le secteur associatif**. Cela équivaut à un volume de travail estimé à 180 000 emplois à temps plein²¹. Dans les associations sportives, le bénévolat repose sur deux types d'engagement : un petit noyau de personnes très investies qui assurent les responsabilités quotidiennes et un large réseau de bénévoles intervenant de manière plus ponctuelle.

Le profil des bénévoles dans les associations sportives se distingue de celui des autres secteurs associatifs. Il est **plus masculin et plus jeune**. Le fait d'**être parent** et d'**avoir un revenu relativement élevé** augmente aussi significativement la probabilité de s'engager dans le bénévolat sportif. Si **les femmes** sont majoritaires dans l'ensemble du bénévolat associatif (55 %), elles ne représentent que **46 % des bénévoles dans le sport**, soit 9 points de moins. Ce constat s'inscrit dans une tendance plus large montrant une **participation moindre des femmes aux associations sportives, un accès plus limité aux responsabilités et une sous-représentation persistante dans la gouvernance**. En effet, les hommes sont plus nombreux parmi les responsables du secteur associatif sportif : ils représentent 60 % des dirigeant·es, contre 51 % des bénévoles sans fonction de responsabilité. Cette concentration des hommes aux postes de direction n'est pas propre au sport, mais elle y est particulièrement marquée, renforçant les **inégalités d'accès aux postes décisionnels**²².

17 - Jauneau-Cottet, P., Müller, J., & Lombardo, P. (2024). *Baromètre national des pratiques sportives 2024*. INJEP Notes et rapports. [Lien](#)

18 - Appinio Research. (2024, 24 août). *Les Français et les JO de Paris 2024*. URL : [Lien](#)

19 - CR DLA Sport. (2024, juin). *Le sport en quelques chiffres*. [Lien](#)

20 - INSEE. (2025, 24 février). *Enquête sur la situation des associations en 2018 (Associations 2018)*. [Lien](#)

21 - Lecorps, Y. (2023, 5 octobre). *Les bénévoles des associations sportives : plus souvent des hommes, jeunes, et des parents*. INJEP Analyses & Synthèses (N°71). [Lien](#)

22 - Ibidem

Pour Marie-Amélie Le Fur, triple championne paralympique française et présidente du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), l'engagement bénévole dans le sport « s'exerce au détriment des femmes » et soulève un enjeu majeur d'inégalité entre les femmes et les hommes²³. **Aurélié Bresson**, fondatrice des *Sportives* et présidente de la Fondation *Alice Milliat*, partage également ce constat, estimant que « le bénévolat freine l'engagement des femmes et devrait être mieux valorisé »²⁴. Trop souvent, **le bénévolat s'ajoute aux multiples responsabilités familiales et professionnelles que les femmes assument déjà, limitant ainsi leur investissement dans les instances dirigeantes des associations sportives**. Comme le montrent les données sur la sous-représentation des femmes dans les postes de gouvernance et leur moindre présence parmi les bénévoles du secteur sportif, cette charge supplémentaire constitue un frein réel à leur engagement.

■ B. UNE GOUVERNANCE GENRÉE

Seulement
34 %
des dirigeant·es
de structures
sportives sont
des femmes.

Selon un rapport de l'Observatoire des Métiers du Sport publié en 2024²⁵, la représentation des femmes dans la gouvernance du sport reste limitée, bien que leur présence parmi les salariés du secteur atteigne 35 %. En effet, **seulement 34 % des dirigeant·es de structures sportives sont des femmes**. Cette proportion varie cependant en fonction du type d'organisation : si 35 % des dirigeantes sont à la tête d'associations loi 1901, elles ne sont plus que 20 % lorsqu'il s'agit de sociétés commerciales privées. La taille des structures joue également un rôle déterminant dans l'accès des femmes aux postes de direction, puisque **seules 10 % des structures de plus de 50 salariés sont dirigées par des femmes**. Plus la classification des emplois augmente, plus la part des femmes diminue. Si elles représentent encore 26 % des effectifs dans le groupe des cadres, elles ne sont plus que **17 % dans le groupe des postes de cadres dirigeant·es**. Ce phénomène illustre la présence d'un plafond de verre qui freine leur accès aux plus hautes responsabilités.

La proportion de femmes à la tête des associations varie considérablement selon les secteurs. En 2023, l'économiste **Mathilde Didier** rend compte du fait que les femmes représentent 48 % des présidentes dans l'hébergement social et médico-social, mais seulement 24 % dans le sport²⁶. **Le sport est, avec la culture, l'un des domaines les plus éloignés de la parité dans les fonctions dirigeantes** et les femmes restent cantonnées à des stéréotypes genrés. Elles y occupent **24 % des postes de président·es, 40 % des postes de trésorier·ères et 48 % des fonctions de secrétaire** selon les chiffres de l'INSEE²⁷.

23 - Audition de Marie-Amélie Le Fur par le HCE, 9 avril 2024.

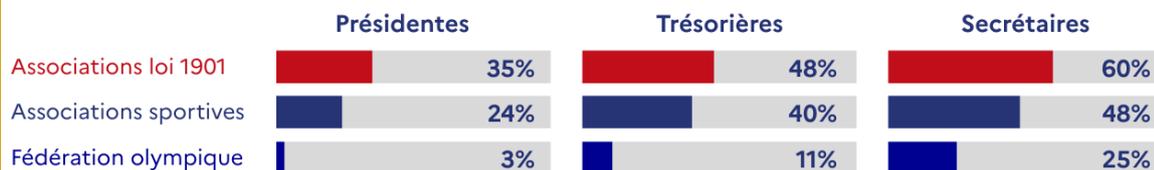
24 - Audition d'Aurélié Bresson par le HCE, 23 avril 2024.

25 - Observatoire des Métiers du Sport. (2024). *Rapport Emploi - Formation de la branche Sport*. [Lien](#)

26 - Didier, M. (2023, 23 janvier). *Deux tiers des Français impliqués dans la vie associative : Dons, adhésion, bénévolat...* INJEP. [Lien](#)

27 - INSEE. (2025, 24 février). *Enquête sur la situation des associations en 2018 (Associations 2018)*. [Lien](#)

L'ENGAGEMENT DES FEMMES AU SEIN DES POSTES STATUTAIRES DES ASSOCIATIONS EN FRANCE EN 2018



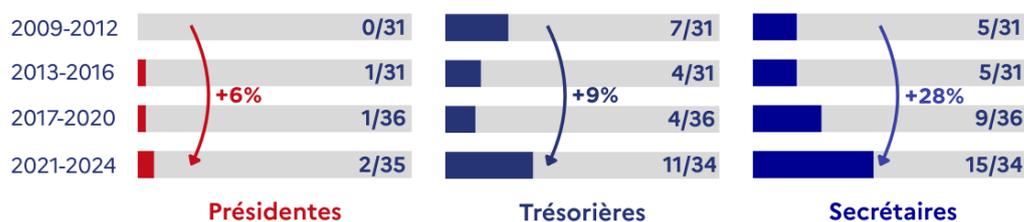
Création : G. Quelain (Alice Milliat Asso), pour le Haut Conseil à l'Égalité.

Source : Insee, enquête Situation des associations en 2018 ; Egal Sport, 2024, le défi de la parité pour les fédérations sportives.

Lecture : En 2018, 35% des associations relevant de la loi 1901, 24% des associations sportives et 3% des fédérations nationales olympiques avaient à leur tête une présidente.

Concernant les fédérations, le constat est tout aussi alarmant, comme en témoigne la lente progression du nombre de femmes occupant des postes clés au sein des fédérations sportives olympiques. Le nombre de présidentes, passe de 0 en 2009-2012 à seulement 2 sur la période 2021-2024²⁸. Une légère augmentation est visible pour les postes de trésorières et secrétaires générales, même si là aussi, elles restent nettement sous-représentées comparativement aux hommes.

L'ÉVOLUTION DE LA FÉMINISATION DES INSTANCES DIRIGEANTES DES FÉDÉRATIONS OLYMPIQUES FRANÇAISES (2009-2024)



Création : G. Quelain (Alice Milliat Asso), pour le Haut Conseil à l'Égalité.

Source : Egal Sport, 2024, le défi de la parité pour les fédérations sportives.

Lecture : Lors du mandat 2020-2024 il y avait 11 trésorières sur les 34 postes attribués au sein des fédérations nationales olympiques, soit une progression de 9% par rapport au mandat 2009-2012 (7 trésorières sur 31 postes disponibles).

Lors des élections de 2020-2021, la part des femmes dans les conseils d'administration des 35 fédérations olympiques a atteint 40,3 %, enregistrant une progression de 5 points par rapport à la précédente olympiade (35,4 %) et 13 points de plus qu'en 2009 (27,4 %). Toutefois, quatre fédérations – basket-ball, judo, ski et tennis de table – ne respectaient toujours pas les obligations légales en matière de parité²⁹.

Depuis la constitution du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) comme associations déclarées indépendantes, soit respectivement 1972 et 1996, seules 10 femmes ont, à date, accédé à la présidence d'une fédération olympique ou paralympique. Jacqueline Reverdy (FF Équitation, 1998-2004) fait ici figure de pionnière. Il faudra ensuite attendre presque 10 ans pour voir une deuxième femme à ce poste, en la personne d'Isabelle Spennato-Lamour (FF Escrime, 2013-2020).

28 - Égal Sport. (2024). L'œil d'Égal Sport 2024 - Le défi de la parité pour les fédérations sportives. [Lien](#)
29 - Ibidem

LES 10 FEMMES AYANT EXERCÉ LA PRÉSIDENTE D'UNE FÉDÉRATION FRANÇAISE OLYMPIQUE OU PARALYMPIQUE DEPUIS LEUR CRÉATION

	Jacqueline REVERDY	FF Équitation	1998 - 2004
	Isabelle SPENNATO-LAMOUR	FF Escrime	2013 - 2020
	Guislainne WESTELNYCK	FF Handisport	2018 - 2024
	Isabelle JOUIN	FF Hockey	2020 - 2024
	Nathalie PÉCHALAT	FFSG	2020 - 2022
	Gwenaëlle NOURY	FFSG	2022 - ...
	Anne-Chantal PIGELET-GRÉVY	FF Ski	2023 - 2024
	Brigitte SAINT BONNET	FF Escrime	2024
	Dominique MÉRIEUX	FF Gym	2024 - ...
	Lise ANDRIEUX	FF Lutte	2024 - ...

seules
3
femmes président
l'une des
39 fédérations
olympiques et
paralympiques

En 2025, à la suite des élections fédérales de 2024³⁰, seules 3 femmes président l'une des 39 fédérations olympiques et paralympiques, un chiffre identique à celui du précédent cycle électoral. Malgré les avancées en matière de parité, la présidence des disciplines olympiques, véritables vitrines du sport français, reste largement masculine. Comme le soulignait déjà **Françoise Héritier**, cette prédominance masculine à la présidence des fédérations olympiques, plus encore que sur l'ensemble des fédérations agréées, démontre bien que « *la progression s'arrête là où commence le vrai pouvoir* »³¹.

Une avancée est à signaler tout de même : pour la première fois en 150 ans d'existence, la Fédération Française de Gymnastique – discipline où les femmes sont largement majoritaires parmi les licencié-es (84 %) ³² – est désormais dirigée par une femme, **Dominique Mérieux**, ancienne secrétaire générale de la fédération.

Les départs de Brigitte Saint-Bonnet (escrime) et d'Isabelle Jouin (hockey sur gazon), qui n'ont pas souhaité se représenter, illustrent à l'inverse la **difficulté des femmes à se maintenir durablement aux postes décisionnels dans le sport de haut niveau**. Les femmes subissent une pression renforcée lorsqu'elles accèdent à des postes de dirigeantes, notamment des **attaques ciblées ou un manque de soutien institutionnel**. Brigitte Henriques, ancienne joueuse internationale de football et dirigeante sportive française, explique : « *le sport reste perçu comme un bastion masculin (...). Les conditions de réussite ne sont pas toujours réunies pour permettre aux femmes de rester en responsabilité* »³³. Première femme élue à la présidence du CNOSF, elle a été contrainte de démissionner deux ans après sa nomination. Lors de son audition au HCE, elle rend compte d'attaques violentes et sexistes concernant son management. Un autre exemple est celui de Sarah Ourahmoune, vice-championne olympique de boxe en 2016 et élue depuis au sein des instances fédérales et au CNOSF, qui après avoir annoncé sa candidature à la co-présidence de la fédération française de boxe, a été contrainte à y renoncer en novembre 2024 suite à **des attaques discriminatoires**. Elle a dénoncé des insultes

30 - Dans la majorité des fédérations, le rythme électoral suit le calendrier olympique. Ainsi le renouvellement des instances fédérales nationales a lieu tous les quatre ans, après la tenue des JOP, soit en 2024, puis 2028, pour les fédérations des sports d'été et en 2026 pour les sports d'hiver.

31 - Héritier, F. (2002). *Masculin/féminin II. Dissoudre la hiérarchie*. Odile Jacob, p. 271.

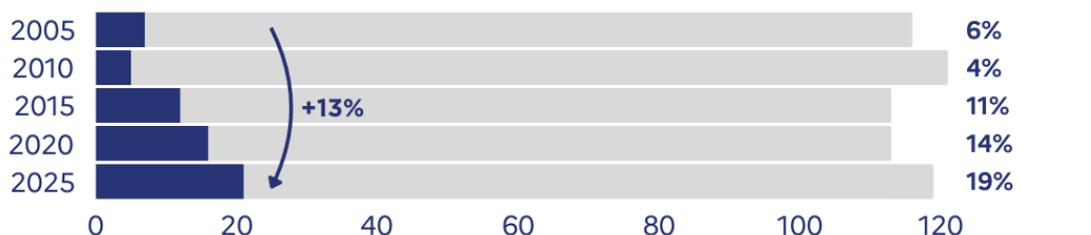
32 - Lepeltier, N., & Soul, Y. (2024, 20 décembre). *Toujours aussi peu de femmes à la tête des fédérations sportives françaises, malgré la loi sport visant la parité*. Le Monde. [Lien](#)

33 - Audition de Brigitte Henriques par le HCE, 9 novembre 2024.

violentes, notamment le recours à des termes comme « *l'arabe de service* » et « *femme de ménage de la fédération* »³⁴.

En élargissant l'analyse à l'ensemble des 118 fédérations agréées, la part de femmes occupant la fonction de présidente s'élève en 2025 à 19 %. **Sans parler de parité stricte, les femmes sont donc loin d'une égalité de représentation proportionnelle à leur engagement**, puisqu'elles représentent en moyenne 39 % des licencié-es de ces fédérations (en 2023)³⁵.

EVOLUTION DU NOMBRE DE FEMMES ET D'HOMMES À LA PRÉSIDENTE DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES AGRÉÉES AU COURS DES 25 DERNIÈRES ANNÉES



Données : DS / Ministère des Sports

Réalisation : G. Quelain, AMA - Mars 2025

■ Hommes 6% Proportion de femmes sur l'ensemble des présidences
■ Femmes

La sociologue du sport **Annabelle Caprais** met en lumière dans sa thèse les **mécanismes de reproduction sociale** qui **entravent l'accession des femmes aux postes de direction dans les fédérations sportives**³⁶. Elle souligne le **rôle actif des équipes présidentielles dans le maintien de ces inégalités**, qui « *en décourageant certaines candidatures et en favorisant celles issues de leur cercle rapproché, contribuent à perpétuer un entre-soi masculin au sommet des instances sportives* »³⁷. Ces **fonctions sont souvent attribuées par cooptation** : les candidatures émanent principalement de personnes déjà en poste, qui présentent et soutiennent un successeur, rendant ainsi l'élection presque automatique. Ce système est renforcé par des modes de vote favorisant la continuité des élites : certain-es grand-es électeur-ices disposent d'un poids déterminant, et la majorité masculine du corps électoral constitue un obstacle supplémentaire. Le **manque de transparence du processus** accentue encore ces inégalités, limitant les opportunités pour de nouveaux profils, notamment féminins.

Annabelle Caprais observe par ailleurs une **répartition genrée des responsabilités au sein des instances décisionnelles** : « *les femmes sont souvent cantonnées à des missions non compétitives, axées sur des thématiques sociales comme la jeunesse ou le handicap, tandis que les hommes occupent les postes stratégiques liés aux finances, au haut niveau et au secteur professionnel* »³⁸. Même constat pour Brigitte Henriques qui indique lors de son audition que les femmes sont souvent **cantonnées à des rôles périphériques**, tels que la gestion de la mixité ou des pratiques non compétitives, tandis que les hommes dominent les postes liés à la performance ou aux finances. Il est à ce titre remarquable qu'en 2025, certaines fédérations restent composées d'un **trio exclusivement masculin** aux postes de **président/secrétaire/trésorier**, à l'image de la Fédération Française de Danse ou de la Fédération Française de la Retraite sportive, et ce, **malgré des taux de féminisation des licencié-es très élevés** (respectivement 85 % et 70 %³⁹).

34 - Ourahmoune, S. (2024, 12 novembre). Sarah Ourahmoune renonce à briguer la co-présidence de la Fédération française de boxe après des attaques racistes et sexistes. Libération. [Lien](#)

35 - Ministère des Sports. (2025). Chiffres clés sur le sport féminin.

36 - Caprais, A. (2020). La place et le rôle des femmes dans la gouvernance des fédérations sportives françaises [Thèse de doctorat, Université de Bordeaux]. HAL. [Lien](#)

37 - Lepeltier, N., & Soul, Y. (2024, 20 décembre). Toujours aussi peu de femmes à la tête des fédérations sportives françaises, malgré la loi sport visant la parité. Le Monde. [Lien](#)

38 - Ibidem

39 - Ministère des Sports. (2023). Licences sportives annuelles 2023.

3. L'ENCADREMENT SPORTIF EN FRANCE

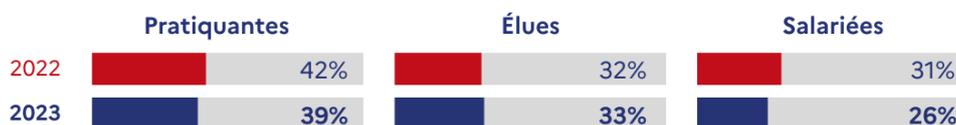
A. LES FEMMES AU SEIN DES STRUCTURES SPORTIVES

Il y a cent ans, Alice Milliat⁴⁰ soulignait déjà la nécessaire féminisation de l'encadrement et de la direction des fédérations sportives. En 1924, dans une tribune publiée dans *L'Auto*, elle explique que :

« Il existe, certes, des hommes qui dirigent les équipes féminines avec toute la mesure, tout le tact nécessaires, mais ils sont l'exception et c'est pourquoi il est indispensable que les femmes se mettent de plus en plus au courant de toutes les questions sportives : techniques, administratives et mêmes politiques, hélas ! puisque le sport n'en est pas dépourvu »⁴¹.

Les résultats de l'enquête sur la féminisation des structures sportives⁴² publiée par le COSMOS⁴³ en mars 2024 rendent particulièrement compte de ces enjeux. S'il convient de reconnaître les avancées opérées par les organisations sportives, notamment à travers le déploiement de plans de féminisation⁴⁴, force est de constater que la place des femmes progresse à un rythme très lent en ce qui concerne les postes bénévoles (+1,1 % par rapport à 2022) et de direction (+0,2 %) et diminue de manière significative du côté de l'emploi (-5 %).

LA FÉMINISATION DES STRUCTURES SPORTIVES (ENQUÊTE DU COSMOS, 2024)



Source : COSMOS, 2024, Enquête sur la féminisation des structures sportives auprès de 1200 structures sportives.

Ainsi, si la situation a évolué depuis les années Milliat⁴⁵, force est de constater que la place des femmes dans les structures sportives, et plus encore dans l'encadrement reste à améliorer, à conquérir. « Plus on aura de femmes dans les conseils d'administration des fédérations sportives, plus on aura un questionnement sur l'absence des femmes dans les métiers techniques »⁴⁶ souligne Marie-Françoise Potereau, vice-présidente du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) en charge de la Mixité, .

Les femmes restent minoritaires dans l'emploi sportif, représentant 35 % des effectifs en 2023, contre 49 % dans l'ensemble de l'économie⁴⁷. Malgré une hausse en nombre, leur part recule, passant de 38 % en 2011 à 35 % en 2021. Le recrutement féminin demeure faible (34 % des entrant-es en 2023), une tendance ancrée dès la formation initiale, où les filières sportives restent majoritairement masculines. (voir ci-après, D. Les formations diplômantes).

40 - Alice Milliat est la première femme dirigeante du sport français et mondial. Entre 1910 et 1935, elle se bat pour que toutes les femmes puissent accéder à l'ensemble des sportives, en loisirs comme au plus haut niveau. Elle participe à la création des premiers clubs et championnats féminins (athlétisme, football, basket-ball...) avant de fonder en 1921 la Fédération Sportive Féminine Internationale (FSFI), structure organisatrice des Jeux Mondiaux Féminins de 1922 à 1934.

41 - Milliat, A. (1924, 7 février). *L'Auto*.

42 - COSMOS. (2024, 8 mars). Le COSMOS publie les résultats de son enquête « Féminisation des structures sportives ». [Lien](#)

43 - Principale organisation patronale représentative des employeurs du sport (avec plus de 12 000 structures représentées)

44 - Les plans de féminisation ont été obligatoires pour les fédérations sportives entre 2013 et 2017.

45 - Castan-Vicente, F. (2025). *Les années Milliat : sports et féminismes dans l'entre-deux-guerre*. PUR.

46 - Audition de Marie-Françoise Potereau par le HCE, le 30 janvier 2024.

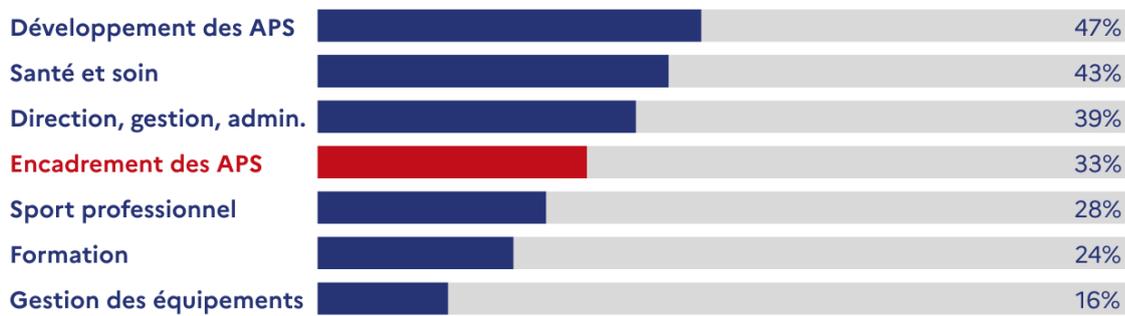
47 - Observatoire des Métiers du Sport. (2024). *Rapport Emploi - Formation de la branche Sport*. [Lien](#)

B. L'ENCADREMENT, UN TERRAIN DONT LES FEMMES SONT EXCLUES

Les femmes représentent 33 % des encadrant-es sportifs, une proportion légèrement inférieure à la moyenne de la branche et même en diminution au cours des dernières années (elles étaient 40 % en 2014). Cette diminution s'explique par leur faible présence parmi les éducateur-rices en club (moins de 25 %), un métier regroupant 38 % des salarié-es du secteur⁴⁸. En revanche, les métiers liés à l'accompagnement et à l'aide à la personne, comme le sport-santé, sport-adapté ou les loisirs sportifs, sont majoritairement féminisés (65 à 66 % de femmes).

Les femmes représentent 33 % des encadrant-es sportifs

LA FÉMINISATION DES MÉTIERS DU SPORT (PAR TYPOLOGIE DE MÉTIER)



Source : Observatoire des Métiers du Sport, 2024, Rapport Emploi - Formation de la branche Sport
Données : enquête Afdas, CPNEF du sport, Quadrat-études, 2024.

Près de 30 000 femmes, soit 55 % des salariées du secteur, travaillent dans l'encadrement sportif, mais elles ne représentent qu'un tiers des effectifs dans cette famille de métier. La féminisation est plus équilibrée dans le développement des activités (47 %) et la santé et les soins (43 %)⁴⁹.

Fin 2024, la France comptait 227 973 éducateur-rices sportif-ves avec une carte professionnelle, dont 34 % de femmes. Cette faible féminisation se retrouve aussi dans l'attribution des diplômes délivrés par le ministère des Sports, 72 % ayant été obtenus par des hommes en 2023⁵⁰.

En 2024, les femmes restent sous-représentées parmi les cadres techniques sportifs, représentant seulement 277 des 1 438 cadres (19,3 %). Parmi les directeur-trices techniques nationaux, la proportion de femmes est de 21 %, avec 16 femmes sur 76 postes⁵¹. Par exemple, la Fédération Française de Boxe comptait en 2024 une seule femme⁵² parmi ses 26 cadres techniques (3,8 %). Bien que la proportion de femmes ait augmenté (19 % en 2024 contre 1 % en 2002), cette progression reste lente. Elle résulte d'une baisse générale du nombre de cadres techniques masculins et d'une augmentation modérée du nombre de femmes, avec une moyenne de six nouvelles recrues féminines par an entre 2002 et 2016.

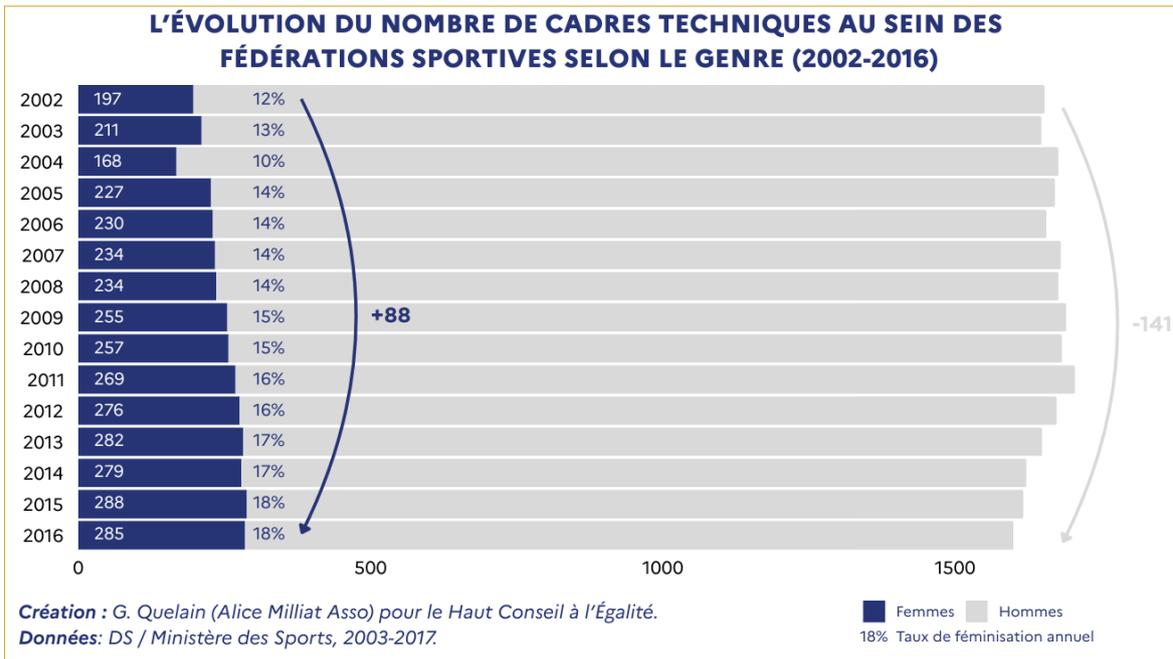
48 - Ibid.

49 - Ibid.

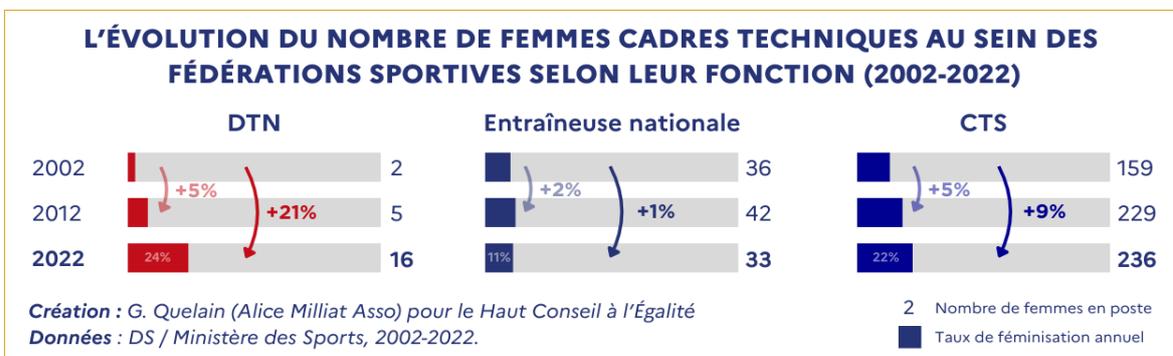
50 - Ministère des Sports. (2025). Chiffres clés sur le sport féminin.

51 - Observatoire des Métiers du Sport. (2024). Rapport Emploi - Formation de la branche Sport. [Lien](#)

52 - L'ancienne boxeuse de haut niveau Elisabeth Alonso.



En s'intéressant plus particulièrement à la progression du nombre de femmes selon la fonction exercée, on constate que l'augmentation la plus significative concerne les directeurs-trices techniques nationaux, avec 16 femmes en 2022 contre 2 en 2002. En revanche, **le nombre d'entraîneuses nationales stagne** depuis le début des années 2000.



Au niveau européen, le rapport conjoint de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe révèle que **les femmes ne représentent que 23 % des entraîneuses et 32 % des arbitres**, avec de fortes disparités selon les pays⁵³.

53 - European Commission. (2025, 13 février). Gender equality in sport: joint EU – Council of Europe project highlights progress and disparities. [Lien](#)

C. DES FREINS ENCORE PLUS IMPORTANTS DANS LE HAUT NIVEAU

La part des femmes parmi les entraîneur·euses aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 est de 13 %⁵⁴, soit le même pourcentage qu'aux JOP de Tokyo 2021, ce qui témoigne de la prédominance masculine dans ce rôle, même dans les disciplines féminines. D'après le collectif Female Coaching Network, seules 33 % des coachs d'équipes féminines de football sont des femmes, et seulement 8 % pour le rugby⁵⁵. Fabienne Bourdais, directrice au ministère des Sports, nous indique que seulement 11,5 % des entraîneur·euses nationales en France sont des femmes⁵⁶. Le poste d'entraîneur·e national·e est celui qui reste le plus difficile à féminiser. Selon Marie-Amélie Le Fur, ces écarts sont également visibles dans le para-sport, où les femmes ne représentent que 15 % des cadres de la délégation française aux Jeux de Paris 2024⁵⁷.

Dans le domaine de l'arbitrage, les femmes restent largement minoritaires. Elles représentent seulement 21,3 % des juges et arbitres de haut niveau⁵⁸, avec 72 654 femmes contre 165 171 hommes, répartis sur 50 fédérations. Cette sous-représentation confirme la persistance des inégalités dans les postes à responsabilité du sport français. Pour Charlotte Girard-Fabre, arbitre internationale de hockey sur glace et consultante en management, **les femmes constituent moins de 10 % des 300 arbitres professionnel·les.** « Ce n'est pas l'arbre qui cache la forêt, c'est la forêt qui n'existe pas », déplore-t-elle⁵⁹.

La loi de 2022 visant à démocratiser le sport en France⁶⁰ favorise la représentation des entraîneur·es et arbitres dans les instances décisionnelles des fédérations délégataires, sans imposer un binôme mixte femme/homme, comme pour les athlètes de haut niveau. Plusieurs fédérations se sont cependant engagées d'ores et déjà dans cette voie, à l'image de la FFTir⁶¹ (avec Anne Avignon et Christian Bailly) ou de la FFFTT⁶² (avec Corinne Come et Pascal Bertrand). La récente élection de Charlotte Girard-Fabre à la présidence de l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM), première femme en 40 ans, ouvre de nouvelles perspectives, avec la parité et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles comme priorités.

D. DES FORMATIONS DIPLÔMANTES

La prédominance des hommes dans l'emploi sportif (deux tiers d'hommes pour un tiers de femmes) **trouve ses racines dès la formation initiale.** Comme le souligne Lily Rogier, présidente de l'ANESTAPS⁶³, « tout découle de la formation. S'il n'y a pas plus de femmes dans la formation, on n'en aura pas dans les métiers derrière »⁶⁴.

La très grande diversité des formations à l'encadrement, avec plusieurs centaines de parcours menant au poste d'éducateur·rice sportif·ve, reste marquée par la sous-représentation des femmes⁶⁵. Plus de 70 % des diplômes sportifs délivrés par le ministère des Sports en 2022 ont été attribués à

54 - Comité international olympique

55 - Courrier international. (2024, juillet). *Les Jeux de Paris 2024 sont les premiers Jeux paritaires, « mais la structure n'a pas changé »*. [Lien](#)

56 - Audition de Fabienne Bourdais par le HCE, le 28 janvier 2025.

57 - Audition de Marie-Amélie Le Fur par le HCE, 9 avril 2024.

58 - Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM) [Lien](#)

59 - Audition de Charlotte Girard-Fabre par le HCE, le 9 avril 2024.

60 - France. (2022, 2 mars). *Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France*. Journal officiel de la République française.

61 - Fédération française de Tir.

62 - Fédération Française de Tennis de Table.

63 - Créée en 1999, l'ANESTAPS, Association Nationale des Étudiants en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, est aujourd'hui l'unique organisation représentative des 300 000 jeunes dans le champ du sport et de l'animation.

64 - Audition de Lily Rogier par le HCE, le 23 avril 2024.

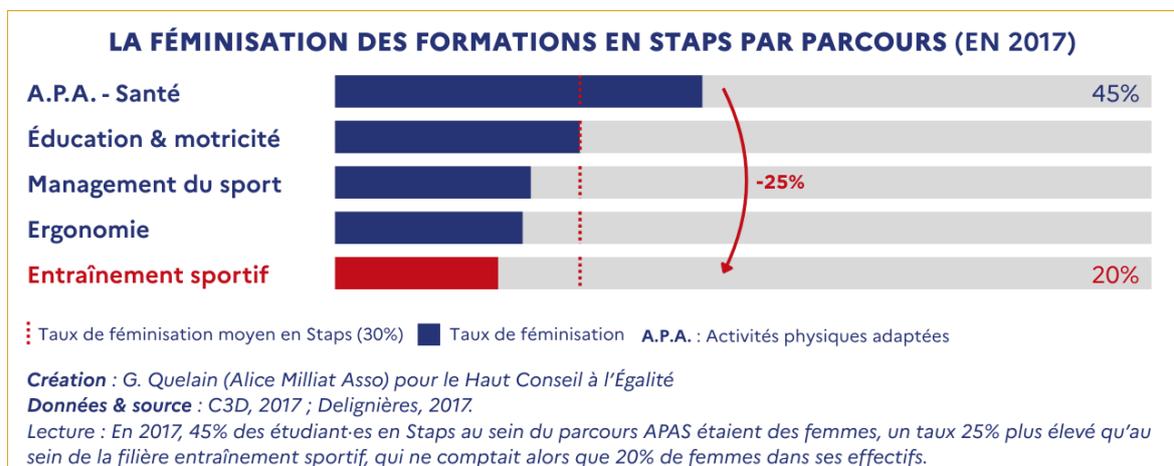
65 - Audition de Lou Charlot par le HCE, le 23 avril 2024.

des hommes (72 %) ⁶⁶. Dans les formations spécialisées, les femmes représentent seulement 31 % des diplômé·es du BPJEPS éducateur sportif et 30 % des titulaires d'une licence STAPS ⁶⁷.

L'orientation des filles dans ces filières demeure inégale, avec seulement 31,68 % de candidatures féminines en 2024 (35 810 des 115 540 candidatures). En licence sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), 32,70 % des étudiant·es admis·es sont des femmes, leur taux d'admission (8,03 %) est légèrement inférieur à celui des hommes (8,80 %) ⁶⁸. Les filles sont également moins nombreuses à choisir STAPS en premier choix sur Parcoursup (7,3 % contre 16 % pour les garçons en 2022) ⁶⁹.

Au sein des U.F.R. STAPS ⁷⁰, les femmes représentent seulement 32 %, un déséquilibre accentué dans des filières comme l'entraînement sportif, où elles ne constituent que 20 % des étudiant·es. Armel Crétual, actuel président de la C3D Staps ⁷¹, précise que les femmes sont très nombreuses à choisir les filières dans le service à la personne, le « care » et la santé.

Au sein des
U.F.R. STAPS,
les femmes
représentent
seulement
32 % des
étudiant·es



Cette disparité résulte en grande partie d'une culture historiquement masculine de la filière sportive. Selon Noémie Drivet, professeure d'éducation physique et sportive (EPS) et spécialiste des stéréotypes de sexe en STAPS ⁷², « par un ensemble de processus banalisés, du langage à l'occupation de l'espace, le quotidien y demeure hétérosexiste, tant du côté des étudiants que du corps enseignant ». Elle estime qu'un travail de formation des équipes aux questions de genre est essentiel pour rendre la filière plus inclusive et confortable pour les femmes ⁷³.

66 - INJEP. (2023). *Les chiffres clés du sport en 2023*. [Lien](#)

67 - Observatoire des Métiers du Sport. (2024). *Rapport Emploi – Formation de la branche Sport*. [Lien](#)

68 - Ministère Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. (2024). *Explorer les données de Parcoursup 2024 : STAPS*. [Lien](#)

69 - Ottogalli-Mazzacavallo, C., Schirrer, M., & Fol, Y. (2022, 18 juillet). *Les lycéen·nes, leur sportivité et leur orientation en STAPS* [Rapport d'étude]. Université de Lyon 1, Université de Lorraine, Dathappy. [Lien](#)

70 - Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (UFR STAPS).

71 - La Conférence De Directeurs et Directrices en STAPS (C3D STAPS) est une association qui vise à promouvoir et à soutenir les formations et la recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

72 - Drivet, N. (2021). *Construction et déconstruction de l'ordre du genre au sein d'une UFR STAPS*. Thèse de doctorat en sociologie (sous la dir. de P. Liotard et C. Ottogalli-Mazzacavallo), Université Lyon 1.

73 - Derœux, I. (2023, 11 janvier). *En Staps, 30 % de filles, 70 % de garçons et si peu d'avancées*. Le Monde. [Lien](#)

Divers facteurs expliquent la sous-représentation des femmes dans cette filière, argumente Aurélien Pichon, ex-président de la C3D Staps⁷⁴. D'une part, les femmes ont tendance à **privilégier des cursus perçus comme moins sélectifs et davantage valorisés**. D'autre part, les STAPS souffrent encore de **stéréotypes négatifs**, qui freinent l'orientation des jeunes filles vers cette voie. Par ailleurs, **certaines candidates ne se sentent pas légitimes à intégrer une formation sportive**, en raison notamment d'un environnement encore largement masculinisé. Comme le souligne Aurélien Pichon, « *le milieu du sport reste hautement masculin. La filière STAPS est un reflet de la société, et même si on essaie d'être proactifs, on évolue dans un secteur sportif qui est presque la caricature du machisme* »⁷⁵.

La réforme du baccalauréat a en outre accentué ces inégalités : **en tant que filière scientifique, STAPS exige des compétences en sciences, or les filles choisissent moins souvent ces spécialités** au lycée, réduisant ainsi leurs chances d'accès à cette formation. **Lou Charlot** explique également que l'absence de femmes dans la filière STAPS entraînement est alimentée par des stéréotypes dès le lycée et en première année (L1)⁷⁶.

Depuis l'introduction de la plateforme Parcoursup, une hausse des candidatures féminines a été constatée. Entre 2017 et 2020, la proportion de femmes inscrites en STAPS est passée de 38 % à 41 %, montrant une féminisation progressive des formations aux métiers du sport⁷⁷. De plus, les femmes admises en STAPS ont un taux de réussite supérieur à celui des hommes, représentant 26 % des effectifs en première année et 36 % en master 2. Cependant, cette dynamique reste moins visible dans le monde professionnel⁷⁸. L'ANESTAPS propose plusieurs pistes pour accélérer cette féminisation, telles que la création d'un pilotage dédié, la formation systématique des enseignants et une approche transversale de l'égalité dans les parcours de formation⁷⁹.

74 - Audition d'Aurélien Pichon pour le HCE, 9 avril 2024.

75 - Audition d'Aurélien Pichon par le HCE, le 9 avril 2024.

76 - Audition de Lou Charlotte par le HCE, le 23 avril 2024.

77 - L'Observatoire des Métiers du Sport. (2024). *Rapport Emploi – Formation de la branche Sport*. [Lien](#)

78 - Delignières, D. (2017). Culture STAPS #13. Filles et garçons en STAPS. *Revue EPS*, 374, 33.

Érard C., Louveau C. (2016). « Compétiteurs mais pas toujours... Cas d'étudiant-e-s en réussite en STAPS », in Giret J.-F., Morlaix S. (dir.), *Les compétences sociales et non académiques dans les parcours scolaires et professionnels*, PU de Dijon, 75-90.

79 - Schwartz, C. & Anestaps. (2024). *Égalité femmes hommes dans le mouvement sportif : contribution*. Anestaps. [Lien](#)

4. MÉDIATISATION, FINANCEMENT ET PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS DE VIOLENCES : UN RETARD IMPORTANT ET SYSTÉMIQUE

A. LA MÉDIATISATION DES FEMMES DANS LE SPORT

Le sport, selon le genre de ses pratiquant·es, évolue dans une économie à deux vitesses, largement influencée par un écart de médiatisation. Selon un rapport de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM)⁸⁰, en moyenne, sur les années 2018 à 2021, 71,5 % des retransmissions télévisées sont consacrées aux pratiques sportives masculines, contre 4,5 % pour le sport féminin (et 24 % de diffusions mixtes ou indéterminées). Sur les chaînes gratuites, la part de sport au féminin varie entre 5,5 % et 17,5 %, contre 7 % à 10 % sur La chaîne *L'Équipe* et seulement 3 % à 6 % sur les chaînes payantes. Cette faible exposition réduit la visibilité du sport au féminin, dont la part dans les retransmissions entre 2018 et 2021, chaînes payantes et gratuites confondues, oscillait entre 3,1 % et 6,4 %.

Pour lutter contre cette inégalité, la direction du **ministère des Sports**, en collaboration avec l'ARCOM, mène depuis 2021 l'opération *Sport féminin toujours*, incitant les médias à diffuser davantage de compétitions féminines. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des actions précédentes, les *24 heures du sport féminin*, puis les *4 saisons du sport féminin* lancées en 2016. L'opération est renforcée par des **conventions avec le service public et le maintien du fonds d'aide à la production audiovisuelle**, lancé en 2014 par l'**Agence nationale du sport (ANS)**. En 2020, sur les 39 projets financés à hauteur de 1,5 million d'euros, 20 concernaient la promotion du sport au féminin⁸¹. Pour autant, à la télévision, « le sport est le seul domaine où l'on tolère encore des plateaux non mixtes » insiste **Mejdaline Mhiri**⁸², co-fondatrice de l'association *Femmes Journalistes de Sport*. En effet, **60% des plateaux sportifs sont exclusivement masculins, les femmes ne représentent que 19 % des intervenant·es et n'occupent que 11 % du temps de parole**. Cette absence de mixité médiatique contribue à invisibiliser les expertes du sport et perpétue un traitement inégalitaire de l'information sportive.

En presse écrite, le constat est similaire. Moins de 5 % des ventes⁸³ des unes de *L'Équipe*, principal quotidien sportif en France, sont dédiées aux sportives⁸⁴, un écart qui reste stable⁸⁵, reflétant la place limitée accordée au sport au féminin dans les médias. Jean-Philippe Leclaire, directeur adjoint de *L'Équipe*, note un déséquilibre persistant, avec seulement 27 % de femmes visibles en Une en 2024, et encore moins en manchette principale. Selon lui, *L'Équipe* adapte son contenu à un lectorat majoritairement masculin (92 % des visiteurs du site et 80 % des acheteurs), affirmant : « On est conscient de nos responsabilités en termes de parité, même si on sait que la Une choisie avec une femme ne va pas faire des ventes astronomiques »⁸⁶. Cette déclaration semble souligner une tension entre impératifs économiques et nécessité d'une évolution des modes de représentation

80 - ARCOM. (2023, janv.). Analyse du poids des retransmissions de compétitions sportives féminines à la télévision entre 2018 et 2021. [Lien](#).

81 - Schwartz, C. & Anestaps. (2024). *Égalité femmes hommes dans le mouvement sportif : contribution*. Anestaps. [Lien](#)

82 - Audition de Mejdaline Mhiri par le HCE, le 23 avril 2024.

83 - Le ventre est le centre de la page d'une Une.

84 - Barbusse, B. (2022). *Du sexisme dans le sport* (2^e éd.). Anamosa.

Quelain, G. (2024). Unes de L'Équipe : un manque de diversité (2017-2024). *Geobjectif*. [Lien](#).

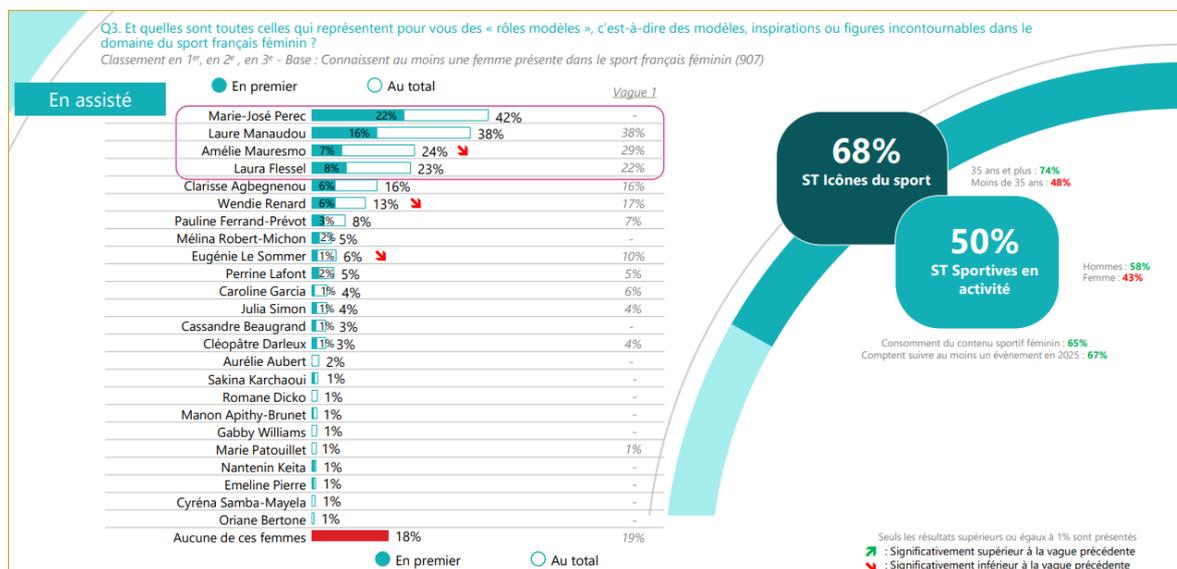
85 - Boetti, M. (2024). La représentation des athlètes femmes* dans la presse écrite durant les Jeux olympiques et paralympiques. Les Dégommeuses, p. 10. [Lien](#)

86 - Audition Jean-Philippe Leclaire par le HCE, le 26 novembre 2024.

du sport dans toute sa diversité. Pourtant, si l'on considère les données chiffrées disponibles en télévision, les sondages révèlent au contraire que les téléspectateurs masculins ont des attentes élevées en faveur d'une visibilité accrue du sport féminin dans les médias⁸⁷. De même, il pourrait être hasardeux de confronter intérêts économiques et enjeux de diversité, alors que ces chiffres tendent à montrer que ces derniers ne s'opposent pas nécessairement aux logiques de rentabilité (un constat particulièrement vrai en télévision, où le coût d'acquisition des droits de diffusion, sensiblement plus faible s'agissant des compétitions féminines, se traduit souvent par une meilleure rentabilité⁸⁸).

Dans le journal *l'Équipe*, les sports les plus médiatisés, comme le football (65 % des Unes), le rugby et le cyclisme, dominent les Unes, majoritairement pour couvrir les pratiques masculines. Le journal reconnaît avoir tardé à valoriser des championnes comme Clarisse Agbegnenou⁸⁹ et Emilie Le Pennec⁹⁰ et envisage de réviser ses critères éditoriaux. Des initiatives internes, comme un comité éditorial contre les stéréotypes de sexe et un comité RSE, ont été lancées. Les disparités sont encore plus marquées pour les athlètes paralympiques, notamment les sportives, à l'image de Marie Bochet, skieuse handisport, qui n'a jamais eu de Une malgré ses huit titres paralympiques.

Le baromètre du sport féminin réalisé par Sporsora et OpinionWay⁹¹ révèle que les sportives restent largement méconnues du grand public. En France, 4 Français-es sur 10 ne peuvent citer aucune sportive en activité, et les rares championnes mentionnées sont principalement des figures retraitées comme Laure Manaudou, Amélie Mauresmo ou Marie-José Pérec. Ce manque de visibilité persiste malgré les performances exceptionnelles d'athlètes actuelles telles que Wendie Renard, Pauline Ferrand-Prévot ou Mélina Robert-Michon. L'étude montre également que les femmes sont plus conscientes que les hommes de l'impact des sportives dans la promotion d'une société plus paritaire et engagée sur les enjeux environnementaux et sociétaux (85 % des femmes contre 80 % des hommes)⁹². De plus, 73 % des femmes les perçoivent comme des actrices du changement, contre 67 % des hommes.



87 - Le rapport de l'Arcom sur les JOP montre que « 72 % [des personnes interrogées jugent les] programmes [de sport féminin] 'aussi intéressants à regarder' que les compétitions masculines ». Plus de la moitié d'entre elles indique qu'elles en consommeraient davantage si l'offre proposée en télévision était plus importante et souhaiterait également plus d'émissions, reportages et documentaires consacrés aux sportives. Arcom, « La place des femmes dans les médias audiovisuels et numériques durant les Jeux de Paris 2024 », janvier 2025, p.32. [Lien](#). Des études commanditées par certains éditeurs dressent des conclusions similaires. Par exemple, un sondage commandité par le groupe TF1 montre que 84 % des personnes interrogées affirment que le sport féminin permet de vivre des moments d'émotion collectives tout aussi intenses que le sport masculin. Etude TF1 x Toluna, 09 juin 2022. [Lien](#). Plus spécifiquement sur les téléspectateurs masculins, le baromètre sport de l'Arcom montre qu'environ deux tiers des hommes interrogés affirment que le sport féminin est aussi intéressant à regarder que le sport masculin et ils trouvent que l'on n'en voit pas suffisamment à la télévision. Ces proportions sont globalement les mêmes que celles constatées chez les répondantes femmes. Arcom, « Baromètre de la consommation de programmes sportifs », 2024. [Lien](#).

88 - CSA, Sport et télévision : Contributions croisées – 2017. [Lien](#).

89 - Judokate française, quintuple médaillée olympique (dont 3 titres) et sextuple championne du monde.

90 - Première gymnaste française médaillée d'or olympique (aux barres asymétriques, Athènes 2004).

91 - OpinionWay et Sporsora. (2025). Les rôles modèles dans le sport féminin. [Lien](#)

92 - Ibidem

B. UN SOUS-FINANCEMENT EN DÉFAVEUR DES FEMMES DANS LE SPORT

La médiatisation limitée des pratiques sportives féminines, bien inférieure à celle des hommes, a des conséquences directes sur les salaires des sportives. En effet, cette inégale exposition entraîne des revenus plus faibles pour les athlètes féminines. Selon Forbes, aucune femme ne figure parmi les 100 athlètes les mieux payé-es au monde en 2024⁹³. Les écarts de rémunération entre femmes et hommes restent considérables, même dans des disciplines comme le tennis, où les femmes peuvent prétendre à des gains importants. En 2023, 9 des 10 sportives les mieux payées étaient des tenniswomen, mais leurs revenus restent bien inférieurs à ceux des hommes. Le Top 20 féminin a cumulé 226 millions de dollars, contre 1,9 milliard pour le Top 20 masculin⁹⁴. Cette différence est en grande partie due aux fortes inégalités salariales dans le sport professionnel, où les hommes perçoivent des salaires bien plus élevés que les femmes, liés notamment aux différences économiques importantes entre ligues masculines et féminines. Ainsi, en 2023, dans la ligue féminine américaine de basket-ball (W-NBA), le salaire moyen était de 113 295 dollars, contre 9,7 millions de dollars dans la NBA, soit 85 fois plus faible⁹⁵.

Selon la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques, **l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans la branche du sport était de 23 % en 2021⁹⁶.** En excluant le sport professionnel et en se concentrant sur les salarié-es en CDI et CDD à temps plein, cet écart se réduit mais reste notable : en 2023, le salaire brut moyen des femmes était de 2 470 €, contre 2 645 € pour les hommes, soit une différence de 175 € par mois (7,1 %). En moyenne, sur l'année, les femmes gagnaient 30 430 €, contre 32 552 € pour les hommes. Après ajustement selon des critères comme l'âge, l'ancienneté et la classification des emplois, **l'écart de rémunération annuelle reste de 1 400 €, soit 4,5 % en défaveur des femmes⁹⁷.**

Dans les structures de plus de 50 salarié-es, soumises à l'obligation de publier leur index de l'égalité professionnelle, la note moyenne en 2022 était de 83,9/100, en hausse par rapport à 2021 (78,4/100), mais toujours inférieure à la moyenne nationale de 87,5/100⁹⁸.

Une étude récente du cabinet **Deloitte⁹⁹** affirme que les revenus du sport au féminin professionnel devraient atteindre 2,15 milliards d'euros en 2025, soit une hausse de 240 % en quatre ans. Cette croissance est portée par des compétitions majeures comme la Coupe du monde de rugby en Angleterre, qui affiche des ventes record de billets. Deloitte souligne l'attrait croissant du sport au féminin, mais insiste sur la nécessité de mesures pour pérenniser son développement au-delà des grands événements.

93 - ONU Femmes. (2024, juillet). *Faits et chiffres : les femmes dans le sport*. [Lien](#)

94 - Audition Angélique Cauchy par le HCE, le 28 janvier 2025.

95 - Carlier, B. (2024, 17 avril). *Le faible salaire de Caitlin Clark en WNBA choque la planète basket*. TrashTalk. [Lien](#)

96 - L'Observatoire des Métiers du Sport. (2024). *Rapport Emploi - Formation de la branche Sport*. [Lien](#)

97 - *Ibidem*

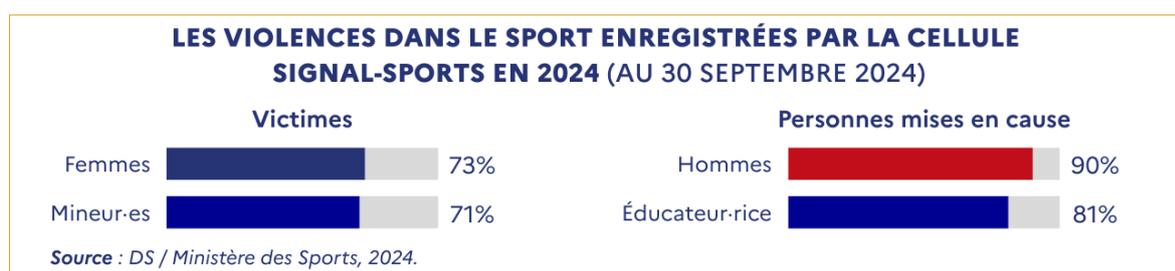
98 - *Ibidem*

99 - Deloitte. (2025, March 18). *Women's elite sports revenues to surpass US\$2.35 billion in 2025*. [Lien](#)

C. LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LE SPORT

Le sexisme, et ses multiples formes, impacte globalement la participation des femmes dans l'environnement sportif. Plus encore, il existe un lien direct entre un climat sexiste et la survenue de violences sexuelles. **Les filles et femmes sont alors exposées et victimes de violences dans tous les contextes et environnements sportifs** et ce, qu'elles soient athlètes, entraîneuses, journalistes, thérapeutes, arbitres, dirigeantes ou supporters.

Mise en place en 2020, la cellule **Signal-Sports**, chargée de recueillir et traiter les signalements de violences dans le milieu sportif, a enregistré des données alarmantes en 2024¹⁰⁰. Au 30 septembre, **392 affaires impliquant 396 personnes mises en cause** ont été recensées, dont **89,5 % sont des hommes**.



Depuis la création de la cellule, plus de **1 600 signalements** ont donné lieu à une enquête administrative, la moitié se traduisant *in fine* par une mesure d'éloignement. Les violences signalées concernent **majoritairement des violences sexuelles** (66 % des cas) mais également des violences psychologiques, morales ou physiques (34 %) et sont en très large majorité commises par des membres de l'encadrement technique, bénévoles comme professionnel·les (81 % des personnes mises en cause). **L'ensemble du mouvement sportif est concerné par les violences dans le sport**. Ainsi, en 2024, parmi les 392 affaires signalées, 49 fédérations sportives différentes sont concernées et 30 cas sont liés à des **structures de haut niveau**. La cellule a prononcé près de 800 mesures d'éloignement. De plus, plus de 2,8 millions de vérifications d'antécédents judiciaires ont été effectuées, conduisant à 574 interdictions.

En 2023, l'UNESCO et ONU Femmes ont révélé que **21 % des femmes dans le monde** (et 11 % des hommes) **ont expérimenté une forme de violences sexuelles au moins une fois** dans l'enfance au cours d'une pratique sportive¹⁰¹.

Face au manque de données statistiques représentatives de l'ensemble de la population française concernant les violences dans le milieu sportif, le ministère a financé **une enquête de grande ampleur**, dotée de plus de 100 000 €. Elle interrogera 20 000 personnes, dont des athlètes de haut niveau, afin d'évaluer la fréquence et la nature de ces violences. Les premiers résultats sont attendus courant 2025¹⁰².

100 - Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. (2024, 12 novembre). 5^e convention nationale de prévention des violences dans le sport – Dossier de presse. Maison du Sport Français. [Lien](#)

101 - UN Women. (2023). *Tackling violence against women and girls in sport: A handbook for policy makers and sports practitioners*. [Lien](#)

102 - Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. (2024, 12 nov.). 5^e convention nationale de prévention des violences dans le sport – Dossier de presse. Maison du Sport Français. [Lien](#)

B LES FREINS STRUCTURELS ET CULTURELS DE LA SOUS- REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LE LEADERSHIP SPORTIF : LE GENRE, UN CRITÈRE DE DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE

La faible présence des femmes dans le secteur du sport est principalement due à des facteurs historiques et sociologiques, liés à la culture patriarcale et à la domination masculine du pouvoir. Pendant longtemps, les activités physiques et sportives étaient réservées aux hommes, le sport étant alors considéré comme un espace d'affirmation de « la masculinité ». Cette structure inégalitaire a limité l'accès des femmes aux opportunités dans le sport, tant dans la pratique que dans les carrières professionnelles, les empêchant d'avoir un rôle égal à celui des hommes. La culture patriarcale a ainsi créé des obstacles majeurs à leur accès et évolution dans ce secteur. « **Si autant de freins organisationnels persistent, c'est en raison du caractère particulièrement sexiste et viriliste du sport** », souligne Béatrice Barbusse¹⁰³ sociologue, ancienne sportive de haut niveau et vice-présidente de la FFH.

103 - Barbusse, B. (2024). *Dirigeantes sportives et plafond de verre. Une histoire inachevée*. Éd. Les Sportives, 64p.

1. L'IMPACT DES STÉRÉOTYPES DE SEXE SUR LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DES FEMMES DANS LE SPORT

Dans son ouvrage *Du sexisme dans le sport*¹⁰⁴, **Béatrice Barbusse** montre que le sport est le lieu de « comportements discriminants, [visant] à séparer et à distinguer les individus selon leur sexe et à installer une hiérarchie entre les deux sexes ». Ce **sexisme**, qu'il soit « ordinaire » ou « hostile », s'est **enraciné comme un fondement du système sportif**. Celle-ci en a fait l'expérience personnellement : « Les freins, les barrières organisationnelles, culturelles (le sexisme) et individuelles, c'est un enfer. C'est ce qui a fait que j'ai arrêté la présidence à Ivry » explique-t-elle au HCE¹⁰⁵.

A. LE SPORT, HISTORIQUEMENT « UNE AFFAIRE D'HOMMES »

Le sexisme et cette **domination masculine** dans le sport s'expliquent avant tout par la place attribuée aux hommes et aux femmes dans l'histoire et l'éducation sportive. **Conçu par et pour les hommes**, « le sport est socio-historiquement masculin »¹⁰⁶. Parfois appréhendé comme « la maison des hommes »¹⁰⁷ ou comme un « patriarcat capitaliste »¹⁰⁸, le sport se révèle en effet avoir été conçu **comme un espace de sociabilité masculine** promouvant l'endurance, la force, la compétition et plus largement la vision d'un certain idéal de masculinité dominant et violent¹⁰⁹.

La sociologue Catherine Louveau explique qu'au XIX^e et début du XX^e siècle, les activités sportives pour femmes étaient des passe-temps mondains réservés aux élites, comme le tennis ou l'équitation, considérés plus comme des pratiques sociales que sportives¹¹⁰. Ces loisirs n'étaient valorisés que « s'ils ne nuisaient pas à la grâce féminine »¹¹¹. Les femmes de l'élite, visibles dans les rubriques mondaines, incarnaient une féminité conforme aux normes aristocratiques, tandis que les femmes populaires étaient exclues de ces activités. Cette différenciation traduit une **hiérarchie sociale stricte et une vision du sport au féminin profondément marquée par les normes de classe et de genre**¹¹².

La conquête progressive de la pratique sportive par les femmes a été semée d'embûches. Cependant, des initiatives notables ont émergé dès le début du XX^e siècle, telles que la Marche des midinettes en 1903 ou les fédérations et championnats fondés par Alice Milliat dans les années 1920¹¹³. Ce n'est qu'en 1994, à Brighton, qu'a lieu la première Conférence internationale sur les femmes et le sport, marquant un tournant dans la reconnaissance des femmes dans le sport.

104 - Barbusse, B. (2016). *Du sexisme dans le sport*. Anamosa.

105 - Audition de Béatrice Barbusse - 12 mars 2024. Elle a présidé l'US Ivry Handball de 2007 à 2012.

106 - Barbusse, B. (2016). *Du sexisme dans le sport*. Anamosa.

107 - Mennesson, C. (2005). *Être une femme dans le monde des hommes : socialisation sportive et construction du genre*. L'Harmattan, 365p.

108 - Hall, A. (1985). *How Should We Theorize Sport in a Capitalist Patriarchy?* IRSS, 20(1-2): 109-116.

109 - Baillette, F. & Liotard, P. (1999). *Sport et virilisme*. Éd. Quasimodo et fils. Elias, N. & Dunning, E. (1994). *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*. Fayard. Messner, M. (1992). *Power at play: sport and the problem of masculinity*. Beacon Press. Théberge, N. (1995). Sport, caractère physique et différenciation sexuelle. *Sociologie et sociétés*, 27(1): 105-116.

110 - Louveau, C. (2006). *Inégalité sur la ligne de départ : femmes, origines sociales et conquête du sport*. Clio, 23, 119-143. [Lien](#)

111 - Émile, A. (1907). *L'éducation physique et sportive des jeunes filles*. Flammarion.

112 - Louveau, C. (2006). *Inégalité sur la ligne de départ : femmes, origines sociales et conquête du sport*. Clio, 23, 119-143. <https://journals.openedition.org/clio/1877#quotation>

113 - Alice Milliat est notamment à l'origine des premiers matchs et championnats de France féminins de football et de basket dans les années 1910, ainsi que la fondation de la Fédération sportive féminine internationale (FSFI) en 1921, ou encore l'organisation des Jeux mondiaux féminins, qui se sont tenus à Paris en 1922, Göteborg en 1926, Londres en 1930 et Prague en 1934.

Bien qu'aujourd'hui les femmes puissent théoriquement pratiquer tous les sports, elles s'orientent encore majoritairement vers des **activités de loisir ou d'entretien plutôt que vers la compétition**. Cette tendance s'explique par des **normes de féminité encore ancrées dans les représentations culturelles**. Cela est également lié au différentiel historique, dans certaines disciplines, **les femmes n'ayant été autorisées à concourir que bien après leurs homologues masculins**. Par exemple, il a fallu attendre 2012 pour que la boxe féminine soit incluse aux Jeux olympiques, plus de 100 ans après les hommes. De même, le saut à ski féminin n'a fait son entrée au programme olympique qu'à partir des Jeux de Sotchi en 2014, 90 ans après les hommes, avec l'ajout du tremplin normal individuel pour femmes.

Bien que les mentalités évoluent et que l'idée d'incompatibilité entre femmes et sport soit révolue, **certaines disciplines**, comme l'haltérophilie ou le rugby, **sont encore perçues comme inappropriées pour les femmes**. L'idée que ces pratiques pourraient nuire à leur corps persiste, tandis que les garçons sont encouragés dès le plus jeune âge à pratiquer régulièrement, renforçant ainsi une vision binaire du sport dès l'enfance.

B. UNE PRATIQUE SPORTIVE DIFFÉRENCIÉE DÈS L'ENFANCE

Dans son ouvrage *Du sexisme dans le sport*, Béatrice Barbusse souligne que **le sport est ancré dans une culture de la violence, où l'espace sportif devient le symbole de la masculinité hégémonique**. L'éducation au sport, axée sur les valeurs de performance, de domination, de record et de promotion du masculin, contribue à la reproduction des différences sexuées. Femmes et hommes sont séparés, renforçant ainsi les stéréotypes et représentations de chaque sexe, intériorisés dès le plus jeune âge.

Selon Patricia Costantini, co-présidente d'Égal Sport, « tous les problèmes de violences et liés à l'égalité viennent d'un **problème de stéréotypes sexués dans la société**, et ce, dès le plus jeune âge »¹¹⁴. Dans son documentaire *La conquête de l'espace*¹¹⁵, l'ancienne footballeuse internationale et conférencière **Nicole Abar** établit le constat suivant : **la discrimination entre les filles et les garçons se joue dès le plus jeune âge, dans la manière d'occuper l'espace et d'engager son corps**, notamment dans la cour de récréation¹¹⁶. Un constat également dressé par la sociologue Carine Guérandel¹¹⁷ et par la géographe **Edith Maruéjols**, qui après une thèse sur le sujet¹¹⁸, travaille sur l'aménagement égalitaire des espaces notamment sportifs¹¹⁹.

Les adultes transmettent souvent, consciemment ou non, des stéréotypes assignant aux garçons des sports « physiques » ou « stratégiques » comme le football et le rugby, tandis que les filles sont orientées vers des activités jugées plus esthétiques comme la danse ou la gymnastique. Les garçons sont poussés à développer force, endurance et esprit de compétition, tandis que les filles cultivent grâce et souplesse. Cette différenciation impacte non seulement les habitudes d'utilisation de l'espace et mobilisation de leur corps mais également leurs compétences et leurs perceptions : les filles prennent davantage conscience du regard des autres, tandis que les garçons renforcent leur confiance en eux. Bien que la mixité soit courante dans l'enfance, les sports se séparent souvent à l'adolescence. Les garçons bénéficient d'un accompagnement mieux structuré vers la performance,

114 - Audition d'Égal Sport par le HCE, le 20 février 2024.

115 - Davisse, F. (2024). *La Conquête de l'espace* [Film documentaire]. Association La Liberté Aux Joueuses (L.A.J.).

116 - Fondation de France. (2024, 12 juillet). « La conquête de l'espace », un documentaire pour promouvoir la pratique sportive des filles. [Lien](#)

117 - Guérandel, C. (2016). *Le sport fait mâle. La fabrique des filles et des garçons dans les cités*. PUG.

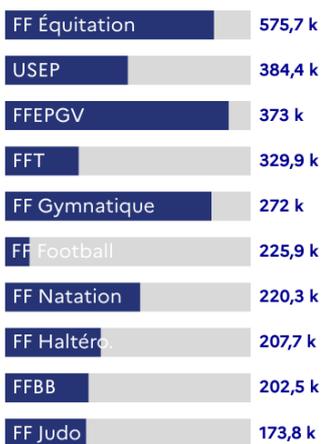
118 - Maruéjols, E. (2014). *Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe*. Thèse de doctorat en géographie, Université Bordeaux 3.

119 - Elle dirige à ce titre l'Atelier Recherche Observatoire Égalité (l'ARObE) et est également l'autrice de *Faire je(u) égal: penser les espaces à l'école pour inclure tous les enfants* (2022).

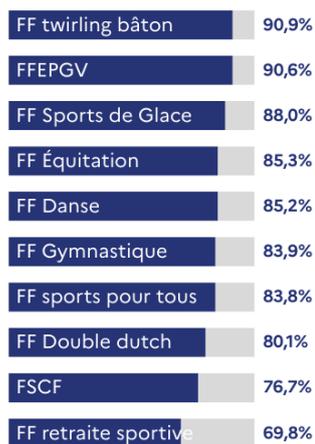
alors que l'offre pour les filles reste insuffisante. Ces stéréotypes perpétuent les discriminations et entretiennent les inégalités dans un cercle vicieux qui s'étend bien au-delà du seul domaine sportif. Charlotte Girard-Fabre résume cela : « *Le biais éducationnel genré est tel que le premier ennemi de la femme, c'est la femme elle-même* »¹²⁰.

LA FÉMINISATION DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES AGRÉÉES (EN 2023)

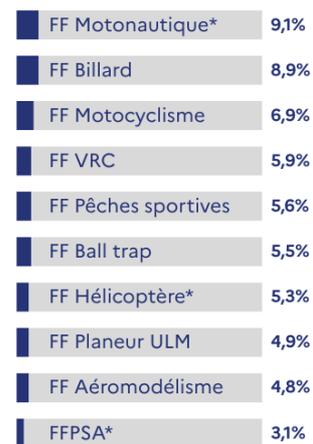
Les 10 fédérations ayant le plus de licenciées



Les 10 fédérations ayant le plus haut taux de féminisation



Les 10 fédérations ayant le plus faible taux de féminisation



Création : G. Quelain (Alice Milliat Asso) pour le Haut Conseil à l'Égalité.
Source : Injep / Ministère des Sports, 2024 - Données fédérales 2022/23.

* < 1000 licencié-es dans la fédération
■ Taux de féminisation (%)
■ 272 k Nombre de licenciées (en milliers)

À l'adolescence, la participation des filles aux activités sportives diminue davantage que celle des garçons. Si 70 % des garçons et 56 % des filles de 6 à 10 ans respectent les recommandations d'activité physique (60 minutes par jour), seulement 40 % des garçons et 16 % des filles de 15-17 ans y parviennent¹²¹. À l'adolescence, de nombreuses filles abandonnent le sport, contrairement aux garçons, en raison de pressions liées à la féminité et à la sexualité, alors que le sport est valorisé dans la construction de la virilité masculine.

Ludovic Huck, directeur des sports de la ville et eurométropole de Strasbourg, évoque « un décrochage au niveau national, surtout chez les adolescentes. Celles-ci font donc partie des cibles prioritaires pour la municipalité avec des actions en collaboration avec les clubs de sport locaux dans les écoles, les collèges et quartiers prioritaires ». Christelle Wieder, adjointe à la maire de Strasbourg, en charge de l'égalité ajoute qu'il faut « des actions extrêmement volontaristes sur le terrain pour atteindre les objectifs, notamment auprès des mères de famille et des adolescentes »¹²². Notons également que, sans médiation ou mesure réglementaire, les espaces de sport en libre accès (city stade, espace de musculation, skatepark) sont à 95 % utilisés par des hommes.

120 - Audition de Charlotte Girard-Fabre par le HCE, le 9 avril 2024.

121 - ONAPS (2020). *Activité physique et sédentarité de l'enfant et de l'adolescent*. [Lien](#)

122 - Audition de la Mairie de Strasbourg par le HCE, le 27 janvier 2025.

C. LE CORPS DES FEMMES ET SON CONTRÔLE DANS LE SPORT

La pression exercée sur le corps des sportives a toujours été forte et demeure encore aujourd'hui un enjeu majeur. Le sociologue Pierre Bourdieu estime à ce titre que le sport tient un rôle prépondérant dans le processus d'incorporation de la domination masculine¹²³. Le sport perpétue ce schéma en produisant des habitus corporels distincts : l'homme est valorisé pour sa performance et sa puissance, tandis que la femme est jugée selon des critères esthétiques et de séduction. Angélique Cauchy, présidente-fondatrice de Rebond¹²⁴ et ancienne sportive de haut niveau affirme que « le sport est une loupe de la société, avec des problématiques similaires mais renforcées car le corps est au cœur du sport »¹²⁵.

Encore aujourd'hui, dans le sport de haut niveau, la reconnaissance et la médiatisation des sportives se retrouve trop souvent associée à une normalisation et sexualisation de leurs corps. L'exemple du surf, notamment étudié par Anne Schmitt et Ludovic Falaix, est très parlant. « La médiatisation du surf féminin met en scène les attributs corporels de celles qui répondent aux canons esthétiques de la beauté non sans convoquer des imaginaires érotiques. Pour toutes celles qui n'entrent pas dans ces standards de beauté, et malgré le fait qu'elles accomplissent des performances sportives remarquables, il est très difficile d'occuper une place sur la scène médiatique ou bien encore d'obtenir un soutien financier de la part des principaux sponsors qui gravitent dans l'économie du surfwear »¹²⁶.

Certaines athlètes choisissent de dénoncer ce système, qui met davantage en avant l'esthétique que les performances. En 2009, dans le cadre de l'Euro, quatre joueuses de l'équipe de France féminine de football posent nues pour dénoncer le manque de reconnaissance de leur sport avec un message clair : « faut-il en arriver là pour que vous veniez nous voir jouer ? ». Cette campagne, initiée par la Fédération Française de Football, suscite un fort intérêt médiatique et met en lumière les préjugés pesant sur les footballeuses, confrontées notamment à de fortes injonctions de féminité¹²⁷. Dans le même registre, après la victoire de la tennismen Marion Bartoli à Wimbledon en 2013, le journaliste de la BBC John Inverdale tient des propos sexistes à son égard, affirmant qu'elle n'était pas « un canon ». Celle-ci avait réagi en affirmant : « Oui je ne suis pas blonde. C'est un fait. Est-ce que j'ai rêvé de devenir mannequin ? Non, désolé. Mais est-ce que j'ai rêvé de gagner Wimbledon ? Oui. Absolument »¹²⁸.

Les disciplines comme le lancer de marteau ou l'haltérophilie, où les athlètes s'éloignent des standards esthétiques traditionnels, restent marginalisées. Le monde du sport tend ainsi à valoriser des figures féminines correspondant aux normes dominantes de la féminité. De multiples travaux en sociologie, ont montré que les femmes pratiquant des disciplines considérées comme masculines ont tendance à se maquiller et à soigner davantage leur apparence, comme si elles devaient donner des « gages » de conformité aux attentes des sponsors et du public¹²⁹. « La pression est encore plus forte aujourd'hui qu'il y a quinze ou vingt ans » selon Béatrice Barbusse¹³⁰. La chercheuse Sandy Montaño explique à ce titre qu'aujourd'hui encore, « on accepte que les sportives aient un corps d'athlète, à condition qu'elles affichent des signes de féminité »¹³¹.

123 - Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Seuil. / La domination masculine désigne un système social et symbolique dans lequel les hommes occupent une position dominante sur les femmes. Cette domination n'est pas seulement visible dans les structures économiques ou politiques, mais elle est profondément ancrée dans les habitus, c'est-à-dire dans les manières de penser, d'agir et de percevoir le monde. Elle fonctionne de manière subtile et intériorisée, rendant son existence difficile à contester.

124 - Association de protection de l'enfance et de lutte contre les violences faites aux mineurs dans le sport.

125 - Audition Angélique Cauchy par le HCE, le 28 janvier 2025.

126 - Falaix, L. (2022). *Comment le surf fabrique des stéréotypes de genre*. The Conversation. [Lien](#)

127 - La Dépêche du Midi. (2009). *Football. Équipe de France. 4 joueuses nues pour la bonne cause*. [Lien](#)

128 - AFP. (2013). *La BBC s'excuse après des propos sexistes sur Marion Bartoli*. Libération. [Lien](#)

129 - Mennesson, C. (2005). *Être une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*. L'Harmattan, 365p.

Louveau C. (2012). *Les femmes dans le sport : inégalités et discrimination*. Médiapart. [Lien](#)

130 - Barbusse, B. (2016). *Du sexisme dans le sport*. Anamosa.

131 - Hidoussi, V. (2024, 28 février). « L'image et le corps d'une athlète ont une influence sur sa carrière » : quand les diktats de beauté pèsent sur le sport féminin. Madame Figaro. [Lien](#)

Le mouvement sportif va même au-delà en imposant des critères de féminité. Les travaux menés par **Anaïs Bohuon** reviennent ainsi sur l'existence de **tests de féminité**, instaurés dans les années 1960 et censés vérifier « la féminité » des athlètes, notamment celles jugées trop musclées ou performantes¹³². Si ces pratiques ont été dénoncées, ces tests subsistent encore aujourd'hui sous la forme de **contrôles des taux hormonaux**. Ces pratiques illustrent les tensions continues entre féminité et sportivité. Les débats récents suscités par les succès de la boxeuse algérienne **Imane Khelif** aux Jeux Olympiques de Paris 2024 ou précédemment ceux des coureuses Caster Semenya ou Dutee Chand illustrent la persistance et omniprésence du contrôle des corps des femmes, particulièrement dans le monde du sport.

En ce qui concerne l'habillement des athlètes, certaines avancées peuvent cependant être notées. Depuis fin janvier, la **Fédération française de gymnastique** permet aux athlètes féminines de porter un **short** par-dessus leur justaucorps en compétition¹³³. Cette tenue était, jusqu'à présent, sanctionnée d'une pénalité sur le score. L'autorisation du short - qui ne devra pas dépasser dix centimètres de long à partir de l'entrejambe - peut en apparence sembler anecdotique, mais constitue un changement important pour de nombreuses sportives, notamment en période de menstruations¹³⁴. Cette décision intervient quelques mois seulement après l'élection de **Dominique Mérieux**, première femme à présider cette fédération. « *Mon expérience personnelle en tant que gymnaste et ma sensibilité au sujet ont sans doute influencé cette décision* », reconnaît-elle. Dans le même esprit, la Fédération française de hockey sur gazon a autorisé, en février 2024, le choix entre short ou jupette pour les hockeyeuses, quelques mois seulement après sa mise en place au sein de la fédération internationale¹³⁵. Cette mesure est intervenue lors de la présidence d'**Isabelle Jouin**, soulignant **l'importance de la représentation féminine dans les instances dirigeantes**, notamment pour assurer une meilleure **prise compte des besoins des sportives** et défendre le **contrôle de leur corps**.

2. LES FREINS À L'ACCÈS DES MÉTIERS DU SPORT

A. UNE RECONVERSION DIFFICILE DES ATHLÈTES

L'accès des femmes aux métiers de l'encadrement sportif demeure limité, en raison des obstacles rencontrés tant dans le sport professionnel que dans leur reconversion. Malgré une progression, la part des femmes parmi les athlètes de haut niveau reste inférieure à celle des hommes. En 2024, elles représentent 40 % des listes ministérielles, contre 38,7 % en 2021 (+1,3 point). Cette augmentation est plus marquée chez les athlètes de haut niveau (39 % en 2021, 42 % en 2024). En 2023, 42,5 % des aides financières leur étaient destinées. Ces données illustrent une féminisation du sport, bien que le rythme de progression reste modéré.

132 - Bohuon, A. (2012). *Le Test de féminité dans les compétitions sportives. Une histoire classée X ?* Éditions iXe.

133 - Lippert, A. (2025, 25 février). *L'autorisation du short, une petite révolution dans la gymnastique française*. Le Monde. [Lien](#)

134 - Avant ce changement réglementaire, une dérogation des juges pouvait parfois être accordée pour éviter une pénalité, mais elle impliquait de fait de signaler publiquement la situation menstruelle de l'athlète.

135 - Cette décision de la FIH fait suite à une recherche menée en 2023 par la hockeyeuse britannique Tess Howard l'impact des tenues vestimentaires des femmes et jeunes filles sur leur confiance et leurs performances.

La reconversion des athlètes de haut niveau demeure un défi, freiné par le **manque de modèles** et des **obstacles structurels**. Si des opportunités existent pour les femmes en tant qu'entraîneuses ou dirigeantes, l'absence de soutien et de figures de référence complique leur accès à ces rôles. Contrairement aux hommes, elles ressentent souvent le besoin de se former à nouveau pour légitimer leur place. Nodjialem Myaro¹³⁶, présidente de la Ligue Féminine de Handball indique qu'en 2024, aucune femme n'a candidaté au titre professionnel d'entraîneur-e de niveau 6, malgré un intérêt croissant des anciennes joueuses. Il est donc essentiel de renforcer les dispositifs d'accompagnement et d'orientation pour faciliter leur accès à ces fonctions.

Outre le manque de visibilité et d'accompagnement, les sportives professionnelles rencontrent des **difficultés financières dans leur transition de carrière**, un point notamment soulevé par **Brigitte Henriques**¹³⁷. Si les opportunités d'emploi dans les fédérations et clubs sont limitées, le secteur reposant encore largement sur le bénévolat, les formations nécessaires pour exercer dans l'encadrement sportif représentent un coût important. À titre d'exemple, le Diplôme Universitaire de Manager Général de Club sportif professionnel au Centre de Droit et d'Économie du Sport de Limoges s'élève à 14 300 €, une somme difficile à assumer pour les sportives, qui perçoivent généralement des salaires inférieurs à ceux de leurs homologues masculins¹³⁸. Un **impact financier qui peut de fait limiter le choix des sportives dans leur orientation et parcours professionnel** vers d'éventuelles fonctions d'entraîneuse.

B. UN CREUSEMENT DES INÉGALITÉS AUX CONCOURS

L'accès des femmes aux métiers du sport reste difficile, notamment dans les **concours** d'entrée, comme ceux pour l'**EPS**. Jusqu'aux années 1980, ces concours étaient séparés pour les hommes et les femmes. Leur fusion en 1989 a marqué un tournant, mais n'a pas garanti une égalité réelle. Bien que les premières années aient montré une quasi-parité parmi les lauréat-es, la tendance s'est inversée, avec une masculinisation croissante du professorat d'EPS au fil du temps.

Comme en témoigne l'article *Le genre des concours : mixité et sous-représentation des femmes en éducation physique et sportive* de **Loïc Szerdahelyi**¹³⁹, **les femmes présentent généralement de meilleures performances aux épreuves (écrites) d'admissibilité**, étant surreprésentées parmi les meilleurs classements, mais leur avantage tend à **s'estomper lors des épreuves d'admission**, qui reposent en grande partie sur des **prestations orales et physiques**.

Depuis les années 2010, on observe une **diminution significative du nombre de femmes se présentant aux concours d'EPS**, passant de près de 50 % dans les années 1980 à seulement un quart des candidat-es entre 2015 et 2017. Pourtant, celles qui s'engagent dans ces concours ont un **taux de réussite supérieur à celui des hommes** : en 2010, leur probabilité de succès était de 33,5 % contre 27,4 % pour les hommes. Le faible taux de femmes parmi les diplômé-es du concours du CAPEPS, contribue à une « **masculinisation de l'enseignement** »¹⁴⁰ de l'EPS, en opposition avec la répartition plus équilibrée existant dans l'enseignement général selon **Jean-Marc Serfaty**, référent ministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. Pour remédier à ces inégalités, un accompagnement accru des collégiennes et lycéennes vers les filières sportives et une analyse des possibles biais genrés dans les épreuves d'admission sont essentiels.

136 - Audition de Nodjialem Myaro par le HCE, le 9 avril 2024.

137 - Audition de Brigitte Henriques par le HCE, le 21 novembre 2024.

138 - Pour autant, Brigitte Henriques souligne que cette formation a permis d'accompagner certaines joueuses grâce à des fonds de soutien spécifiques.

139 - Szerdahelyi, L. (2019). Le genre des concours : mixité et sous-représentation des femmes en éducation physique et sportive. *Carrefours de l'éducation*, n° 48(2), 73-89. [Lien](#).

140 - Audition de Jean-Marc Serfaty par le HCE, le 18 novembre 2024.

C. UNE VIE PROFESSIONNELLE ENTRAVÉE

Le manque de temps libre, la gestion complexe des emplois du temps et une charge mentale accrue constituent des obstacles majeurs pour les femmes souhaitant pratiquer une activité sportive ou assumer des fonctions de leadership au sein des clubs. « *Le sport interroge le temps de vie des femmes* » confirme Fabienne Bourdais¹⁴¹. Magali Tézenas du Montcel, ex-directrice générale de Sporsora¹⁴² rappelle en ce sens que la pratique ou l'encadrement sportif sont marqués par des horaires décalés (soirées, week-ends), ce qui complique l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle, et ce, d'autant plus pour les femmes qui assument souvent une charge domestique importante¹⁴³.

Nodjialem Myaro, présidente de la Ligue Féminine de Handball, explique elle aussi que « *l'organisation de la vie personnelle et professionnelle peut représenter un obstacle majeur pour les femmes aspirant à des postes de direction ou d'encadrement dans le sport. Les responsabilités familiales qui leur sont plus souvent dévouées et dont elles se détournent moins que les hommes, mais aussi l'incapacité à libérer du temps pour une activité bénévole peuvent limiter leurs opportunités et leur progression de carrière* »¹⁴⁴. Les biais sociétaux sexistes et l'habitude de l'entre-soi masculin font supposer que les femmes ne peuvent être présentes. « *Nous avons déjà eu des remarques du type « Une réunion à 19h ? Mais mesdames, vous avez des choses à faire* » témoignent Nodjialem Myaro et Gwenhaël Samper-Le Breton, directrice juridique de la Fédération Française de Handball, alors même qu'elles étaient les organisatrices de la réunion. Béatrice Barbusse souligne l'exigence de disponibilité totale des postes de direction sportive, les rendant peu accessibles aux femmes souvent chargées d'autres responsabilités¹⁴⁵. Repenser ces fonctions, leur organisation et temporalité, favoriserait une meilleure accessibilité pour tous, y compris les hommes avec des contraintes similaires.

Enfin, la faible présence des femmes dans les rôles de coaching, notamment lorsqu'il s'agit d'équipes masculines, est souvent freinée par la réticence de certains hommes à être dirigés par une femme. Ce refus, principalement lié à des stéréotypes de sexe, reflète une mise en doute à priori des compétences des femmes dans des positions de leadership. Le même phénomène peut se manifester dans l'arbitrage sportif, où certains athlètes masculins hésitent à accepter des décisions prises par des femmes et où des hommes arbitres s'opposent à diriger des rencontres féminines. Wendie Renard, actuelle capitaine de l'équipe de France de football témoigne : « *il est scandaleux de voir que les meilleures arbitres femmes peuvent aller arbitrer des matchs masculins, alors que des néo-arbitres hommes refusent catégoriquement de venir arbitrer des matchs féminins* »¹⁴⁶. Elle insiste parallèlement sur un « *manque global d'accompagnement des femmes arbitres et de formation des jeunes arbitres hommes* », notamment aux enjeux d'égalité.

141 - Directrice des sports au ministère des sports

142 - SPORSORA est une association créée en 1994 qui réunit plus de 280 acteurs de l'économie du sport.

143 - Audition de Magali Tézenas du Montcel par le HCE, le 21 novembre 2024

144 - Audition de Nodjialem Myaro par le HCE, le 9 avril 2024

145 - Audition de Béatrice Barbusse par le HCE, le 12 mars 2024

146 - Audition Wendie Renard par le HCE, le 20 février 2024

3. LE SPORT SOUS EMPRISE D'UNE CULTURE PATRIARCALE

A. INVISIBILISATION DES FEMMES DANS LE SPORT

1. L'absence de modèles féminins

Le manque de modèles féminins limite l'identification des femmes et freine leur accès aux carrières sportives.

Marie Patouillet, coureuse cycliste handisport et médaillée d'or aux Jeux Paralympiques 2024, souligne l'**importance de mettre en avant ces athlètes encore en activité** : « Il y a un véritable enjeu à faire émerger des athlètes en activité car elles sont ancrées dans la réalité du moment. Les sportives ce sont certes des médailles mais ce sont **des parcours de vie, des combats, des valeurs auxquelles chacune et chacun peuvent s'identifier**. Encore faut-il leur donner l'opportunité de s'exprimer. La performance ne suffit pas aujourd'hui à faire parler du sport au féminin malheureusement »¹⁴⁷. L'identification à ces sportives repose non seulement sur leurs **exploits** mais aussi sur les **valeurs humaines qu'elles incarnent**, telles que le dépassement de soi, la persévérance et le courage. Ces qualités, souvent mises de côté, sont pourtant essentielles pour inspirer et rassembler les femmes autour de figures fortes.

Pour Marie-Amélie Le Fur¹⁴⁸, la visibilité de modèles féminins est une stratégie efficace pour **stimuler une prise de conscience sur la place des femmes dans le parasport**. Ces modèles servent non seulement à inspirer les femmes et les jeunes filles à s'engager dans le parasport, mais aussi à **sensibiliser l'ensemble de la société à l'importance de l'égalité dans ce domaine**. Marie-Amélie Le Fur a pu bénéficier d'une visibilité notamment lors des Jeux de Londres en 2012, un moment charnière où la place des femmes et des personnes en situation de handicap a émergé dans le débat public. Cette athlète a rapidement acquis une **place institutionnelle**, établissant ainsi un lien privilégié avec le comité paralympique. Son parcours sportif lui a apporté une **légitimité** indéniable.

147 - Dumont, F. (2025). 2025 - L'année du sport féminin, une opportunité à saisir. Presse Agence. [Lien](#)

148 - Audition de Marie-Amélie Le Fur pour le HCE, 9 avril 2024.

> Focus sur les femmes journalistes de sport

Ce manque de visibilité et de rôles modèles se retrouve dans tous les métiers du sport et notamment le journalisme sportif. La présence des femmes dans les médias sportifs reste encore marginale. Pour le collectif *Femmes Journalistes de Sport*, créé en 2021, les femmes ne représentent ainsi que 15 % des journalistes de sport en poste (parmi les 61 médias francophones étudiés) en 2020¹⁴⁹. Selon le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (désormais Arcom), leur temps de parole à la télévision et à la radio dans le domaine du sport n'atteint d'ailleurs que 11 % en 2023¹⁵⁰. L'association souligne également des inégalités dans leurs conditions de travail : seules 9 % des journalistes sportives couvrent des compétitions masculines, tandis que 35 % de leurs homologues masculins s'intéressent au sport au féminin. Leur progression de carrière est limitée et elles sont régulièrement confrontées à des manifestations de sexisme ordinaire. Malgré la présence majoritaire de femmes dans les promotions des écoles de journalisme, peu d'entre elles intègrent la presse sportive, souvent en raison d'un environnement difficile et d'une autocensure comme l'admet Jean-Philippe Leclaire¹⁵¹.

LES FEMMES JOURNALISTES DE SPORT EN FRANCE (2022)



Source : Femmes Journalistes de Sport, 2023.

Données : Étude réalisée par Sandy Montañola, 2022.

■ Femmes ■ Hommes 15% Taux de féminisation

Par ailleurs, elles font face à des violences sexistes et sexuelles dans leur environnement professionnel comme en témoigne le documentaire *Je ne suis pas une salope, je suis journaliste* réalisé par Marie Portolano et Guillaume Priou¹⁵². Ce film dénonce le poids des stéréotypes, les discriminations salariales, les obstacles à l'accès aux postes à responsabilité et l'ambiance sexiste des rédactions sportives et politiques. Il donne la parole à de nombreuses journalistes victimes de ces violences et s'inscrit dans un mouvement plus large de dénonciation des discriminations systémiques dans le journalisme sportif¹⁵³.

2. Sous et mal-médiatisation des femmes dans le sport

Le déséquilibre quantitatif abordé précédemment est renforcé par la persistance d'une **vision stéréotypée au sein des médias sportifs**. La présentation médiatique des performances sportives est très largement défavorable aux femmes. **Une sportive qui gagne est ainsi assimilée au masculin**. Après avoir remporté la prestigieuse Route du Rhum en 1990, Florence Arthaud fait la une du *Parisien* avec ce titre : « *Flo, t'es un vrai mec* ». Florence Arthaud a fait une fausse couche sur son bateau pendant la course. Le courage sportif semble rester aujourd'hui encore l'apanage des hommes. A l'inverse et comme cela a été observé par une équipe de l'Université de Cambridge à l'occasion des Jeux de Rio, **le langage relatif aux femmes dans le sport se concentre de manière disproportionnée sur leur apparence**, leurs vêtements et leur vie personnelle. Si les hommes sont associés à l'importance de la performance sportive, les termes « rapides », « forts » et « grands » étant majoritairement

149 - Femmes Journalistes de Sport. (s.d.). *Qui sommes-nous ?* [Lien](#)

150 - Collectif. (2021, 21 mars). « *Femmes journalistes de sport, nous occupons le terrain !* » [Tribune]. *Le Monde*. [Lien](#)

151 - Audition Jean-Philippe Leclaire par le HCE, le 26 novembre 2024.

152 - Portolano, M., & Priou, G. (Réalisateur). (2021). *Je ne suis pas une salope, je suis journaliste* [Documentaire]. Canal+.

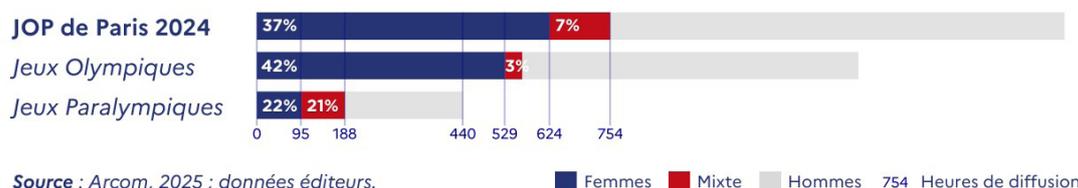
153 - 2GAP. (2024, mars). *Femmes, sport et gouvernance : Observatoire de la gouvernance partagée. Les propositions 2GAP 2024* [Livre blanc].

présent pour décrire ces athlètes, l'importance accordée à l'esthétique et au statut marital semble prédominer pour les sportives, celles-ci étant associées aux termes « âgée », « enceinte », « mariée » selon cette même étude¹⁵⁴.

> Focus sur les JOP 2024

A l'occasion de l'édition 2025 de l'opération *Sport féminin toujours*, l'Arcom a réalisé une étude sur *La place des femmes dans les médias audiovisuels et numériques durant les Jeux de Paris 2024*¹⁵⁵. La retransmission des épreuves reste déséquilibrée : le sport au féminin a représenté 37 % du volume horaire diffusé, contre 56 % pour le sport masculin et 7 % pour le sport mixte. Cette inégalité est encore plus marquée lorsqu'on compare les Jeux Olympiques et Paralympiques, la part du sport au féminin étant presque deux fois plus élevée aux JO (42 %) qu'aux JP (22 %).

LES RETRANSMISSIONS DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 SELON LE GENRE DES ATHLÈTES



Néanmoins, les épreuves féminines ont suscité un engouement certain, avec des audiences largement supérieures à leurs performances habituelles en télévision. La finale du tournoi de basket-ball féminin entre la France et les États-Unis a ainsi rassemblé 6,4 millions de téléspectateurs et téléspectatrices en moyenne le dimanche 11 août, preuve de l'intérêt du public pour le sport au féminin lorsqu'il bénéficie d'une couverture médiatique équivalente.

Malgré les efforts des éditeurs pour garantir une répartition plus équilibrée du temps de parole entre les femmes et les hommes lors des commentaires des compétitions des JOP de Paris 2024, la présence féminine à l'antenne est restée limitée. Dans l'échantillon analysé (Eurosport 1, France 2, France 3 et France 5 en diffusion linéaire), les femmes n'ont représenté en moyenne que 18 % du temps de parole :

- ▶ 20 % sur France Télévisions, avec une disparité entre 23 % pendant les Jeux Olympiques et seulement 14 % pendant les Jeux Paralympiques.
- ▶ 12 % sur Eurosport 1, exclusivement pour les JO.

L'étude révèle une inégalité de traitement dans les discussions autour des athlètes sur les plateformes en ligne : seules 12 % des discussions sur les sportives portent sur leurs performances, contre une majorité axée sur leur physique, leur vie privée ou des polémiques. L'étude réalisée par Mélina Boetti sur cette même période des Jeux de Paris 2024 abonde dans le même sens¹⁵⁶.

Les JOP 2024 ont changé la perception du sport au féminin pour plus de la moitié des téléspectateur-rices, mais sans impact sur les habitudes : seuls 52 % suivent des contenus sportifs féminins, un taux inchangé depuis 2023, révélant un décalage entre engouement et consommation durable.

154 - Cambridge University Press. (2016, October). *Language, gender and sport* (Cambridge Papers in ELT). Cambridge University Press. [Lien](#).

155 - Arcom. (2025, janvier). *La place des femmes dans les médias audiovisuels et numériques durant les Jeux de Paris 2024*. [Lien](#)

156 - Boetti, M. (2024). *La représentation des athlètes femmes* dans la presse écrite durant les Jeux olympiques et paralympiques*. Les Dégommeuses. [Lien](#)

3. Le manque de prise en compte des besoins physiologiques des féminines

L'accès des femmes au sport reste fortement contraint par des freins structurels, économiques et sociaux, largement sous-estimés par les politiques publiques et les acteurs du secteur. Une **étude internationale menée par ASICS en 2022** auprès de 24 772 personnes dans plus de 40 pays, dont la France, met en évidence les nombreux obstacles qui limitent la pratique sportive des femmes et des filles¹⁵⁷.

L'étude révèle que dans le monde entier, **les femmes ne sont pas satisfaites de leur niveau d'activité physique et souhaiteraient pratiquer davantage**. Leur engagement reste freiné par des **contraintes spécifiques**, trop rarement prises en compte dans les politiques d'accès au sport. Les résultats de l'étude identifient plusieurs types d'obstacles rencontrés par les femmes dans leur pratique sportive :

- ▶ Charge mentale **et manque de temps** : De nombreuses obligations (76 %) et un manque de temps (74 %) sont les obstacles les plus courants empêchant les femmes de faire du sport.
- ▶ Facteurs économiques : le coût des équipements, des abonnements en salle et des coachs constitue un frein majeur (62 %).
- ▶ Insécurité et **environnement peu accueillant** : 43 % des femmes citent l'absence d'espaces sûrs, frein majeur lié à la peur du harcèlement et au sentiment de vulnérabilité.
- ▶ Pressions sociales **et manque de confiance** : 42 % des femmes estiment ne pas être assez en forme ou assez sportives, tandis que le regard des autres et la peur du jugement restent des barrières importantes.
- ▶ Manque de **structures et/ou de lieux pour faire du sport**. 38 % des femmes disent qu'elles manquent d'équipement ou d'espaces adéquats pour faire du sport.

L'étude met également en évidence une **incompréhension des réalités féminines par les hommes** : seuls 34 % considèrent le manque de temps comme un problème majeur pour les femmes, contre 74 % de celles qui le vivent. À l'inverse, 58 % des hommes pensent que les complexes physiques constituent l'obstacle principal, alors que seules 36 % des femmes le citent comme une barrière prioritaire.

De la pratique sportive, découle **l'engagement associatif et l'accès aux métiers du sport**. Ces contraintes constituent donc un **frein à la présence des femmes dans l'encadrement et la gouvernance du sport**. Quand les femmes sont à des postes de direction, Béatrice Barbusse explique ainsi que **leur parole est sans cesse mise en question** : « **Les fondements virilistes du milieu sportif ne donnent pas envie de rester aux femmes, c'est hyper fatiguant. C'est trop dur de se faire entendre, on est toujours obligées d'argumenter deux fois plus** »¹⁵⁸. Cela se manifeste notamment dans les réunions, où les prises de parole sont très majoritairement masculines : « *le temps de parole des hommes s'élève en moyenne à près de 77 % alors que celui des femmes est de 23 %* », et ce, « *que les femmes soient en majorité ou minorité quantitative, qu'il y ait parité* » dans les réunions de direction¹⁵⁹.

Au-delà des obstacles cités par ASICS, les **réalités physiologiques** freinent aussi l'accès des femmes au sport. Une étude auprès de 363 sportives âgées de 16 à 22 ans menée par la gynécologue Carole Maitre pour l'INSEP¹⁶⁰ met en lumière **l'impact des menstruations sur la pratique sportive** : **83 %** des sportives souffrent de **syndromes prémenstruels**, **64 %** estiment que **ces symptômes affectent leur performance**, **27 %** ressentent une **baisse globale de leurs capacités physiques** et **17 % s'absentent de l'entraînement** en raison des troubles menstruels. Ces chiffres illustrent un enjeu

157 - Bresson, A. (2024, 5 mars). *Inégalités de genre dans la pratique sportive : voici les 5 obstacles auxquels les femmes sont le plus souvent confrontées*. Femina. [Lien](#)

158 - Audition de Béatrice Barbusse par le HCE, le 12 mars 2024

159 - Barbusse, B. (2024). *Dirigeantes sportives et plafond de verre : une histoire inachevée*. Ed. Les Sportives.

160 - L'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, placé sous la tutelle du ministère chargé des Sports.

encore trop peu pris en compte dans l'encadrement et l'accompagnement des athlètes féminines. Ils soulignent l'urgence d'une approche plus inclusive dans les politiques sportives, incluant des infrastructures adaptées, des financements et des environnements sécurisés. Toutefois, il est crucial que cette prise en compte des spécificités féminines ne renforce pas les stéréotypes de genre.

B. EXPOSITION AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

1. Un système à repenser : du #MeTooSport aux changements structurels

En 2018, **MeToo Sport** éclate après les **révélations d'agressions sexuelles et de viol** de plus de cent gymnastes à l'encontre de **Larry Nassar**, médecin de la fédération et des équipes olympiques américaines de gymnastique. Grâce au courage des victimes, un verdict de culpabilité a été obtenu, entraînant plusieurs condamnations à perpétuité après des décennies de violences perpétrées par Nassar¹⁶¹. Depuis ces dernières années, plusieurs autres scandales ont éclaté dans de nombreuses disciplines¹⁶² mettant en lumière l'ampleur du problème. Trop souvent, des fédérations sportives ont tenté d'étouffer ces affaires pour préserver leur réputation, comme ce fut le cas avec USA Gymnastics.

En France, la publication de l'enquête de Disclose fin 2019 sur les violences sexuelles en France, suivi du témoignage de la patineuse **Sarah Abitbol** au tout début de l'année 2020, violée par son entraîneur quand elle était adolescente, a entraîné un flot de révélations. Dans le sport comme dans la société, **#MeToo rime souvent avec pédocriminalité : 84 % des violences signalées à la cellule du ministère concernaient des victimes mineures au moment des faits**. Les agresseurs présumés sont **majoritairement des hommes (97 %)**, et une grande partie d'entre eux sont **des éducateurs sportifs**. « *Il y a aussi énormément d'agressions sexuelles entre mineurs, notamment lors de bizutages* »¹⁶³, souligne **Sébastien Boueilh**, ancien rugbyman et fondateur de **Colosse aux pieds d'argile**, association agissant contre les violences faites aux enfants.

Sarah Abitbol n'a pas été la première sportive à prendre la parole en France. En **octobre 1991**, la lanceuse de marteau **Catherine Moyon de Baecque** porte plainte publiquement contre des membres de l'équipe de France d'athlétisme après une **agression sexuelle** lors d'un stage. Trois hommes sont condamnés à des **peines de prison avec sursis**, tandis qu'elle est **mise à l'écart du milieu sportif**. En 1998, sur France 2, elle déclare : « *Ce type d'agressions existe encore et est couvert. Un long travail reste à faire pour changer cette situation* »¹⁶⁴.

161 - ONU Femmes. (2024, juillet). *Faits et chiffres : les femmes dans le sport*. [Lien](#)

162 - Le patinage artistique, la natation, la natation synchronisée, le football, le basket-ball, le water-polo ou le taekwondo.

163 - Lasjaunias, A., & Porier, J. (2022, 12 octobre). *Cinq ans de #MeToo : dans le sport, une prise de conscience à géométrie variable*. Le Monde. [Lien](#)

164 - *Ibidem*

> Focus sur l'agression de la footballeuse espagnole Jenni Hermoso en direct à la télévision



Source : Foot Mercato. (2025, 11 février). Espagne : la sortie ubuesque de Luis Rubiales sur son baiser avec Jenni Hermoso. Foot Mercato. [Photo : @Maxppp]. [Lien](#)

Lors de la victoire de l'équipe nationale espagnole à la Coupe du monde féminine de la FIFA 2023, la joueuse Jenni Hermoso a été victime d'un **baiser non consenti** – et donc d'une agression sexuelle – de la part du président de la fédération espagnole de football, Luis Rubiales. Cet acte a conduit à sa suspension par la FIFA pour une durée de trois ans. L'incident a déclenché un vaste **mouvement de soutien aux joueuses espagnoles** et a mis en lumière la persistance des abus dans le sport au féminin à l'échelle mondiale. Pendant des années, les dénonciations des joueuses n'avaient pas été prises au sérieux, jusqu'à ce que cet événement, **exposé aux yeux du monde entier**, suscite une **prise de conscience généralisée sur les violences sexistes et sexuelles et sur la nécessité d'agir fermement**¹⁶⁵.

2. Omerta et manque d'engagement aux côtés des victimes

Le continuum des violences¹⁶⁶, allant des propos et injures sexistes, aux violences physiques et sexuelles est donc aujourd'hui bien **identifié dans le mouvement sportif français**. Si plusieurs lanceuses d'alertes ont signalé des faits de violences sexuelles dans le sport dans les années 1990/2000, à l'image de Catherine Moyon de Baecque ou Isabelle Demongeot, les témoignages n'ont cessé de se multiplier, dans le sillage du lancement du mouvement **#MeToo** en 2017.

La particularité du monde sportif est que le corps et le rapport au corps y sont centraux et que la notion de « dépassement de soi » et la conception compétitive de la réussite en viennent à effacer les valeurs morales et sociales de respect, de solidarité, de fair-play qui sont pourtant le socle du sport. **La centralité du corps et la quête de dépassement accentuent la vulnérabilité des licencié-es**. Sarah Abitbol (*Un si long silence*, 2020) et Angélique Cauchy (*Si un jour quelqu'un te fait du mal*, 2024) témoignent de l'emprise dans la relation entraîneur/entraînée, où la « confiance » et la réussite masquent l'imposition de violences et un contrôle masculin constant.

165 - ONU Femmes. (2024, juillet). *Faits et chiffres : les femmes dans le sport*. [Lien](#)

166 - Concept établi par Liz Kelly en 1987 et Elizabeth Stanko en 1990, le continuum des violences met en évidence le lien entre les multiples expériences de violences vécues par les femmes au cours de leur vie.

En ce qui concerne le **parasport** (qui regroupe les athlètes porteur-euses de handicaps visuels, auditifs, moteurs et mentaux), les pratiquant-es sont d'autant **plus soumis-es aux violences que leur rapport au corps est très souvent médicalisé** et font face à une diversité de situations et de personnes qui ne s'assurent pas systématiquement de leur consentement. Des **vulnérabilités psychologiques** peuvent également empêcher l'identification de comportements illégaux de la part de soignant-es et encadrant-es.

Pour sensibiliser et informer aussi bien les athlètes et leur encadrement que leurs proches, le ministère des Sports et le Comité Paralympique et Sportif Français ont développé le **Règlo'Sport**, outil imaginé par **Marie Rabatel**, ancienne para-athlète de haut niveau et investie dans la lutte contre les violences à l'encontre des personnes en situation de handicap et des enfants. Inspiré du Violentomètre, il sensibilise le monde sportif aux violences, avec une version facile à lire et à comprendre (FALC) pour assurer sa lisibilité et compréhension à toutes et tous.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Je ressens du bien-être, de la confiance et du respect quand...							Je ressens gêne et malaise quand...						Je me sens très mal et j'ai peur quand...						
Je me sens encouragé-e dans mes efforts	Les règles sportives, les personnes et l'environnement sont respectés	Je me sens libre de demander des explications sur une parole, un geste, une consigne	Je me sens libre de demander les adaptations dont j'ai besoin pour ma pratique	Mon corps m'appartient, mon accord est demandé lors d'un geste technique ou un contact répété sur mon corps.	Je me sens à l'aise quand je me change, ou qu'on m'aide. Mon intimité est respectée.	Je peux vivre sans crainte mon identité ou mon orientation sexuelle	Je ressens des attitudes (tonales, gestes, regards) dévalorisantes ou trop flattées sur mon corps, ou mes vêtements	Je dois me mettre en sous-vêtements à la vue des autres (vestibaire, massage, pesée, transport, douche en plein air...)	L'encadrement entre dans les vestiaires sans attendre mon autorisation	On m'aide dans des gestes de la vie quotidienne (habiller, aller aux toilettes) sans que j'en aie exprimé le besoin ou l'envie	Je ressens une pression de plus en plus lourde par les réseaux sociaux (entraîneurs, coéquipiers, followers, sponsors, chantage à la sélection...)	On me demande de rester à la fin de l'entraînement alors qu'il n'y a plus personne. Cette situation m'angoisse	Je me sens seule, isolé-e et harcelé-e ; j'ai peur, alors que j'aime mon sport	Je subis des violences sur les réseaux sociaux (messages haineux ou sexuels...)	On diffuse des photos de parties de mon corps, en sous-vêtements ou nues	On me prive d'un matériel adapté, d'un traitement médical autorisé, ou de boire ou de manger	Mes parties intimes sont touchées, caressées, embrassées (bouche, cuisse, fesse, poitrine, sexe)	On me demande de toucher, caresser ou embrasser les parties intimes d'une autre personne ; je subis un rapport sexuel	On me fait du chantage pour que je garde le secret
😊 Amuse-toi !							😬 Non tu n'es pas seule, tu peux en parler						😱 Non, tu n'es pas responsable mais tu es en danger, des professionnel-le-s peuvent t'aider						

Source : Règlo'Sport (CPSF)

Marie-Amélie Le Fur insiste largement sur le fait que « *le respect de l'intégrité passera toujours avant l'obtention d'une médaille* »¹⁶⁷. Le CPSF a donc pris la mesure de **faire signer à l'ensemble des athlètes un contrat d'engagement moral** dont les règles sont déclinées en plusieurs niveaux et comportant des sanctions allant jusqu'au possible retrait d'un titre paralympique en cas de non-respect.

Dans son avis sur les violences sexuelles et sexistes dans le sport¹⁶⁸ paru en 2024, la **Commission nationale consultative des droits de l'homme** dresse 3 constats :

- ▶ **Les instruments** mis en place tardivement tant au niveau des administrations (Sport, Éducation nationale, Intérieur) que des fédérations sportives **restent insuffisants en moyens et en coordination pour répondre aux attentes des victimes** et pour assurer la mise en place d'un mécanisme cohérent de prévention.
- ▶ **Le déploiement** dans les dix dernières années **de plateformes d'alerte, de comités d'éthique et de référents ne suffit pas à combler une inégalité structurelle** entre fédérations, entre départements, et voile de fait la diversité des pratiques.
- ▶ Au-delà de ce manque de moyens et de coordination, **le monde sportif souffre d'un entre-soi qui ne lui permet pas de changer de paradigme** et de transformer sa culture pour la rendre incompatible avec la maltraitance et le silence complice.

La commission d'enquête relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif a remis en janvier 2024 un **rapport**¹⁶⁹ qui met en lumière de nombreuses lacunes et dysfonctionnements au sein des instances sportives françaises. La commission a

167 - Audition de Marie-Amélie Le Fur pour le HCE, le 9 avril 2024.

168 - Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, *Avis sur les violences sexuelles et sexistes dans le sport : Prévenir, protéger, accompagner*. CNCD, 25 janvier 2024. [Lien](#)

169 - Bellamy, B. & Sebaili, S. (2024). *Rapport de la commission d'enquête relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif en tant qu'elles ont délégation de service public*. Assemblée Nationale. [Lien](#)

recueilli les témoignages de 193 acteur·ices du mouvement sportif, dont des victimes de violences sexistes et sexuelles, de discriminations raciales et homophobes, des journalistes, mais aussi des dirigeant·es d'association et de fédération. Ses conclusions, particulièrement alarmantes, révèlent des **témoignages de victimes faisant état d'une ampleur importante des cas de violences, d'une dimension systémique des abus et des conséquences sur le temps long, parfois liées à des périodes d'amnésie traumatique consécutives à des violences sexuelles répétées**. La rapporteure et députée écologiste **Sabrina Sebaihi**, juge le milieu sportif dégradé par une « **culture du secret, du mensonge et du faux témoignage, et pas suffisamment habitué à rendre des comptes** »¹⁷⁰. Cette culture du silence complique infiniment la révélation de faits. Dans cet environnement, un grand nombre de licencié·es ont gardé le silence sur les maltraitements et violences sexuelles. « *On faisait abstraction de certains faits et gestes, car au fond, on voulait tous être numéro 1, être sélectionnées, donc on ne voulait pas qu'une affaire puisse compromettre notre avenir sportif* », se souvient Margaux, ancienne athlète au sein de l'Insep. « *On a contribué, malgré nous, à cette culture du silence. Mais les époques changent et les sportifs parlent davantage désormais, c'est très positif.* »¹⁷¹

C. LE SOUS-FINANCEMENT, FACTEUR DE PERSISTANCE DES INÉGALITÉS

Les sportives subissent aussi des **violences économiques**, aggravées par les inégalités de financement dans le sport de haut niveau. En France, le financement du sport repose sur un **équilibre entre fonds publics et privés**. L'État et les collectivités territoriales contribuent à hauteur de 20 milliards d'euros annuels, notamment **via l'Agence nationale du sport** et la **taxe Buffet**¹⁷², qui assure une redistribution des revenus du sport professionnel vers le sport amateur. Parallèlement, la dépense privée ne cesse de croître, atteignant 53 milliards d'euros en 2022, englobant les achats d'articles de sport et les abonnements aux clubs. Les **entreprises** jouent également un rôle clé à travers le **sponsoring, le mécénat et le naming**¹⁷³. Enfin, l'organisation des **Jeux Olympiques de Paris 2024** repose à 95 % sur des **financements privés**, illustrant l'évolution du modèle économique du sport en France¹⁷⁴.

Les inégalités salariales dans le monde du sport sont souvent exacerbées et particulièrement flagrantes. Le **manque de financement** dans le sport au féminin est **multifactorielle** et constitue un véritable cercle vicieux. Celui-ci entrave son développement et mais aussi sa visibilité. Les inégalités de financement par rapport aux sports masculins sont majeures, que ce soit **en termes de salaires, de primes ou de ressources pour les infrastructures**.

Cette disparité se traduit également par un **faible soutien médiatique**, ce qui limite l'accès à une large audience. En conséquence, **les athlètes féminines peinent à obtenir des contrats de sponsoring de grande envergure et à bénéficier de conditions d'entraînement optimales**. Pourtant, le sponsoring est crucial pour la carrière d'un·e athlète. Selon une étude de l'UNESCO¹⁷⁵, seulement 0,4 % du sponsoring sportif mondial est destiné aux femmes. Cette situation freine la reconnaissance du sport au féminin et décourage parfois de jeunes talents à s'investir pleinement dans leur discipline. **Magali Tézenas du Montcel** explique que le sponsoring sportif, tend à évoluer vers des « *objectifs de*

170 - Bousquet, B. (2024, 23 janvier). *Violences sexuelles dans le sport : une « culture du secret et du mensonge » fustigée par un rapport parlementaire*. La Croix. [Lien](#)

171 - *Ibidem*

172 - La taxe Buffet est une taxe instaurée en 2000 afin de financer le sport amateur. Ce mécanisme de solidarité entre le sport professionnel et amateur prend la forme d'une taxe sur la cession de droits de retransmission d'événements sportifs se déroulant en France.

173 - Le naming dans le financement du sport est une stratégie de sponsoring où une entreprise donne son nom à une infrastructure sportive, un événement ou une équipe en échange d'un soutien financier. Cette pratique vise à accroître la visibilité et la notoriété de la marque tout en apportant des ressources financières au monde du sport.

174 - La Rédaction. (2024, 3 juin). *Qui finance le sport en France ?* Vie Publique. [Lien](#)

175 - Liao, M., & Craig, K. (2024). *Lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans le sport : un manuel pour les décideurs politiques et les professionnels du sport*. UNESCO. [Lien](#)

responsabilité sociale, de storytelling et d'engagement des collaborateurs ». Cependant, elle remarque que des disparités persistent, notamment pour les équipes féminines, souvent incluses dans des packages avec les équipes masculines, sans que leurs droits ne soient finalement activés¹⁷⁶. L'actuelle capitaine de l'équipe de France de football **Wendie Renard** insiste sur la nécessité de changer de regard et de paradigme : « le problème c'est que le foot féminin ne rapporte pas assez. Avant même d'investir on pense à la perte ¹⁷⁷ ». Des entreprises partenaires, telles qu'Orange avec l'Olympique Lyonnais, la FDJ, Arkema et bien d'autres ont compris que le sport au féminin ne doit pas être perçu comme un coût, mais comme un « véritable investissement ». Selon une étude de Deloitte, le sponsoring des athlètes féminines est d'ailleurs en moyenne sept fois plus rentable que celui des athlètes masculins¹⁷⁸.

Dans le cadre des **compétitions internationales**, la majorité des fédérations nationales conservent des **primes** différentes selon le genre. Pour le football, les primes versées aux joueuses par la FFF ont significativement augmenté lors des dernières éditions mais restent quatre fois moins élevées que celles versées à leurs homologues masculins¹⁷⁹. A l'inverse, la Fédération Française de Handball a choisi depuis plusieurs années d'attribuer des primes égales aux hommes et aux femmes¹⁸⁰.

> Focus sur le cas du saut à ski



Source : France Info. (2025, 3 janvier). Saut à ski : une championne allemande récompensée pour sa qualification... avec du gel douche. France Info. [Photo : ULRICH WAGNER / MAXPPP] [Lien](#)

Le 30 décembre, **Selina Freitag**, sauteuse à ski allemande, a dénoncé les inégalités entre les femmes et les hommes dans son sport après sa victoire aux qualifications du Two Night Tour. Tandis que les hommes gagnent 3 000 euros pour cette victoire, elle a reçu un sac avec des produits de toilette. « Je ne veux pas trop me plaindre, mais cela montre bien les différences »¹⁸¹ a-t-elle déclaré. Le directeur sportif de la Fédération allemande de ski a admis qu'il fallait « réfléchir à cette situation ». En Coupe du monde de saut à ski, les primes féminines restent bien inférieures : 4 300 francs par victoire contre 13 000 pour les hommes, et 9 400 francs au Two Nights Tour contre 100 000 à la Tournée des Quatre Tremplins¹⁸².

176 - Audition de Magali Tézenas du Montcel par le HCE, le 21 novembre 2024

177 - Audition Wendie Renard par le HCE, le 20 février 2024

178 - Horner, U. (2024, 29 juillet). Sponsoring des athlètes féminines : le rayonnement féminin est sept fois plus rentable. IPSO. [Lien](#)

179 - Amsallem, N. (2023, 9 août). Coupe du monde féminine 2023 : les primes des joueuses de football en augmentation, mais toujours loin de celles des hommes. Le Monde. [Lien](#)

180 - Ouest-France. (2023, 12 décembre). Mondial féminin de handball 2023 : Combien gagnent les joueuses en cas de victoire finale ? Ouest-France. [Lien](#)

181 - France Info. (2025, 3 janvier). Saut à ski : une championne allemande récompensée pour sa qualification... avec du gel douche. France Info. [Lien](#)

182 - AFP. (2025, 1er janvier). Du shampoing plutôt que de l'argent, les sauteuses à ski sont en colère. Blick. [Lien](#)

Comme vu précédemment, les **salaires attribués pour des postes d'encadrement ou de management** présentent aussi de fortes inégalités. **Nojalem Myaro**, ancienne joueuse internationale désormais à la tête de la Ligue féminine de handball (LFH) témoigne : « *Si l'on prend l'exemple du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP), le salaire prévu pour le poste tend à diminuer lorsque c'est une femme qui remplace un homme en son sein* ». En plus du continuum sexiste dans la société et d'autres facteurs comme le « **syndrome de l'imposteur** » qui touche plus souvent les femmes, « *il est observé qu'un homme a souvent plus de facilité à négocier son salaire, tandis qu'une femme peut hésiter à revendiquer sa légitimité et sa valeur* » ajoute-t-elle.

En résumé, l'absence de femmes dans l'encadrement sportif résulte de **multiples facteurs** profondément enracinés, tels que **l'éducation genrée, les stéréotypes, l'absence de modèles féminins, l'orientation scolaire genrée, les violences sexistes et sexuelles**, ainsi que le **manque d'accompagnement des filles et femmes dans ces métiers**. La reconversion des sportives de haut niveau vers l'encadrement est également peu encouragée, et la prédominance d'une **culture masculine non inclusive** est un frein supplémentaire. Pourtant, renforcer la présence des femmes dans ces fonctions constitue un des leviers permettant de lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport. Bien que ces raisons ne soient pas spécifiques au sport et puissent s'appliquer à d'autres secteurs, il est important de souligner que dans le domaine sportif, elles sont **exacerbées**. Le sport, une **pratique historiquement masculine où les capacités physiques et le corps occupent une place centrale**, représente un milieu particulièrement difficile à réformer. Bien que des progrès aient été réalisés, notamment grâce aux politiques publiques et à la volonté de certains acteurs et actrices de promouvoir plus de parité, une résistance au changement demeure, freinant ainsi l'égalité des genres dans le sport. Il est crucial de continuer à déconstruire ces schémas, d'encourager un véritable accompagnement des femmes et de favoriser une transformation durable pour assurer une égalité réelle dans l'encadrement sportif.

2 TRANSFORMER L'ESSAI DE LA PARITÉ



Après une analyse approfondie de la sous-représentation des femmes dans les métiers de l'encadrement sportif, force est de constater que, malgré des avancées importantes, le sexisme reste encore très présent dans le sport. Cela limite grandement l'accès des femmes aux postes de direction et d'encadrement. Face à ce constat, **le Haut Conseil à l'Égalité propose des recommandations concrètes et des objectifs clairs, accompagnés d'actions pour accélérer l'égalité et la parité dans l'environnement sportif.** Ces mesures prennent appui sur des bonnes pratiques déployées par des pouvoirs publics, des fédérations, des clubs, des associations et des entreprises, mais également sur l'ensemble des auditions menées et la littérature scientifique existante.

A DÉVELOPPER UNE VÉRITABLE CULTURE DE L'ÉGALITÉ

1. ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DES ENTRAÎNEUSES ET DIRIGEANTES AU TRAVERS DE LA MÉDIATISATION ET LA PROMOTION DE RÔLES MODÈLES

Le chemin vers la parité dans le sport, en particulier dans les métiers de l'encadrement et la gouvernance, passe par la valorisation des femmes qui s'y investissent. Bien qu'elles restent souvent minoritaires et confrontées à de nombreux obstacles, leurs engagements commencent progressivement à être reconnus, grâce à l'implication croissante des dirigeant-es, des médias, des entreprises et des associations qui œuvrent pour un récit plus inclusif et représentatif.

L'un des leviers majeurs pour accélérer cette avancée repose sur la **constitution de réseaux féminins**, à l'image du travail mené par **Égal Sport**, co-présidé par Charlotte Bronner et Patricia Costantini. De nombreuses dirigeantes sportives considèrent que le développement de ces **espaces d'échange et de soutien** entre femmes est essentiel pour favoriser leur inclusion et leur ascension vers des postes à responsabilité.

Dans la même démarche, le programme **Pas de Jeux sans Elles**¹⁸³, lancé par l'association **Femmes Journalistes de Sport**, a accompagné 80 femmes au métier de journaliste sportive en vue de Paris 2024. Cette initiative leur a offert une formation théorique et pratique, complétée par un mentorat assuré par des professionnelles du secteur et des mises en situation sur le terrain grâce à des partenariats avec des fédérations et clubs sportifs. À l'approche des Jeux, les participantes ont reçu des accréditations pour le Club France, facilitant leur accès aux conférences de presse et aux athlètes médaillés. Ce programme, en deux promotions, a renforcé la place des femmes dans le journalisme sportif.

Dans le domaine du **sport business**, des initiatives émergent pour favoriser le partage et la mise en réseau des professionnelles. Marine Lallement, directrice de Fast Sport, a ainsi fondé Les Essentielles du Sport¹⁸⁴, un club rassemblant des expertes et dirigeantes **engagées dans l'industrie du sport**. À travers événements et ateliers, il renforce leur visibilité mais aussi leurs compétences dans un milieu encore dominé par les hommes.

Le CNOSE a lancé le programme « **Dirigeantes** », suivi de la création du « **Club des 300** » pour accompagner les femmes vers des postes de gouvernance, en réponse à la loi du 2 mars 2022 imposant la parité dans le sport d'ici 2024. Portées par Sarah Ourahmoune, Brigitte Henriques et Marie-Françoise Potereau, ces initiatives offrent formation, mentorat et réseautage pour lever les freins structurels. Elles ont déjà permis la formation de près de 250 dirigeantes, dont **Aurélie Poulain**, récemment élue à la tête de la Fédération Française de Char à Voile et nommée « ambassadrice du sport féminin » par la ministre des Sports Marie Barsacq¹⁸⁵. Dans cette dynamique, des fédérations comme la Fédération Française de Basket-ball¹⁸⁶ et la Fédération française de Montagne et Escalade¹⁸⁷ ont également mis en place des programmes « Dirigeantes » pour un accompagnement sur mesure. Le HCE encourage ces démarches dans toutes les professions où les femmes restent minoritaires.

Recommandation 1 : Créer un programme dédié à l'accompagnement des femmes déjà engagées dans le mouvement sportif vers l'encadrement sportif (formation, réseau, rencontres) à l'image du programme 300 dirigeantes.

La médiatisation insuffisante du sport au féminin limite sa visibilité. Les études de l'Arcom (ex-CSA) ont analysé la place des femmes dans l'audiovisuel, notamment lors des Jeux de Paris 2024¹⁸⁸. Ces travaux révèlent le faible temps d'antenne accordé aux athlètes, entraîneuses et dirigeantes. Pour une représentation plus équilibrée, il est essentiel de poursuivre ces études et de systématiser le comptage du temps de parole des expertes dans les médias sportifs.

Recommandation 2 : Pérenniser systématiquement dans les études de l'ARCOM la réparation et la comptabilisation des temps de parole des femmes, notamment des entraîneuses, dans la couverture médiatique sportive.

Lancée en 2018 par l'Arcom, l'initiative **Sport Féminin Toujours**¹⁸⁹ encourage les médias audiovisuels à mieux couvrir le sport au féminin. Si elle a permis des avancées ponctuelles, elle n'a pas encore entraîné de changements structurels dans les choix éditoriaux. Une meilleure représentation passe par une évolution des pratiques journalistiques, incluant la présence de professionnel·les formé·es

183 - Femmes Journalistes de Sport. (2024). *Pas de Jeux Sans Elles*. [Lien](#)

184 - Audition de Marine Lallement par Catherine Ladousse, en février 2025.

185 - FFCV - Fédération Française de Char à Voile. (2024, Mars 2025). Une reconnaissance pour le sport féminin et le char à voile ! [LinkedIn]. [Lien](#)

186 - FFBB. (2024, 16 octobre). *Candidatez à la quatrième promotion de Dirigeantes 2024*. [Lien](#)

187 - FFME. (2025, 18 mars). *Lancement du troisième accompagnement « Dirigeantes FFME »*. [Lien](#)

188 - Arcom. (2025, janvier). *La place des femmes dans les médias audiovisuels et numériques durant les Jeux de Paris 2024*. [Lien](#)

189 - ARCOM (2025, 23 janvier). *"Sport Féminin Toujours" 2025 : la campagne de l'Arcom pour plus de sport féminin à l'antenne, en ligne et dans les instances sportives*. [Lien](#)

aux enjeux d'égalité au sein des rédactions pour assurer une couverture plus juste des femmes dans le sport.

Recommandation 3 : Création par l'ARCOM d'un label distinctif honorant les médias qui favorisent l'intégration de femmes expertes, en particulier dans le domaine du sport et notamment au niveau des coachs et entraîneuses.

Recommandation 4 : Introduire et systématiser la fonction de « responsable de la stratégie éditoriale en matière de parité » dans les rédactions sportives des médias pour veiller à une couverture médiatique équilibrée et inclusive F/H.

La valorisation des rôles modèles dans le sport passe par un engagement financier structurant. A ce titre, l'Agence Nationale du Sport consacre 1,5 millions d'euros par an à la promotion du sport féminin via un fonds de soutien audiovisuel¹⁹⁰. Pour renforcer la représentation des femmes dans l'encadrement, une part de ce budget devrait être dédiée aux entraîneuses, arbitres et dirigeantes, afin de diversifier les figures du sport et d'inspirer les jeunes filles.

Recommandation 5 : Allouer une part spécifique du budget de l'Agence Nationale du Sport dédié à la promotion du sport au féminin spécifiquement pour mettre en avant les entraîneuses, arbitres et dirigeantes, afin de renforcer leur visibilité dans l'encadrement sportif.

Pour Aurélien Pichon, ex-président de la C3D Staps, « il est essentiel de mener des campagnes de communication sur les métiers de l'encadrement sportif afin de sensibiliser aussi bien les élèves que leurs parents. Mieux faire connaître ces professions permettrait de valoriser les opportunités de carrière, de déconstruire certains stéréotypes et d'encourager davantage de jeunes, notamment des filles, à s'orienter vers ces formations ».

Recommandation 6 : Créer des campagnes de communication valorisant les parcours de femmes dans l'encadrement sportif notamment autour du 24 janvier (journée internationale du sport féminin en France) et lors des grands événements sportifs internationaux (GESI).

Pour accélérer la parité dans le sport, l'encadrement sportif doit être mieux valorisé dans les politiques publiques. Créé en 2023, le label *Terrain d'Égalité*, lancé dans le cadre du Plan Héritage des Jeux, engage les équipes organisatrices d'événements sportifs à promouvoir l'égalité, l'inclusion et la lutte contre les violences. Attribué aux Jeux de Paris 2024 et à la Coupe du monde de Rugby 2023, il marque une avancée vers plus d'égalité. Toutefois, il ne prévoit pas de critères spécifiques à la féminisation de l'encadrement¹⁹¹, un point sur lequel le HCE appelle à des engagements contraignants.

Recommandation 7 : Intégrer des critères relatifs à la féminisation de l'encadrement sportif dans le label *Terrain d'Égalité* relatif aux grands événements sportifs internationaux (GESI).

Les entreprises jouent également un rôle clé dans la valorisation des parcours féminins, tant pour les sportives que pour les professionnelles de l'encadrement. La Française des Jeux (FDJ), sous la présidence de Stéphane Pallez, a en ce sens érigé au titre de priorité le fait d'avoir « une politique volontariste de promotion de l'égalité professionnelle ». « C'est avec cette même ambition

190 - Agence Nationale du Sport. (2025, 17 mars). Le fonds de soutien à la production audiovisuelle. [Lien](#)

191 - Afnor Certification & République Française. (2023, 26 janvier). Guide de labellisation « Terrain d'égalité » : Pour les grands événements sportifs à dimension internationale. [Lien](#)

que j'ai engagé l'entreprise dans le virage du sport féminin. L'égalité est une valeur centrale dans le monde du sport : elle doit être une pierre angulaire sur les terrains et sur les écrans mais aussi dans les instances dirigeantes du sport. » précise ainsi Stéphane Pallez¹⁹². À travers le sponsoring de l'équipe cycliste FDJ-Suez et des partenariats avec l'association Femmes Journalistes de Sport, la FDJ soutient la médiatisation et la visibilité des athlètes féminines. Toutefois, ces initiatives ne concernent pas encore spécifiquement la gouvernance et l'encadrement.

Toutes ces initiatives, qu'elles soient portées par des institutions, des associations, des entreprises ou des médias, contribuent à faire **émerger un nouvel écosystème** dans lequel les femmes du sport peuvent pleinement exprimer leur potentiel. Toutefois, pour parvenir à une égalité réelle et durable, ces efforts doivent s'accompagner d'un **changement culturel et structurel profond**, remettant en question les normes établies et favorisant un accès équitable des femmes à toutes les sphères du monde sportif.

2. ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DES ENTRAÎNEUSES ET DIRIGEANTES DANS L'ESPACE PUBLIC

Le développement d'une culture de l'égalité passe également par la **valorisation des entraîneuses et dirigeantes sportives dans l'espace public**. Ces espaces, traditionnellement perçus comme dominés par les hommes, doivent se transformer en véritables lieux d'expression et de reconnaissance pour les femmes qui ont marqué le monde du sport par leur engagement et leur leadership.

Pour garantir un accès équitable aux infrastructures sportives et encourager la pratique féminine, il est crucial de **repenser les équipements**. L'audition d'Agathe Barbieux¹⁹³, ancienne directrice du développement à l'Agence Nationale du Sport, a révélé plusieurs bonnes pratiques dans les politiques d'aménagement. Par exemple, le plan 5000 équipements de proximité a constaté une sous-utilisation par les femmes, entraînant l'introduction de subventions conditionnées à des créneaux dédiés. Le second plan 5000 équipements – Génération 2024, en collaboration avec le milieu scolaire, promeut des cours d'école actives favorisant la participation des filles à travers le design actif¹⁹⁴. De plus, l'ajout de vestiaires adaptés aux femmes dans les nouvelles infrastructures aide à lever un frein majeur à leur pratique. Ces initiatives soulignent l'importance d'intégrer une perspective genrée dans la gestion des équipements sportifs.

La nomenclature des infrastructures sportives joue un rôle symbolique important dans la reconnaissance des figures féminines du sport. Cependant, la majorité des équipements portent encore des noms masculins, invisibilisant les femmes dans l'histoire sportive. Pour rééquilibrer cette représentation, il est essentiel d'intégrer une démarche de féminisation dans l'attribution des noms. En 2018, seulement 1 % des équipements sportifs portaient le nom d'une femme, tandis que 90 %

192 - Audition de Frédérique Quentin de la FDJ par le HCE, le 25 février 2025

193 - Audition d'Agathe Barbieux par le HCE, le 28 novembre 2024.

194 - Le design actif consiste à aménager l'espace public afin de rapprocher de l'activité physique et sportive celles et ceux qui en sont le plus éloignés.

restaient sans nom de personnalités¹⁹⁵. Pour combler ce vide, 70 collectivités labellisées *Terre de Jeux 2024* ont commencé à renommer leurs infrastructures en l'honneur de personnalités féminines¹⁹⁶.

Recommandation 8 :

- ▶ Imposer au moins 50 % de noms féminins et encourager les noms d'entraîneuses ou dirigeantes sportives dans la dénomination des équipements sportifs financés dans le cadre du Plan G24 (suite du plan 5000 équipements).
- ▶ Encourager les collectivités territoriales à la féminisation de la nomenclature urbaine et sportive avec un objectif d'au moins 30 % d'équipements portant le nom de femmes d'ici 2030.

Les mots véhiculent des représentations qui influencent les perceptions et comportements. Cependant, le langage des textes statutaires, fiches de poste et documents officiels des organisations sportives reste souvent empreint de stéréotypes, mentionnant des qualités perçues comme masculines, ce qui perpétue les inégalités. Une écriture inclusive, sans biais sexistes, est donc essentielle pour promouvoir un environnement plus égalitaire et accessible à tous.

Recommandation 9 : Adopter une écriture sans stéréotypes de sexe dans les textes statutaires, les fiches de postes et autres textes officiels des organisations sportives conformément aux recommandations fixées par le HCE¹⁹⁷.

3. FAIRE DE L'ÉGALITÉ DE GENRE ET DE LA LUTTE CONTRE LES VSS UNE PRIORITÉ AU SEIN DES FORMATIONS INITIALES ET CONTINUES

Pour ancrer une culture de l'égalité dans le sport, les encadrant-es doivent bénéficier de formations adaptées. Celles-ci doivent sensibiliser aux discriminations, notamment de genre, et fournir des outils pour prévenir et combattre les violences sexistes et sexuelles, encore trop fréquentes dans ce milieu. **Caroline Séchan**, membre de l'association **Les Dégommeuses**, souligne que « **les violences sexistes et sexuelles sont un problème systémique lié à un manque de formation et de prévention**¹⁹⁸ ». Elle souligne notamment l'absence de formation sur le sport et le genre dans l'Éducation nationale. Pour instaurer une culture de l'égalité, il est essentiel de sensibiliser dès le plus jeune âge.

Les classes Pierre de Coubertin - Alice Milliat, créées en 2018-2019, visaient à former 1000 élèves aux valeurs de l'olympisme, à la culture de l'égalité et à la connaissance de l'institution olympique. Conçues comme un groupe d'ambassadeur-rices des Jeux de Paris 2024, elles complétaient des

195 - Egal Sport. (2018). *Au nom des sportives. Place des femmes dans la toponymie des équipements sportifs*.

196 - Paris 2024. (2023, 7 mars). 70 collectivités « Terre de Jeux 2024 » (re)nomment leurs infrastructures sportives avec des noms d'athlètes et de personnalités féminines. [Lien](#)

197 - Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. (2022, 29 septembre). *Guide pour une communication publique sans stéréotypes de sexe*. [Lien](#)

198 - Audition du HCE, 20 février 2024.

initiatives comme les classes olympiques et le label Génération 2024. Ce dispositif renforçait les liens entre l'école et le mouvement sportif, en promouvant inclusion, excellence et égalité.

Des structures de recherche et de formation publiques comme l'**UFR STAPS de l'Université de Lyon** et le **Laboratoire sur les Vulnérabilités et l'Innovation dans le Sport (L-VIS)** qui y est associé ont mis en place des **programmes spécialisés sur les questions de genre dans les activités physiques et sportives**. Parmi ces formations, le **Master Egal'APS** et le **Diplôme Universitaire Genre et VSS** sont des exemples concrets d'efforts pour intégrer les enjeux de genre dans le développement des carrières sportives et l'enseignement des sciences du sport qui méritent un plein soutien. Le recrutement de maîtres-ses de conférence spécialisé-es sur ces enjeux et le soutien aux doctorant-es travaillant sur ces thématiques est également une bonne pratique à pérenniser et diffuser au sein des autres universités.

Le législateur a parallèlement rendu **obligatoire un module spécifiquement lié au sujet des VSS au sein des formations initiales** avec la loi du 2 mars 2022¹⁹⁹. En effet, l'article L211-7 du Code du Sport stipule désormais que « *les programmes de formation des professions des activités physiques et sportives comprennent un enseignement sur le sport pour les handicapés. (...) Ils comprennent également un enseignement sur la prévention et la lutte contre toutes formes de violence et de discrimination dans le cadre des activités physiques et sportives, en particulier contre les violences sexuelles* »²⁰⁰. Le HCE salue cette mesure et insiste sur sa nécessaire mise en œuvre.

Recommandation 10 : S'assurer de la mise en œuvre de l'application de formation à la prévention et à la lutte contre les discriminations et violences, en particulier sexistes et sexuelles dans les formations obligatoires et à la qualité de son contenu.

Angélique Cauchy salue cette avancée en soulignant « *une réelle amélioration* » en ce qui concerne les formations initiales. Elle souligne qu'il reste encore beaucoup à faire pour les professionnel·les déjà en fonction, qui n'ont pas bénéficié de ces modules : « *pour les coachs déjà sur le terrain, il y a un vide abyssal* »²⁰¹. En l'absence d'obligation de formation sur les discriminations et violences sexuelles pour les encadrant-es en poste, le HCE estime qu'il est essentiel de former tout le personnel encadrant. Il propose de conditionner le renouvellement de la carte professionnelle des éducateur·rices sportifs-ves (tous les 5 ans) à la formation à l'égalité et à la lutte contre les discriminations et les VSS. Cette formation pourra être réalisée soit par le suivi d'un module en ligne élaboré par le ministère des Sports, soit par la participation à une formation dispensée par des associations spécialisées, aboutissant à l'obtention d'une certification.

Recommandation 11 : Conditionner le renouvellement quinquennal de la carte professionnelle des éducatrices et éducateurs sportifs à la validation d'un module de formation en ligne, élaboré par le ministère des Sports, ou d'une formation équivalente dispensée par des associations spécialisées, portant sur la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.

Dans l'encadrement sportif des clubs, de nombreux bénévoles sont également impliqués. Bien qu'une obligation de formation soit difficile à mettre en place pour ce public, la sensibilisation généralisée est essentielle. Fournir un document d'information sur la prévention des violences lors de la prise de licence, distribué par les fédérations sportives, pourrait être une première étape. Ce document, adapté à chaque sport par les fédérations, permettrait de sensibiliser le grand public aux enjeux de la prévention des violences.

199 - Loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France
200 - Article L211-7 du Code du Sport
201 - Audition d'Angélique Cauchy par le HCE, le 28 janvier 2025

Il semble également pertinent d'ajouter, en complément, le rappel de l'obligation d'afficher le 119, numéro d'urgence pour la protection de l'enfance, ainsi que de promouvoir les autres dispositifs de soutien disponibles. À cet égard, une communication renforcée sur Signal Sport, notamment à travers un affichage dédié dans les espaces visibles des clubs, pourrait être envisagée. Cette initiative permettrait de généraliser la diffusion des numéros d'aide et de lutte contre les violences, tels que le 119, déjà obligatoire, le 116 006 géré par France Victimes, et Signal Sport, plateforme gérée par le Ministère des Sports et les forces de l'ordre. Cette approche proactive favoriserait une prise de conscience collective et offrirait un cadre d'intervention plus accessible en cas de besoin.

Recommandation 12 :

Généraliser la sensibilisation à l'égalité, à la prévention et à la lutte contre les VSS les éducateur-ices bénévoles au sein des clubs sportifs.

Établir annuellement une liste publique des structures offrant ces formations, afin de simplifier leur prise de contact par les clubs sportifs, disponible gratuitement sur le site du ministère des Sports, du CNOSF et du CPSF.

Cette action complète le **contrôle d'honorabilité généralisé** par la loi du 8 mars 2024²⁰², visant à s'assurer que les personnes exerçant certaines fonctions n'ont pas été condamnées pour des faits les rendant inaptes à ces responsabilités. Comme le souligne Fabienne Bourdais : « On est dans l'accompagnement et dans l'incitatif. Mais notre rôle c'est aussi d'être dans la sanction. (...) Je crois beaucoup à la conviction par l'action. Éloigner 600 personnes, contrôler l'honorabilité de 3 millions de bénévoles, ça marque les esprits ».

Pour sensibiliser le personnel non formé, le ministère des Sports a créé une « boîte à outils »²⁰³ sur son site, incluant des documents destinés aux encadrant-es pour les aider à mieux comprendre et réagir face aux situations de discrimination et de violences sexistes et sexuelles. Depuis fin 2024, la mission interministérielle pour la protection des femmes (Miprof) propose également LILIA, un kit de formation gratuit pour les encadrant-es professionnels et bénévoles du sport²⁰⁴. En outre, des associations comme Rebond, Alice Milliat et Femix offrent des formations pour promouvoir une culture de l'égalité et lutter contre les VSS dans le sport.

Les études de cas des formations initiales mettent souvent en avant des figures masculines, ce qui renforce le déséquilibre de genre. Le HCE recommande d'intégrer une représentation équilibrée des genres dans ces exemples. La création d'une « boîte à outils » avec des exemples féminins à utiliser dans les cours pourrait contribuer à rendre les programmes plus égalitaires. De plus, il est essentiel que les besoins physiologiques féminins²⁰⁵ (endométriase, cycles menstruels, etc.) soient inclus dans les formations afin que le personnel encadrant en prenne conscience et les comprenne.

Recommandation 13 : Veiller à une égale représentation des femmes et des hommes dans les cas d'études mentionnés dans les formations initiales et prendre en compte les besoins physiologiques féminins (maladies gynécologiques type endométriose, cycles menstruels, etc.) dans les contenus de formations initiales et continues.

Il est important de citer le travail d'**Hélène Joncheray**, notamment son rapport de recherche en partenariat avec l'INSEP sur « le rôle des facteurs sociaux dans l'accès et le maintien à une carrière de haute performance en athlétisme et la question de la spécificité de la performance féminine

202 - France. (2024, 8 mars). *LOI n° 2024-201 du 8 mars 2024 visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport*. Journal officiel de la République française.

203 - Ministère des Sports. (n.d.). *Boîte à outils : Protéger les pratiquants*. [Lien](#)

204 - Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes. (n.d.). *Outils de formation sur les violences sexistes et sexuelles dans le sport*. Arrêtons les violences. [Lien](#)

205 - Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP). *Sportives de haut niveau : Les cycles, les règles, la contraception et la performance*. [Lien](#)

»²⁰⁶ (2021). Ce rapport, basé sur une analyse sociologique approfondie, examine les facteurs sociaux déterminants qui influencent la performance des athlètes, en mettant l'accent sur les spécificités de la performance féminine. Hélène Joncheray identifie les obstacles sociaux, culturels et structurels auxquels les athlètes féminines sont confrontées et propose des pistes pour améliorer l'égalité des chances dans l'accès à la haute performance.

Carole Maître, gynécologue à l'INSEP, travaille sur la prise en compte du cycle menstruel dans la préparation des athlètes. Bien que son impact direct sur la performance ne soit pas prouvé, il peut entraîner des symptômes contraignants comme la fatigue, l'anémie ou les douleurs. Elle plaide pour lever le tabou des menstruations dans le sport et sensibilise les athlètes et entraîneur-euses à leur prise en compte. L'INSEP prévoit aussi de lancer un programme de recherche sur l'impact de l'activité physique sur l'endométriose d'ici l'automne 2025, sous réserve de financement²⁰⁷. Ces initiatives soulignent l'importance de **garantir les financements nécessaires pour ce type de recherche scientifique**.

4. RENFORCER LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTIONS, D'ÉCOUTE, DE SIGNALEMENT DES VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS

En complément de la formation du personnel encadrant, il est essentiel que les clubs mettent en place un dispositif de signalement des violences, discriminations, harcèlements et comportements sexistes ou sexuels. Le HCE recommande que ce dispositif s'appuie sur deux niveaux distincts. Un décret du 9 décembre 2020²⁰⁸ confie aux services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) la mise en œuvre des politiques de lutte contre la violence dans le sport. Dans ce cadre, la désignation d'une **personne référente, formée et identifiée** sur les questions de discriminations et violences au sein des SDJES, apparaît comme une mesure pertinente pour assurer une action réelle dans chaque département.

Il est également important de souligner la présence de cadres formé-es au sein des Directions Régionales Académiques de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport (DRAJES), qui jouent un rôle clé dans cette lutte. Il est donc essentiel d'articuler les politiques et actions à différents niveaux, du Ministère des Sports (MDS) aux clubs, en passant par les structures déconcentrées de l'État et leurs agent-es (DRAJES/SDJES). Une telle coordination multiscale est indispensable pour garantir l'efficacité de l'action et renforcer l'impact des mesures mises en place pour lutter contre les violences et discriminations dans le milieu sportif.

206 - Joncheray, H. (2021). *Le rôle des facteurs sociaux dans l'accès et le maintien à une carrière de haute performance en athlétisme & La question de la spécificité de la performance féminine*. INSEP. [Lien](#)

207 - Merle, A. (2025, 3 mars). "Il faut imaginer du barbelé dans notre ventre"... La lutte permanente des sportives atteintes d'endométriose face à une maladie invalidante. France Télévisions - Rédaction Sport. [Lien](#)

208 - France. (2020, 9 décembre). Décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020. Journal officiel de la République française.

Recommandation 14 :

- ▶ Rendre obligatoire la présence d'un-e cadre technique formé-e aux questions des discriminations et violences, notamment sexistes et sexuelles au sein de chaque Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).
- ▶ Nommer dans chaque club sportif une personne référente sur les sujets d'égalité et de lutte contre les discriminations et violences qui assurera la mise en place d'actions d'information et de prévention et le lien avec le SDJES et ses équipes.

La personne référente « Violences et discriminations » au niveau départemental a pour mission d'assurer le recueil des signalements, d'écouter et d'orienter les victimes et témoins vers les services et professionnel·les compétent·es pour assurer un réel accompagnement et soutien, ainsi que de les diriger vers les autorités compétentes en matière disciplinaire.

Parallèlement, chaque club sportif devrait systématiquement nommer et identifier une personne « référente égalité/lutte contre les violences et discriminations » pour garantir la mise en place d'actions au sein de la structure, tout en assurant un lien avec le référent départemental susmentionné.

Créée en décembre 2019 dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre les violences dans le sport, la **cellule Signal-sports** instruit chaque cas de violence signalé et soutient les services territoriaux du ministère des Sports dans leurs enquêtes. Elle coordonne les procédures administratives avec les fédérations sportives et dirige les victimes vers des associations d'aide. La cellule traite non seulement les violences sexuelles, mais aussi les discriminations, violences physiques, morales et psychologiques, ainsi que les situations de complicité ou de non-dénonciation. Des outils de sensibilisation sont également fournis pour prévenir ces violences au sein du mouvement sportif.

Dans cette perspective, et au regard des dispositifs gouvernementaux existants, **le HCE recommande une approche intégrée impliquant tous les niveaux, à commencer par les clubs sportifs.** Cette démarche vise à garantir une prise en charge efficace et un recueil optimal des signalements, afin de mieux soutenir les victimes.

B GARANTIR UNE ÉGALITÉ DE REPRÉSENTATION AU SEIN DES MÉTIER DE L'ENCADREMENT SPORTIF ET DE LA GOUVERNANCE

1. INCITER LES JEUNES FILLES À INTÉGRER DES FORMATIONS À L'ENCADREMENT SPORTIF

En 2024, seulement 31,68 % des candidatures en licence STAPS étaient féminines. Afin de remédier à ce faible taux de candidatures, il est essentiel d'augmenter le nombre de femmes désireuses de s'engager dans cette filière sportive. À cet égard, le Haut Conseil à l'Égalité (HCE) recommande de lancer des campagnes de sensibilisation dès le collège et le lycée, en collaboration avec les écoles et les fédérations sportives, dans le but de mieux faire connaître ces filières et de déconstruire les stéréotypes de genre. L'objectif fixé est d'atteindre 40 % de candidatures féminines pour l'entrée en licence STAPS d'ici 2026.

Recommandation 15 :

- ▶ Mettre en place des campagnes d'incitation dès le collège et le lycée, incluant des interventions et des modules pédagogiques pour promouvoir les formations et débouchés professionnels auprès des jeunes filles à travers des partenariats avec les établissements d'enseignement et les fédérations sportives.
- ▶ Atteindre un objectif de 40 % de candidatures féminines pour l'entrée en licence STAPS d'ici 2026.

De plus, des campagnes d'incitation devraient être menées auprès des parents, qui exercent une influence significative sur les choix d'orientation de leurs enfants. Il est donc essentiel de déconstruire les stéréotypes et idées reçues concernant l'engagement des femmes dans le domaine du sport.

À l'instar de l'initiative « *Tech pour toutes* », qui a pour objectif d'accompagner 10 000 jeunes filles vers les métiers du numérique d'ici 2030, la mise en place d'un programme similaire dans le domaine du sport encouragerait les jeunes filles à envisager ces carrières dès le collège et le lycée. Ce programme, initié et piloté par le ministère des Sports, offrirait un accompagnement personnalisé, des formations et des opportunités concrètes, afin d'inciter les jeunes filles à se projeter dans ces métiers dès leur plus jeune âge. L'accent serait mis sur la diversité et l'importance des carrières dans le secteur sportif, tout en leur offrant des parcours professionnels et des formations dans les métiers de l'encadrement sportif et du management sportif.

Ainsi, à destination des lycéennes, des interventions de femmes exerçant des fonctions d'entraîneuses ou de cadres d'État seraient organisées, afin de les inciter à choisir des filières menant aux métiers de l'encadrement sportif, tels que l'entraîneuse, la coordinatrice sportive ou la directrice technique, ainsi que du management sportif, incluant des postes comme manager d'équipes, responsable de structure sportive ou gestionnaire d'événements sportifs.

Pour les étudiantes en première année de licence STAPS, des séances de **mentorat** et des interventions d' alumni seraient proposées pour encourager ces dernières à se spécialiser dans les métiers de l'encadrement sportif, comme entraîneur, éducateur sportif ou responsable de projet sportif, ainsi que dans le management sportif, en se dirigeant vers des fonctions telles que gestionnaire d'organisation sportive, directeur de développement sportif, gestionnaire de structures sportives ou responsable d'événements sportifs. Le HCE recommande d'atteindre un objectif de 25 % de femmes dans ces filières d'ici 2026, avec un objectif ambitieux de 40 % d'ici 2030.

Recommandation 16 : Créer un programme d'accompagnement des jeunes filles vers le management et l'encadrement sportif, à l'image de *Tech pour toutes*, piloté par le ministère des Sports et adressé :

- ▶ Aux collégiennes et lycéennes avec des interventions dans les établissements scolaires.
- ▶ Aux élèves en première année de licence STAPS pour créer des vocations de carrières dans des spécialités où elles sont peu représentées (encadrement et management sportif) avec un objectif de 25 % de femmes dans ces filières d'ici 2026, et un objectif ambitieux de 40 % d'ici 2030.

2. DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DES SPORTIVES VERS LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE, NOTAMMENT DE L'ENCADREMENT SPORTIF

Malgré les progrès des JOP 2024, l'encadrement sportif reste dominé par les hommes, freinant l'accès des femmes, notamment comme entraîneuses, en raison d'obstacles structurels, de réseaux fermés et de la cooptation.

Le coût des formations aux métiers de l'encadrement sportif constitue un autre obstacle majeur. « *Intégrer cette formation est bien plus complexe pour une joueuse de handball qu'un footballeur, les moyens en carrière ne sont pas du tout les mêmes* », déplore Nodjalem Myaro, qui appelle à renforcer l'accompagnement à la reconversion et à mettre en place des aides financières spécifiques pour les sportives en fin de carrière.

Dans le cadre de la **convention d'objectifs entre le ministère chargé des Sports et les fédérations**, des **aides financières** directes sont attribuées aux sportifs et sportives de haut niveau pour les accompagner dans leurs performances tout en préparant leur reconversion professionnelle. Ces aides couvrent plusieurs aspects essentiels : **le financement de formations pour anticiper l'après-carrière, la compensation salariale versée aux employeurs afin de faciliter l'aménagement du temps de travail, ainsi que le remboursement de certains frais liés à la pratique sportive ou à la formation.** Le HCE propose dans un premier temps une évaluation de ce dispositif, notamment sur le volet reconversion professionnelle et une amélioration en cas de constat d'inefficacité.

Recommandation 17 : Évaluer le dispositif existant des aides directes aux sportif-ves de hauts niveaux et apporter les modifications nécessaires afin de mieux cibler ces financements vers la reconversion. Créer une nouvelle bourse spécifique si besoin.

Une étude récente de l'APEC²⁰⁹ sur la reconversion des sportif-ves de haut niveau souligne que, malgré des avancées comme la loi Braillard²¹⁰ qui impose les CDD pour les athlètes et entraîneur-es professionnel-les, le double projet (carrière sportive et formation académique) reste difficile. Les contraintes de temps, le manque d'aménagements pédagogiques et la faible reconnaissance des formations Bac +5 freinent l'évolution des athlètes vers des métiers d'encadrement. L'étude met aussi en évidence le besoin urgent de créer des passerelles de reconversion adaptées.

Actuellement, les athlètes sont souvent orienté-es vers des métiers sportifs sans accompagnement spécifique, ce qui décourage certaines femmes à viser des carrières d'entraîneuses. Le manque de synergies entre fédérations, écoles et entreprises complique encore l'accès des femmes aux postes d'encadrement.

Pour assurer une **transition plus fluide vers les métiers d'entraîneuse**, il est essentiel de renforcer les passerelles et de structurer des dispositifs d'accompagnement adaptés. **Marie-Amélie Le Fur**

209 - Apec. (2024, avril 24). Reconversion des sportifs de haut niveau vers des métiers cadres : L'importance du double projet. [Lien](#)

210 - France. (2015, 27 novembre). LOI n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale.

plaide ainsi pour une « *éducation à la citoyenneté des sportifs de haut niveau* », incluant des modules de formation sur le fonctionnement des fédérations et leur rôle dans le système sportif. Elle soutient également la recommandation du rapport Buffet - Diagona (2023) qui propose « *d'offrir une formation aux politiques publiques aux sportifs et sportives lorsqu'ils deviennent encadrants du sport* »²¹¹.

Le HCE recommande d'ouvrir l'accès à la formation continue au sein des formations publiques existantes pour les sportifs et sportives de haut niveau en reconversion professionnelle. Cette mesure garantirait une transition réussie, en facilitant leur insertion dans des postes d'encadrement ou de gestion au sein du secteur sportif.

Recommandation 18 : Ouvrir l'accès à la formation continue dans les formations publiques déjà existantes pour les sportif-ves de haut niveau en reconversion vers les métiers du sport, notamment de l'encadrement.

Un autre enjeu clé concerne la fluidité des **parcours de formation**. Aujourd'hui, il existe encore un **manque d'articulation entre les formations académiques d'arbitrage proposées par l'Union Nationale du Sport Scolaire et celles du sport fédéral**, ce qui limite l'accès des jeunes filles à des parcours d'encadrement sportif. Une meilleure articulation entre ces deux filières permettrait d'élargir les opportunités pour les futures entraîneuses et dirigeantes sportives.

Armel Crétual, président de la C3D Staps, précise que s'il n'existe pas de dispositifs harmonisés au niveau national, STAPS propose des formations adaptées pour les sportifs de haut niveau, en adaptant les modules de cours aux contraintes qui sont les leurs. Il ajoute que le diplôme Jeunesse et Sport est souvent privilégié pour sa rapidité.

Certaines fédérations ont commencé à structurer des **dispositifs d'accompagnement** afin de mieux répondre aux besoins des sportives en reconversion. La **Fédération Française de Handball** a ainsi mis en place la **Cellule Formation, Insertion et Reconversion**²¹², qui agit sur trois axes : sensibiliser les jeunes athlètes dès leur formation, assurer un suivi individualisé et renforcer les liens avec les institutions et entreprises partenaires. La même fédération propose un accompagnement spécifique pour les postes de Directeur-trice Technique National-e (DTN), répondant ainsi aux besoins des sportives en transition de carrière.

D'autres initiatives existent au sein des clubs et syndicats professionnels. **Wendie Renard**²¹³ met en avant le rôle des **réfèrent-es reconversion** à l'Olympique Lyonnais, qui accompagnent les joueuses dans leur transition professionnelle. Elle rappelle que « *pendant la carrière, il y a une pression forte de la performance sur le terrain qui laisse peu de temps à la réflexion sur l'après* ». L'**Union Nationale des Footballeurs Professionnels** (UNFP) propose également un accompagnement structuré aux joueuses en reconversion. Wendie Renard explique à ce titre qu'elle a « *eu la chance de bénéficier d'une formation de manager de proximité en parallèle de mes entraînements* ».

L'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laiques d'Éducation Physique), première fédération sportive multisports affiliée de France, s'engage activement en faveur de l'égalité dans le sport à travers son dispositif **Toutes Sportives**. Comme le souligne Pierre Chevalier, Directeur technique national de l'UFOLEP : ce « *dispositif 'Toutes sportives' vise à garantir un accès au sport pour toutes les femmes, dans des conditions adaptées et sécurisées, en lien avec des associations de terrain* »²¹⁴. Ce programme s'inscrit dans une démarche globale visant à transformer durablement le paysage sportif pour mieux répondre aux attentes et besoins des femmes. **Toutes Sportives** favorise l'accès des

211 - Comité national pour renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport. (2023). *Pour un sport plus démocratique, plus éthique et plus protecteur* (Rapport remis à Amélie Oudéa-Castéra, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques). [Lien](#)

212 - Fédération Française de Handball. (2022, 25 mai). #FIR - Un accord majeur pour la formation - insertion - reconversion des handballeurs. FFHandball. [Lien](#)

213 - Audition de Wendie Renard par le HCE, le 20 février 2024

214 - Audition de Pierre Chevalier par le HCE, le 23 avril 2024.

femmes aux postes de cadre et de direction, un défi encore majeur dans le sport. Pierre Chevalier le rappelle : « *il ne suffit pas d'affirmer une volonté d'égalité, encore faut-il structurer des actions concrètes pour accompagner les femmes vers les postes de responsabilité* ». Ainsi, le dispositif intègre un volet spécifique de formation et d'accompagnement des actrices et acteurs du monde sportif, favorisant une plus grande représentation des femmes aux postes de décision.

À l'échelle internationale, le Comité international olympique (CIO) s'engage à accroître le nombre d'entraîneuses de haut niveau grâce à son **programme WISH** (Women in Sport High-Performance). Ce dispositif vise à former 123 femmes entraîneuses issues de 22 sports et de 60 pays, en leur fournissant les outils nécessaires pour évoluer dans un milieu encore largement masculin. « *Le programme WISH a été conçu pour doter les femmes des compétences et de la confiance nécessaires pour briser ces barrières et réussir dans le coaching de haut niveau* »²¹⁵, expliquent ses concepteur-rices.

Les entreprises jouent aussi un rôle clé dans la promotion de l'égalité dans le sport, non seulement en tant que sponsors et partenaires des événements sportifs, mais aussi en tant qu'actrices de **l'insertion professionnelle des sportives de haut niveau**. En facilitant leur accès à des formations et à des opportunités de carrière, elles contribuent à valoriser leurs compétences et à assurer une transition réussie vers le monde du travail.

Recommandation 19 : Encourager les entreprises à s'engager à former et recruter des sportives de haut niveau, en établissant des partenariats avec des programmes de formations professionnelles pour les sportives et en faire un critère de leur rapport RSE.

Depuis le Grenelle de l'emploi et des métiers du sport en 2023, des actions spécifiques ont été mises en place pour **favoriser l'accès des femmes aux diplômes et aux emplois dans ce secteur**. En outre, une charte « arbitrage au féminin » est en cours d'élaboration afin de féminiser le corps arbitral. Enfin, un décret pris le 16 octobre 2024 prolonge de deux ans les droits d'inscriptions des juges et arbitres de haut niveau en cas de maternité.

Au-delà des initiatives existantes, il est crucial de **poursuivre les efforts pour garantir un accès équitable aux formations, structurer des dispositifs d'accompagnement adaptés et favoriser l'émergence d'un vivier d'entraîneuses compétentes et reconnues dans l'ensemble des disciplines sportives**.

215 - Olympic Committee. (2024, March 28). WISH programme: Empowering female coaches on the road to Paris 2024. Olympics.com. [Lien](#)

3. FAVORISER LA PRÉSENCE DES FEMMES DANS LES MÉTIERS DE L'ENCADREMENT SPORTIF

La conciliation vie personnelle et professionnelle reste un frein majeur pour les femmes aspirant à des postes de direction dans le sport, en raison de la charge familiale et du manque de temps pour des activités bénévoles. Patricia Costantini²¹⁶, ancienne Directrice Technique Nationale de la fédération française de triathlon, témoigne : « *tant qu'il n'y a pas de partage des tâches domestiques, les femmes ne peuvent pas accéder aux postes techniques* ». Elle explique avoir dû choisir à l'époque entre maternité et carrière, soulignant l'impossibilité, selon elle, de **concilier les exigences d'un emploi d'entraîneuse avec la maternité**.

Ce besoin de repenser l'organisation du travail dans le sport se reflète aussi dans l'**exigence de disponibilité totale des cadres**. Sociologue spécialisée en sport et en management, Béatrice Barbusse²¹⁷ critique ce modèle et plaide pour un changement immédiat : « *Il faut sortir de l'idée de disponibilité 24/24 et de la personification du pouvoir, où un seul homme accapare toutes les responsabilités* ». Cette rigidité limite la diversité dans les postes de direction, notamment pour les femmes qui veulent équilibrer carrière et vie personnelle.

L'une des solutions avancées pour favoriser une plus grande présence des femmes dans l'encadrement est l'introduction de **binômes mixtes aux postes d'encadrement**. Patricia Costantini illustre cette approche avec son expérience en triathlon, où chaque pôle France fonctionnait avec un binôme mixte. Cette organisation offrait un certain confort de vie aux entraîneur-euses et permettait en outre de prévenir plus efficacement les risques de violences sexistes et sexuelles en garantissant aux athlètes une diversité d'interlocuteur.rices.

Recommandation 20 : Encourager un co-encadrement mixte au niveau des fédérations sportives. Cette mesure pourrait être incluse au sein d'un projet de performance fédérale (PPF).

Les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans le développement du sport et l'accompagnement des clubs locaux. En tant que principaux financeurs des infrastructures et des associations sportives, elles ont le pouvoir d'influencer les pratiques vers plus d'égalité. Encourager l'**encadrement mixte au sein des clubs** permet non seulement de diversifier les modèles de réussite, mais aussi de créer un environnement plus inclusif pour les athlètes, quel que soit leur genre.

Recommandation 21 : Encourager les collectivités territoriales à accorder un bonus au niveau des budgets attribués aux clubs qui mettent en place un plan de féminisation (adhérents et encadrants).

La parentalité et la gestion du temps constituent un frein majeur pour de nombreuses femmes dans le sport, notamment les entraîneur-euses, qui doivent concilier responsabilités familiales et exigences professionnelles. Pour y remédier, les fédérations pourraient faciliter la garde d'enfants, par exemple *via* une aide financière. Cette mesure permettrait aux entraîneur-euses, en particulier celles

216 - Audition de l'association Égal Sport par le HCE, le 20 février 2024
217 - Audition de Béatrice Barbusse pour le HCE, le 12 mars 2024

ayant de jeunes enfants, de s'investir pleinement dans leurs missions nationales et internationales sans que la garde d'enfants ne soit un obstacle à leur carrière.

Recommandation 22 : Assurer la prise en charge partielle des frais de garde d'enfants par les fédérations afin de faciliter l'engagement des entraîneur-euses lors des regroupements et déplacements nationaux et internationaux.

En conclusion, pour favoriser la présence des femmes dans l'encadrement sportif, il est crucial de **repenser l'organisation du travail et de lever les obstacles liés à la conciliation entre vie professionnelle et responsabilités familiales**. Créer un environnement plus inclusif et équilibré permettra d'offrir aux femmes les opportunités nécessaires pour s'épanouir et progresser dans des rôles de leadership dans le sport.

4. ACTIVER LE LEVIER DE LA MIXITÉ ET DU PARTAGE DES RESPONSABILITÉS AU SEIN DE LA GOUVERNANCE SPORTIVE

Malgré les progrès législatifs, la parité dans la gouvernance sportive demeure insuffisante. Les femmes continuent d'être sous-représentées dans les postes de direction, ce qui perpétue des inégalités structurelles.

La première loi sur la parité²¹⁸, entrée en vigueur en 2000 en France, ne concernait pas les fédérations sportives nationales. Une avancée significative a été réalisée avec la **loi du 4 août 2014** pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes²¹⁹, qui a introduit un **quota minimal de 25 %** de représentation pour chaque sexe et a instauré la parité dans les fédérations ayant déjà atteint ce seuil. La **loi du 2 mars 2022**²²⁰, visant à **démocratiser le sport en France, impose une parité stricte « dans les instances dirigeantes »** des fédérations sportives, au niveau national et régional, ainsi que dans les comités nationaux olympique et paralympique. Depuis le 1er janvier 2024, la parité doit être respectée lors du renouvellement des mandats des instances nationales, et elle s'étendra aux ligues régionales des fédérations en 2028. Le terme « instances dirigeantes » reste cependant flou et le HCE propose de clarifier cette formulation.

Malgré ces avancées législatives, **les femmes demeurent confrontées à un plafond de verre surtout dans les fédérations olympiques**. Selon le CNOSF, elles ne comptent que pour 38 % dans les instances sportives²²¹. Si cette proportion a progressé depuis l'instauration des quotas en 2014, la présidence des fédérations sportives reste largement masculine. Certaines fédérations présentent encore des postes vacants pour les femmes, soulignant un déséquilibre persistant. Selon Anabelle Caprais²²², « *l'idée qu'il n'y ait pas suffisamment de femmes pour occuper des postes de responsabilité*

218 - France. (2000, 6 juin). *Loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives*. Journal officiel de la République française.

219 - France. (2014, 4 août). *Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*. Journal officiel de la République française.

220 - France. (2022, 2 mars). *Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France*. Journal officiel de la République française.

221 - Lepeltier, N. (2024, October 9). *Les fédérations sportives au défi de la parité femmes-hommes*. Le Monde. [Lien](#)

222 - Caprais, A. (2020). *La place et le rôle des femmes dans la gouvernance des fédérations sportives françaises* [Thèse de doctorat, Université de Bordeaux]. HAL. [Lien](#)

peut être perçue comme une réticence sexiste ». Cependant, Fabienne Bourdais affirme que le discours selon lequel il n'y aurait pas de femmes disponibles est désormais largement dépassé avec l'évolution vers une plus grande inclusion et parité dans le sport.

Les plans de féminisation, rendus obligatoires en 2013, jouent un rôle clé dans l'intégration des femmes aux postes de responsabilité dans le sport. Depuis les **conventions d'objectifs** 2014-2017 entre l'État et les fédérations, chaque fédération doit adopter un plan couvrant plusieurs aspects : la pratique, l'encadrement, la formation, l'arbitrage, et la lutte contre les violences. Lors de son audition au HCE, Fabienne Bourdais, directrice des sports, a précisé que **21 fédérations sur 114** ont été informées que **le renouvellement de leur agrément était conditionné à des progrès** dans ces domaines, à mettre en œuvre avant avril 2025. Celle-ci ajoute que cette méthode s'est révélée efficace pour amener à l'action. Pour soutenir davantage les fédérations, dans toute leur diversité, la ministre des Sports, Marie Barsacq, a annoncé la création, le 7 mars 2025, d'un poste de cadre interfédéral-e dédié-e spécifiquement à l'égalité et à la mixité.

Certaines fédérations ont fait le choix d'instaurer **une coprésidence mixte**, une stratégie déjà expérimentée au sein de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) lors de la précédente mandature par **Emmanuelle Bonnet-Oulaldj** et **Gérard Dizet** et qui a fait ses preuves. En janvier 2025, quatre fédérations²²³ sont désormais co-présidées²²⁴ par un binôme ou trinôme femme-homme(s) dont la **Fédération Française de Lutte**, première fédération olympique portant cette mesure²²⁵.

Au regard des résultats particulièrement concluants de ce mode d'organisation, le HCE propose d'instaurer obligatoirement une présidence paritaire à deux têtes dans les fédérations sportives mais également dans les ligues professionnelles.

Recommandation 23 : Instaurer des co-présidences mixtes des fédérations sportives nationales agréées, y compris dans les commissions de travail, mais aussi dans les ligues professionnelles et rendre invalides les décisions prises dans une commission/fédération nationale ne respectant pas l'obligation de mixité.

Au niveau local, plusieurs clubs sportifs en France ont mis en place un système de co-présidence. C'est le cas par exemple de clubs tels que le Saint-Flour Handball ou le Hennebont-Lochrist-Handball. Cette approche permet de répartir les responsabilités et de favoriser une gouvernance plus inclusive²²⁶.

Ludovic Royé, président de l'Association des Directeurs Techniques Nationaux, estime que la parité obligatoire au niveau régional dès 2028 sera un levier clé pour favoriser une représentation équilibrée dans les instances sportives, avec une hausse des candidatures féminines pour les responsabilités nationales²²⁷. Aujourd'hui, la fonction de directeur-trice technique national-e est placée sous la double autorité, hiérarchique, du ministère des Sports et, fonctionnelle, de la présidence de sa fédération. La personne est nommée dans ses fonctions par le ministre des Sports pour une durée maximale renouvelable de deux ans puis sa lettre de missions est établie par le ou la directeur-riche des sports.

223 - La FSGT avec Céline Machado et Antonio Fonseca ; la FFCO avec Séverine Bardaud et Denis Lafoux ; la FF Lutte avec Lise Legrand et Jean-Carl Fossati ; la FF des clubs alpins et de montagne avec Sylvie Guérin, Rémy Mullot et Nicolas Raynaud.

224 - Au 1er janvier 2025, quatre fédérations ont été co-présidées. Actuellement, trois fédérations sont co-présidées, à cause d'un changement de présidence prévu à la FF des clubs alpins et de montagne en mars 2025, avec Charles Van der Elst.

225 - Si le binôme Lise Legrand / Jean-Carl Fossati a candidaté avec cette volonté de co-présidence, les statuts actuels de la fédération ne permettaient pas d'envisager cette possibilité. Le temps de faire évoluer et voter ce changement statutaire, c'est Lise Legrand qui a été élue présidente. J.-C. Fossati est lui président délégué.

226 - Nauleau Sport. (2017, 27 mars). *Co-présidence, une solution au renouvellement des dirigeants ?* Nauleau Sport. [Lien](#)

227 - Lepeltier, N. (2024, October 9). *Les fédérations sportives au défi de la parité femmes-hommes*. Le Monde. [Lien](#)

Recommandation 24 : Modifier la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France pour instaurer formellement et sans délai une exigence de parité pour la composition des bureaux exécutifs, des conseils d'administrations nationaux et régionaux et des commissions nationales des fédérations sportives agréées, du CNOSF et du CPSF et rendre invalides les décisions prises dans un bureau ne respectant pas la parité.

Certaines fédérations ont déjà mis en place des initiatives pour encourager l'accès des femmes aux postes à responsabilités. Depuis 2021, la Fédération française de basket-ball (FFBB) accompagne les élues des Liges et Comités dans leur prise de fonctions, en cohérence avec son plan *Société et Mixités pour un basket Mixte* et la loi de mars 2022 sur la parité. La Fédération Française de Handball œuvre également à féminiser l'encadrement, professionnaliser le parcours des joueuses et garantir une égalité des moyens, à travers des formations, labels et partenariats. De son côté, la Fédération française de cyclisme a instauré des indicateurs de féminisation dans l'encadrement technique, évoluant du rouge au vert. Si l'initiative a suscité quelques réticences au départ, elle a aujourd'hui déclenché, selon Marie-Françoise Potereau, « une véritable émulation interne, chacun cherchant à atteindre le meilleur score »²²⁸.

Le CDOS du Nord a mis en place un **label Parité Sport** mettant un accent particulier sur l'accès des femmes aux fonctions de dirigeantes dans le mouvement sportif. L'objectif est de favoriser la parité dans les postes de direction au sein des clubs, en levée des obstacles culturels et organisationnels. Le CDOS du Nord accompagne les clubs dans cette démarche en offrant un soutien pour intégrer plus de femmes dans les rôles de gestion et de leadership, contribuant ainsi à un management plus équilibré et représentatif des femmes dans le sport.

Dans une démarche de promotion de l'égalité des genres et de diversification des instances dirigeantes, il est essentiel d'**assurer une meilleure représentation des femmes à la tête des directions techniques nationales**. Actuellement sous-représentées, leur présence accrue contribuerait à une gouvernance plus équilibrée et à une prise de décision plus inclusive. Ainsi, ces recommandations visent à instaurer un quota initial de 40 %, avec un objectif de parité à moyen terme, tout en mettant en place des actions concrètes pour garantir une représentation équitable et durable des femmes dans ces fonctions stratégiques. Le HCE recommande également que les équipes autour des directeur.ices techniques au niveau national bénéficient d'une représentation équilibrée.

Recommandation 25 : Appliquer un quota immédiat de 40 % de femmes directeur.ice techniques national.es (DTN) et encourager et veiller à une représentation paritaire parmi les directions techniques nationales - tenir compte des répartitions de postes (secrétariat / encadrement).

Le HCE souligne également la nécessité pour l'ensemble des organisations représentatives du sport français de se conformer à cette obligation de parité.

Recommandation 26 : Exiger et instaurer l'obligation de parité au sein des autres instances représentatives du sport français comme l'Observatoire National du Sport (créé en 2024) ou les Conférences régionales du sport (CRS).

Dans le même sens afin que leurs représentations soient assurée de manière égalitaire, le HCE propose d'instaurer formellement un binôme mixte femme-homme pour les représentants des entraîneur.euses et des arbitres au sein des organes de direction des fédérations sportives agréées.

228 - Audition de Marie-Françoise Potereau auprès du HCE, le 30 janvier 2024.

Cette mesure vise à assurer une parité effective dans les processus décisionnels et à empêcher toute prise de décision dans un cadre ne respectant pas cette mixité, en rendant ces décisions invalides.

Recommandation 27 : Compléter la loi du 2 mars 2022 pour instaurer formellement un binôme mixte femme/homme pour les représentant-es des entraîneur-euses et des arbitres, élu-es et siégeant au sein de l'organe collégial d'administration des fédérations agréées, et rendre invalides les décisions prises dans un bureau ne respectant ce cadre.

Le comité national pour renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport, co-présidé par Marie-George Buffet et Stéphane Diagana souligne également cette nécessité dans son rapport publié fin 2023²²⁹. Ses membres y affirment que « *la parité ne pourra être véritablement assurée qu'à la condition d'en consacrer le principe et de l'appliquer, sans exception, à tous les niveaux* ».

Le Haut Conseil à l'Égalité soutient également une approche visant à instaurer la parité à partir du niveau local. Compte tenu des liens étroits, tant opérationnels que financiers, entre les collectivités territoriales et les clubs sportifs, le HCE préconise une représentation équilibrée des genres au sein des directions des sports locales. Il faut veiller à tenir compte d'une répartition des postes qui ne soit pas faite en fonction des stéréotypes de sexe. Cette mesure permettrait de favoriser une diffusion progressive de l'égalité à l'ensemble des instances sportives.

Recommandation 28 : Encourager et veiller à une égalité de représentation au sein des directions des sports des collectivités territoriales.

229 - Comité national pour renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport. (2023). *Pour un sport plus démocratique, plus éthique et plus protecteur* (Rapport remis à Amélie Oudéa-Castéra, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques). [Lien](#)

C GARANTIR DES MOYENS ET DES STRATÉGIES AMBITIEUSES POUR UNE FÉMINISATION DURABLE DU SPORT

1. GARANTIR DES MOYENS FINANCIERS POUR FAIRE BOUGER LES LIGNES

Pour une féminisation durable du sport, il est essentiel d'adopter des stratégies ambitieuses soutenues par des financements conséquents. L'égalité des genres passe par des investissements concrets dans les ressources humaines et matérielles. L'engagement des acteurs publics et privés doit s'accompagner d'une allocation ciblée de fonds pour favoriser l'accès des femmes aux postes de décision, soutenir leur progression dans les disciplines sportives et accompagner leur évolution professionnelle.

■ A. AU NIVEAU DES POUVOIRS PUBLICS

Les financements de l'ANS illustrent un déséquilibre persistant : seulement 10 % des crédits, soit 135 millions d'euros, sont dédiés à la promotion du sport au féminin. De plus, sur les 23 millions d'euros alloués aux contrats de développement pluriannuels, seuls 1,5 million concernent spécifiquement le sport féminin. Cet écart significatif met en évidence le retard dans l'atteinte de la parité financière et souligne la nécessité d'investissements plus ambitieux pour favoriser la féminisation du sport et de son encadrement.

Recommandation 29 : Renforcer le budget de l'Agence Nationale du Sport en faveur des femmes dans le sport et dédier 20 % de ce budget au développement et à la promotion des métiers de l'encadrement sportif exercés par des femmes.

Pour assurer une féminisation durable du sport, il est essentiel de mobiliser des financements conséquents et de déployer des stratégies ambitieuses visant à transformer les structures et pratiques existantes. Une mesure clé serait l'application du principe d'éga-conditionnalité aux subventions publiques, en conditionnant les financements à la mise en place d'actions concrètes en faveur de l'égalité des genres.

Des exemples de bonnes pratiques existent déjà à l'échelle locale. Par exemple, les villes de Strasbourg et Grenoble ont mis en place des budgets sensibles au genre, garantissant que les ressources financières allouées aux projets sportifs intègrent les enjeux de l'égalité et favorisent la participation des femmes à tous les niveaux du sport. Ces initiatives permettent d'inclure l'égalité dans le processus décisionnel budgétaire, contribuant ainsi à la féminisation des projets sportifs.

De même, la Mairie de Lyon a conditionné les subventions aux clubs sportifs à la participation à une formation sur les violences sexistes et sexuelles. Cette mesure promeut l'égalité des genres dans la gestion des clubs et forme les acteurs du sport aux enjeux de sécurité et de respect, créant des environnements plus inclusifs et sûrs. Ces exemples montrent qu'en allouant des ressources financières de manière stratégique et en les conditionnant à des actions concrètes pour l'égalité, il est possible de transformer durablement le paysage sportif et de garantir une meilleure représentation et inclusion des femmes.

Dans cette même optique, le HCE recommande d'**ajouter des critères explicites concernant la féminisation** de l'encadrement et des postes de direction dans les structures sportives, **dans le cahier des charges pour l'obtention de subventions publiques**. Afin de garantir l'effectivité de ces engagements, un système de bonus/malus pourrait être mis en place : les structures respectant ces critères bénéficieraient de subventions supplémentaires ou d'un soutien renforcé, tandis que celles ne les respectant pas se verraient attribuer des pénalités ou une réduction des subventions. Ce mécanisme encouragerait l'ensemble du mouvement sportif à adopter des politiques concrètes en faveur de l'égalité des genres à tous les niveaux de gestion et de décision. Il reviendrait aux acteurs·rices concernés·es de définir des quotas et objectifs clairs et mesurables.

Recommandation 30 : Conditionner l'obtention de subventions publiques à des critères et objectifs de féminisation de l'encadrement et des postes de direction. Appliquer un système de bonus/malus en cas de respect ou non de ces exigences.

Pour garantir une transformation durable et structurelle du sport en faveur de la féminisation, il est **crucial d'adopter des mesures législatives ambitieuses à long terme**. Cela pourrait inclure l'instauration d'une loi imposant des actions concrètes, mesurables et vérifiables, visant à favoriser

la présence et la participation des femmes, tant dans les pratiques sportives que dans les structures d'encadrement et de direction. En définissant des objectifs clairs et des mécanismes de suivi, cette législation assurerait une avancée systématique et pérenne de la féminisation du sport, en veillant à ce que les engagements soient non seulement pris, mais effectivement mis en œuvre sur le terrain.

Il est également **essentiel d'exiger la mise en place de budgets sensibles au genre au sein des fédérations sportives agréées, du CNOSF, du CPSF, ainsi que de l'ANS.** Ces budgets devraient prioritairement inclure des critères relatifs à la féminisation de l'encadrement, en veillant à ce que les financements alloués favorisent activement la participation des femmes à des rôles de leadership et de gestion. En intégrant cet objectif dans les processus de financement, ces institutions sportives s'engageraient concrètement à promouvoir une plus grande égalité des genres à tous les niveaux de la hiérarchie sportive, renforçant ainsi l'accès des femmes à des positions décisionnelles et de pouvoir.

Recommandation 31 : Exiger la mise en place des budgets sensibles au genre au sein du Ministère des Sports, des fédérations sportives délégataires, du Comité national olympique et sportif français, du Comité paralympique et sportif français et de l'Agence nationale du sport intégrant notamment un critère relatif à la féminisation de l'encadrement et évaluer la mise en place de ces budgets.

Le HCE recommande de **définir des objectifs clairs et contraignants pour la féminisation des fédérations sportives**, notamment concernant les directeur-trice technique national-e, l'encadrement des athlètes et la représentation des femmes dans les structures décisionnelles. Des indicateurs de suivi précis doivent être établis et des sanctions appliquées en cas de non-respect, *via* les Plans de Performance Fédérale. Des mécanismes de bonus/malus pourraient également être introduits pour encourager les progrès en matière de féminisation, tout en soutenant les fédérations exemplaires.

Recommandation 32 : Imposer aux fédérations sportives de se doter d'objectifs précis et mesurables en matière de féminisation, notamment au niveau de l'encadrement. Introduire des subventions avec des mécanismes de bonus/malus associés aux Plans de Performance Fédérale.

B. AU NIVEAU DES ENTREPRISES

Les entreprises ont un rôle clé à jouer dans la promotion de l'égalité des genres, y compris dans le sport. En s'engageant activement et financièrement, elles peuvent favoriser des changements durables. Il est donc essentiel de les encourager à soutenir des initiatives inclusives et à conditionner leurs partenariats et investissements à des engagements concrets en faveur de l'égalité.

Il est essentiel, pour les grands événements sportifs, de systématiser une part dédiée au sport féminin dans le cadre du sponsoring, en particulier pour les GESI (grands événements sportifs internationaux). Cela impliquerait que les entreprises et sponsors allouent une part de leurs financements spécifiquement aux initiatives ou compétitions féminines. Une telle démarche renforcerait la visibilité du sport féminin, encouragerait une participation accrue des femmes et enverrait un message fort en faveur de la parité.

Recommandation 33 : Inciter les entreprises à consacrer une part de leur budget sponsoring au sport au féminin et en faire un critère de leur rapport RSE.

Un exemple marquant de cette approche est celui d'ENGIE, qui a décidé d'intégrer une dimension de prévention des violences sexistes et sexuelles dans ses actions de sponsoring sportif. L'entreprise affiche le numéro d'écoute 3919, dédié aux victimes de violences conjugales, sur toutes ses factures, contribuant ainsi à sensibiliser ses clients à cette problématique. De plus, dans le cadre de ses contrats de sponsoring sportif, ENGIE conditionne l'engagement de ses partenaires à la mise en place de mesures spécifiques de prévention pour les parents, les enfants, les dirigeant-es et les entraîneur-euses. Par exemple, lors des Open, un partenariat avec Angélique Cauchy et son association Rebond inclut des clauses visant à garantir une formation et une sensibilisation du personnel encadrant à la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport²³⁰.

Recommandation 34 : Inciter les entreprises à conditionner l'attribution de leur sponsoring à l'engagement des organisateurs-rices d'événements en faveur de mesures de prévention des violences et discriminations.

2. RENFORCER LA CONNAISSANCE ET LE SUIVI PAR LA RECHERCHE ET L'ÉVALUATION

Pour garantir des avancées concrètes en matière d'égalité dans le sport, il est essentiel de disposer de données chiffrées précises et actualisées. Une meilleure connaissance des dynamiques de genre au sein de l'encadrement sportif permettrait d'identifier les freins persistants et d'orienter efficacement les politiques publiques. Ainsi, le HCE encourage vivement la collecte de données, notamment *via* les licences sportives.

Recommandation 35 : Généraliser la collecte des données relatives à l'encadrement sportif et au genre notamment *via* les prises de licences.

Afin d'assurer un suivi rigoureux et d'orienter les politiques publiques vers des résultats concrets, il est également **nécessaire de mettre en place des outils d'évaluation réguliers**. Un état des lieux annuel permettrait de mesurer les avancées en matière d'égalité des genres, de lutte contre les violences et de promotion de la santé dans le sport, tout en intégrant la question essentielle de l'encadrement sportif.

Recommandation 36 : Réaliser un audit annuel de l'état des lieux en matière d'égalité des genres au sein des fédérations sportives, en intégrant la question de l'encadrement sportif (prise en compte de l'égalité par l'encadrement et parité de l'encadrement).

Il est également essentiel de **soutenir financièrement la recherche et d'assurer la pérennité des travaux scientifiques et universitaires portant sur la place des femmes dans le sport**, afin de mieux

230 - Audition Angélique Cauchy et de Elisabeth Richard par le HCE, le 28 janvier 2025.

comprendre les dynamiques de genre qui influencent leur participation et leur visibilité. Cela inclut en particulier la recherche sur l'encadrement sportif, un domaine souvent sous-exploré, qui soulève des questions importantes concernant l'inégalité d'accès et la reconnaissance des femmes dans des rôles de leadership et de formation au sein des structures sportives.

Recommandation 37 : Financer et assurer la pérennité des travaux scientifiques et universitaires s'intéressant à la place des femmes dans le sport, en particulier dans l'encadrement.

Le HCE soutient une étude approfondie sur le bénévolat et les inégalités au sein des clubs sportifs, afin de mettre en lumière les disparités de genre et de pouvoir, en particulier concernant l'accès des femmes aux rôles décisionnels et de leadership.

Recommandation 38 : Solliciter une étude autour de la question du bénévolat et des inégalités internes dans les clubs sportifs.

3. DÉPLOYER DES PLANS D'ACTION AMBITIEUX POUR FAIRE DE LA FRANCE UN MODÈLE DE PARITÉ ET DE FÉMINISATION DANS LE SPORT

Pour que la France devienne une référence en matière de parité et de féminisation dans le sport, il est impératif d'anticiper dès à présent les objectifs et les moyens nécessaires en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030. Cette dynamique doit s'inscrire dans la continuité des engagements pris pour Paris 2024, en consolidant les avancées et en garantissant une égalité réelle.

Le HCE insiste particulièrement sur la nécessité de **maintenir un haut niveau d'exigence en matière de parité au sein des délégations sportives**, afin que l'équilibre atteint lors des Jeux de Paris 2024 ne soit pas une exception mais bien une norme durable.

Comme le montre le tableau ci-dessous, la féminisation de l'encadrement sportif est un levier clé pour instaurer l'égalité dans le secteur. La présence des femmes aux postes d'entraîneuses, dirigeantes et cadres techniques demeure marginale, en raison de stéréotypes persistants et du manque de politiques volontaristes. Il est donc crucial d'établir une trajectoire claire pour atteindre progressivement la parité dans ces fonctions stratégiques.

	Jeux Olympiques de Tokyo (2020)		Jeux Olympiques de Paris (2024)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Chefs de missions	20 %	80 %	22 %	78 %
Chefs de missions adjoints	13 %	87 %	25 %	75 %
Entraîneur.es	13 %	87 %	13 %	87 %

Source : chiffres fournis par le Comité International Olympique.

Recommandation 39 :

- ▶ Respecter la parité au niveau des athlètes, à l'image des jeux de Paris 2024, et tendre vers la parité au niveau de l'encadrement sportif avec pour objectif une représentation proportionnelle des femmes dans les fédérations.
- ▶ Veiller à la parité au sein des comités d'organisation des JOP, et des délégations françaises d'ici 2030, avec une évaluation et des sanctions en cas de non-respect.

Cependant, sans dispositifs contraignants, ces objectifs risquent de rester symboliques. Pour assurer une transformation structurelle, il est indispensable de **mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation assortis de mesures incitatives et coercitives**. L'instauration de quotas et d'exigences de parité dans les instances sportives permettra d'accélérer le changement et d'assurer une représentation équilibrée des femmes à tous les niveaux de décision.

L'égalité des genres dans le sport ne peut être pleinement atteinte sans **une approche coordonnée au niveau européen**. Face aux disparités persistantes entre les États en matière de politiques sportives et d'égalité femmes-hommes, il est essentiel de renforcer la coopération et de promouvoir une harmonisation des cadres réglementaires.

Les programmes européens tels qu'Erasmus+ Sport de l'Union Européenne et l'Accord Partiel Élargi sur le Sport du Conseil de l'Europe offrent des leviers pour encourager l'échange de bonnes pratiques et la promotion de la pratique sportive. Le Conseil de l'Union européenne a notamment adopté des conclusions appelant les États membres à promouvoir l'égalité femmes-hommes dans le sport, en agissant notamment sur l'accès, la représentation, la sécurité, la médiatisation et la gouvernance, afin de lutter contre les discriminations et favoriser la pleine participation des femmes et des filles. Néanmoins, le développement de politiques communes en faveur d'une meilleure représentation des femmes dans le sport reste à développer.

Recommandation 40 :

- ▶ Favoriser la coopération entre les États européens en matière d'égalité des genres.
- ▶ Encourager le travail d'harmonisation européen / promotion des bonnes pratiques.

RECOMMANDATIONS DU HCE

Axe n°1 : Développer une véritable culture de l'égalité

Accroître la visibilité des entraîneuses et dirigeantes au travers de la médiatisation et la promotion de rôles modèles

1	Créer un programme dédié à l'accompagnement des femmes déjà engagées dans le mouvement sportif vers l'encadrement sportif (formation, réseau, rencontres) à l'image du programme 300 dirigeantes.	CNOSF & CPSF
2	Pérenniser systématiquement dans les études de l'ARCOM la réparation et la comptabilisation des temps de parole des femmes, notamment des entraîneuses, dans la couverture médiatique sportive	ARCOM
3	Création par l'ARCOM d'un label distinctif honorant les médias qui favorisent l'intégration de femmes expertes, en particulier dans le domaine du sport et notamment au niveau des coaches et entraîneuses.	ARCOM
4	Introduire et systématiser la fonction de « responsable de la stratégie éditoriale en matière de parité » dans les rédactions sportives des médias pour veiller à une couverture médiatique équilibrée et inclusive F/H.	Médias
5	Allouer une part spécifique du budget de l'ANS dédié à la promotion du sport au féminin pour mettre en avant les entraîneuses, arbitres et dirigeantes, afin de renforcer leur visibilité dans l'encadrement sportif.	ANS
6	Créer des campagnes de communication valorisant les parcours de femmes dans l'encadrement sportif notamment autour du 24 janvier (journée internationale du sport féminin en France) et lors des grands événements sportifs internationaux (GESI).	CNOSF, CPSF et/ ou Ministère des Sports
7	Intégrer des critères relatifs à féminisation de l'encadrement sportif dans le label Terrain d'Égalité relatif aux grands événements sportifs internationaux (GESI).	Ministère des Sports et ministère de l'Égalité

Accroître la visibilité des entraîneuses et dirigeantes dans l'espace public		
8	<p>Imposer au moins 50 % de noms féminins et encourager les noms d'entraîneuses ou dirigeantes sportives dans la dénomination des équipements sportifs financés dans le cadre du Plan G24 (suite du plan 5000 équipements).</p> <p>Encourager les collectivités territoriales à la féminisation de la nomenclature urbaine et sportive avec un objectif d'au moins 30 % d'équipements avec des noms de femme d'ici 2030.</p>	ANS et collectivités territoriales
9	Adopter une écriture sans stéréotypes de sexe dans les textes statutaires, les fiches de postes et autres textes officiels des organisations sportives conformément aux recommandations fixées par le HCE (cf. Guide pratique).	CNOSF, CPSF, fédérations sportives
Faire de l'égalité de genre et de la lutte contre les VSS une priorité au sein des formations initiales et continues		
10	S'assurer de la mise en œuvre de l'application de formation à la prévention et à la lutte contre les VSS dans les formations obligatoires et à la qualité de son contenu.	Ministère des Sports (Service départemental jeunesse et sport) et Ministère de l'enseignement supérieur
11	Conditionner le renouvellement quinquennal de la carte professionnelle des éducatrices et éducateurs sportifs à la validation d'un module de formation en ligne, élaboré par le ministère des Sports, ou d'une formation équivalente dispensée par des associations spécialisées, portant sur la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.	Ministère des Sports (Direction des Sports) Législateur Associations spécialisées
12	<p>Généraliser la sensibilisation à l'égalité, à la prévention et à la lutte contre les VSS les éducateur-ices bénévoles au sein des clubs sportifs.</p> <p>Établir annuellement une liste publique des structures offrant ces formations, afin de simplifier leur prise de contact par les clubs sportifs, disponible gratuitement sur le site du ministère des Sports, du CNOSF et du CPSF.</p>	Fédérations sportives soutenues par le Ministère des sports MIPROF
13	Veiller à une égale représentation des femmes et des hommes dans les cas d'études mentionnés dans les formations initiales et prendre en compte les besoins physiologiques féminins (maladies gynécologiques type endométriose, cycles menstruels, etc.) dans les contenus de formations initiales et continues.	Prof d'universités, avec un financement de l'État (MESR/ Conseil des programmes/ Agence nationale de la recherche)
Renforcer les dispositifs de prévention, d'écoute, de signalement des violences et discriminations		
14	<p>Rendre obligatoire la présence d'un-e cadre technique formé-e aux questions des discriminations et violences, notamment sexistes et sexuelles au sein de chaque Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).</p> <p>Nommer dans chaque club sportif une personne référente sur les sujets d'égalité et de lutte contre les discriminations et violences qui assurera la mise en place d'actions d'information et de prévention et le lien avec le SDJES et ses équipes.</p>	Ministère des sports / Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) / Clubs sportifs

Axe n°2 : Garantir une égalité de représentation au sein des métiers de l'encadrement sportif et de la gouvernance

Inciter les jeunes filles à intégrer des formations à l'encadrement sportif

15	Mettre en place des campagnes d'incitation dès le collège et le lycée, incluant des interventions et des modules pédagogiques pour promouvoir les formations et débouchés professionnels auprès des jeunes filles à travers des partenariats avec les établissements d'enseignement et les fédérations sportives. Atteindre un objectif de 40 % de candidatures féminines pour l'entrée en licence STAPS d'ici 2026.	Ministère des Sports/ Ministère de l'Education Nationale / STAPS
16	Créer un programme d'accompagnement des jeunes filles vers le management et l'encadrement sportif, à l'image de Tech pour toutes, piloté par le ministère des Sports et adressé : Aux collégiennes et lycéennes avec des interventions dans les établissements scolaires. Aux élèves en première année de licence STAPS pour créer des vocations de carrières dans des spécialités où elles sont peu représentées (encadrement et management sportif) avec un objectif de 25 % de femmes dans ces filières d'ici 2026, avec un objectif ambitieux de 40 % d'ici 2030.	Ministère des Sports/ Ministère de l'Education Nationale / STAPS

Développer l'accompagnement et la formation des sportives vers la reconversion professionnelle, notamment de l'encadrement sportif

17	Évaluer le dispositif existant des aides directes aux sportif-ves de haut niveau et apporter les modifications nécessaires afin de mieux cibler ces financements vers la reconversion. Créer une nouvelle bourse spécifique si besoin.	Gouvernement / Parlement
18	Ouvrir l'accès à la formation continue dans les formations publiques déjà existantes pour les sportif-ves de haut niveau en reconversion vers les métiers du sport, notamment de l'encadrement.	ANS / INSEP / Creps
19	Encourager les entreprises à s'engager à former et recruter des sportives de haut niveau, en établissant des partenariats avec des programmes de formations professionnelles pour les sportives et en faire un critère de leur rapport RSE.	Entreprises privées et publiques

Favoriser la présence des femmes dans les métiers de l'encadrement sportif

20	Encourager les fédérations sportives à mettre en place un co-encadrement mixte. Cette mesure pourrait être incluse au sein d'un projet de performance fédérale (PPF).	Fédérations sportives
21	Encourager les collectivités territoriales à accorder un bonus au niveau des budgets attribués aux clubs qui mettent en place un plan de féminisation : adhérents et encadrants.	Collectivités territoriales
22	Assurer la prise en charge partielle des frais de garde d'enfants par les fédérations afin de faciliter l'engagement des entraîneur-euses lors des regroupements et déplacements nationaux et internationaux.	Fédérations sportives

**Activer le levier de la mixité et du partage des responsabilités
au sein de la gouvernance sportive**

23	Instaurer des co-présidences mixtes des fédérations sportives nationales agréées, y compris dans les commissions de travail, mais aussi dans les ligues professionnelles et rendre invalides les décisions prises dans une commission/fédération nationale ne respectant pas l'obligation de mixité.	Ministère des Sports Fédérations sportives Ligues professionnelles
24	Modifier la loi du 2 mars 2022 dite loi visant à démocratiser le sport en France pour instaurer formellement et sans délai une exigence de parité pour la composition des bureaux exécutifs, des conseils d'administrations nationaux et régionaux et des commissions nationales des fédérations sportives agréées, du CNOSF et du CPSF et rendre invalides les décisions prises dans un bureau ne respectant pas la parité.	Parlement / Gouvernement
25	Appliquer un quota immédiat de 40 % de femmes directeur.trices techniques national-es (DTN) et encourager et veiller à une représentation paritaire parmi les directions techniques nationales - tenir compte des répartitions de postes (secrétariat / encadrement).	Ministère des Sports
26	Exiger et instaurer l'obligation de parité au sein des autres instances représentatives du sport français comme l'Observatoire National du Sport (créé en 2024) ou les Conférences régionales du sport (CRS).	Parlement / Gouvernement
27	Compléter la loi du 2 mars 2022 pour instaurer formellement un binôme mixte femme/homme pour les représentant-es des entraîneur-euses et des arbitres, élu-es et siégeant au sein de l'organe collégial d'administration des fédérations agréées, et rendre invalides les décisions prises dans un bureau ne respectant pas ce cadre.	Fédérations sportives
28	Encourager et veiller à la représentation paritaire sein des directions des sports des collectivités territoriales.	Collectivités territoriales

**Axe n°3 : Garantir des moyens financiers
pour faire bouger les lignes**

Appliquer le principe d'éga-conditionnalité pour les subventions publiques

29	Renforcer le budget de l'Agence Nationale du Sport en faveur des femmes dans le sport et dédier 20 % de ce budget au développement et à la promotion des métiers de l'encadrement sportif exercés par des femmes.	ANS
30	Conditionner l'obtention de subventions publiques à des critères et objectifs de féminisation de l'encadrement et des postes de direction. Appliquer un système de bonus/malus en cas de respect ou non de ces exigences.	ANS, Ministères, collectivités territoriales Législateur
31	Exiger la mise en place des budgets sensibles au genre au sein du Ministère des Sports, des fédérations sportives délégataires, du Comité national olympique et sportif français, du Comité paralympique et sportif français et de l'Agence nationale du sport intégrant notamment un critère relatif à la féminisation de l'encadrement et évaluer la mise en place de ces budgets.	Ministère des Sports, fédérations sportives délégataires, CNOSF, CPSF, ANS
32	Imposer aux fédérations sportives de se doter d'objectifs précis et mesurables en matière de féminisation, notamment au niveau de l'encadrement. Introduire des subventions avec des mécanismes de bonus/malus associés aux Plans de Performance Fédérale (PPF).	Ministère des sports / législateur

Inciter les entreprises à se saisir financièrement du sujet		
33	Inciter les entreprises à consacrer une part de leur budget sponsoring au sport au féminin et en faire un critère de leur rapport RSE.	Entreprises privées et publiques
34	Encourager les entreprises à conditionner l'attribution de leur sponsoring à un engagement des organisateurs-rices d'événements à des mesures de prévention des violences et discriminations.	Entreprises privées et publiques
Axe n°4 : Renforcer la connaissance et le suivi par la recherche et l'évaluation		
Obtenir des données chiffrées		
35	Généraliser la collecte des données relatives à l'encadrement sportif et au genre notamment via les prises de licences.	Ministère des sports
36	Réaliser un audit annuel de l'état des lieux en matière d'égalité des genres au sein des fédérations sportives, en intégrant la question de l'encadrement sportif (prise en compte de l'égalité par l'encadrement et parité de l'encadrement).	Fédérations sportives
Soutenir la recherche		
37	Financer et assurer la pérennité des travaux scientifiques et universitaires s'intéressant à la place des femmes dans le sport, en particulier dans l'encadrement.	ANR / HCRES / MESR / État + ANS + CNOSF (ANOF)
38	Solliciter une étude autour de la question du bénévolat et des inégalités interne dans les clubs sportifs.	ANR / HCRES
Axe n°5 : Faire de la France un modèle de parité et de féminisation dans le sport		
Fixer et établir des objectifs de féminisation et de parité en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 en y allouant les moyens nécessaires (moyens du Ministère des Sports, des fédérations, de l'ANS et associations)		
39	Respecter la parité au niveau des athlètes, à l'image des jeux de Paris 2024, tendre vers la parité au niveau de l'encadrement sportif avec pour objectif une représentation proportionnelle des femmes dans les fédérations puis à moyen terme la parité complète. Veiller à la parité au sein des comités d'organisation des JOP, et des délégations françaises d'ici 2030, avec une évaluation et des sanctions en cas de non-respect.	CIO / CNOSF / CPSF
Renforcer la coopération au niveau européen sur le sujet		
40	Favoriser la coopération entre les États européens en matière d'égalité des genres. Encourager le travail d'harmonisation européennes / promotion des bonnes pratiques.	EPAS / Erasmus+ / Parlement européen

CONCLUSION

Ce rapport dresse un **constat alarmant** sur les enjeux d'égalité dans le sport en France, où **la parité dans les instances dirigeantes et l'encadrement sportif reste un défi majeur**. Les femmes y sont encore largement sous-représentées, souvent reléguées à des rôles périphériques, et confrontées à une domination masculine profondément enracinée dans une culture patriarcale. **Si le sport véhicule des valeurs d'équité, de respect et de dépassement de soi, il demeure paradoxalement l'un des secteurs les plus en retard en matière d'égalité de représentation.**

En analysant les causes profondes de cette inégalité, ce rapport met en lumière non seulement les **obstacles structurels et culturels**, mais aussi la **lenteur des progrès** réalisés malgré les efforts déployés. Bien que des initiatives importantes aient vu le jour ces dernières années, elles ne suffisent pas à inverser la tendance. **Le monde du sport ne fait pas simplement écho aux inégalités de genre, il les renforce souvent**, avec un sexisme exacerbé et une marginalisation des femmes à tous les niveaux de décision.

La mise en lumière de **ce cercle vicieux appelle à une réponse forte et immédiate de l'État**. Il est impératif d'intensifier les efforts pour **garantir l'accès des femmes à des rôles de leadership dans le sport, de renforcer la culture de l'égalité et de lutter activement contre les violences sexistes et sexuelles**. Un enjeu central pour y parvenir est d'orienter les femmes vers des filières de formation, en particulier celles liées à l'encadrement sportif, afin de leur permettre d'accéder aux postes de responsabilité. Ce changement ne pourra se produire sans une volonté politique claire et des actions concrètes visant à soutenir et accompagner les femmes dans leur progression vers des rôles de leadership dans le secteur sportif.

Dans cette perspective, et comme l'a souligné l'ancienne ministre des Sports Marie-George Buffet en audition, *« il est crucial pour la France de repenser son modèle sportif et de redonner au sport sa place dans le débat public et politique, en valorisant les valeurs d'égalité, de solidarité et d'éthique qui en sont les fondements »*²³¹.

Le HCE appelle donc à un engagement fort des pouvoirs publics, des fédérations sportives, et des acteurs privés pour mettre en œuvre ces mesures et redonner aux femmes leur place légitime dans le monde du sport. **L'heure est à l'urgence** : il ne s'agit pas seulement de corriger une injustice, mais de faire en sorte que la France devienne un modèle de parité et d'inclusion dans le sport, à l'image des valeurs qu'il incarne.

231 - Audition de Marie-George Buffet par le HCE, le 30 janvier 2024.

REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été réalisé par la commission « Parité en matière politique, administrative et dans la vie économique et sociale » du Haut Conseil à l'Égalité, avec le concours de personnalités extérieures et avec l'appui du Secrétariat général du HCE. Que l'ensemble de ces personnes en soit remercié.

Madame Bérangère COUILLARD, présidente du HCE

Madame Catherine LADOUSSE, coprésidente de la commission Parité en matière politique, administrative et dans la vie économique et sociale

Monsieur Benoit PARAYRE, coprésident de la commission Parité en matière politique, administrative et dans la vie économique et sociale

Monsieur Grégoire QUELAIN, co-rapporteur, membre de la commission Parité en matière politique, administrative et dans la vie économique et sociale

Madame Véronique RIOTTON, co-rapporteuse, membre de la commission Parité en matière politique, administrative et dans la vie économique et sociale

a. Nous remercions les membres de la commission pour leur participation :

Monsieur Patrick BOCCARD

Madame Edith GNEUGNEAU

Monsieur Bruno VINAY

Madame Reine LEPINAY

Madame Françoise MARCHETTI BOUVET

Monsieur Jacques MEYER

Madame Nathalie PILHES

Madame Guylene PANTEL

Monsieur Alexandre TOUZET

Madame Marie-Pierre RIXAIN

b. Personnes invitées au titre de leur fonction

Madame Agnès SAAL, ex Haute fonctionnaire en charge de l'égalité

Madame Camille BOYER, Chargée de mission animation interministérielle, budget et BIE au Ministère de l'Égalité

Madame Lena DODSON, Chargée de mission à l'ARCOM au sein de la direction des publics, du pluralisme et de la cohésion sociale

Madame Stéphanie MØRK, Haute fonctionnaire, Égalité, Diversité, Handicap et Inclusion aux Services du Premier ministre

c. Personnalités extérieures entendues :

- Nicole ABAR**, ancienne internationale de football, co fondatrice de Egal Sport, consultante
- Béatrice BARBUSSE**, Maîtresse de conférence en sociologie à l'université de Paris Est Créteil et Vice Présidente déléguée de la Fédération française de handball
- Agathe BARBIEUX**, Cheffe du CGO-CTS au Ministère des sports
- Emmanuelle BONNET-OULALDJ**, Co-présidente de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail
- Fabienne BOURDAIS**, Directrice des sports - Déléguée ministérielle à la lutte contre les violences dans le sport - Ministère des Sports
- Aurélié BRESSON**, Fondatrice du magazine Les Sportives, Présidente de la Fondation Alice Milliat
- Stanislas BREUIL**, Responsable des territoires du COSMOS
- Charlotte BRONNER** et **Patricia COSTANTINI**, Co-présidentes d'Egal Sport
- Marie-George BUFFET**, Ancienne ministre déléguée chargée des Sports
- Annabelle CAPRAIS**, Enseignante chercheuse en sociologie du sport à l'Université de Bretagne Occidentale
- Angélique CAUCHY**, Présidente Fondatrice de Rebond, Conférencière, Autrice
- Lou CHARLOT**, Ancienne vice-présidente de l'ANESTAPS
- Pierre CHEVALIER**, Directeur technique national de l'UFOLEP
- Charlotte GIRARD-FABRE**, Arbitre internationale de hockey sur glace, secrétaire générale de l'International Federation of Sports Officials (IFSO), Présidente de l'association française du corps arbitral multisport
- Armel CRÉTUAL**, président de la C3D STAPS et directeur de l'UFR STAPS à l'Université Rennes 2
- Brigitte HENRIQUES**, Ancienne Présidente du CNOSF
- Ludovic HUCK**, Directeur des sports à la Ville et Eurométropole de Strasbourg
- Frédérique JOSSINET**, Manager générale des équipes de France Judo
- Marine LALLEMENT**, Directrice Générale de Fast Sport
- Virginie LAMOTTE**, Conseillère développement à l'Agence nationale du Sport
- Pierre Alexis LATOUR**, Chef du bureau des métiers de l'animation et du sport du ministère des Sports
- Jean-Philippe LECLAIRE**, Ancien Directeur adjoint de la rédaction à L'Équipe
- Marie-Amélie LEFUR**, Présidente du Comité Paralympique et Sportif Français
- Mejdaline MHIRI**, Journaliste sportive, co-présidente du collectif des Femmes Journalistes de Sport (FJS)
- Nodjialem MYARO**, Présidente de la Ligue féminine de handball et vice-présidente de la Fédération française de handball
- Aurélien PICHON**, Ex-président de la Conférence des Directeurs et Doyens d'UFR STAPS (C3D STAPS)
- Marie-Françoise POTEREAU**, Vice-présidente du CNOSF, en charge de Paris 2024 et de la mixité, Vice-Présidente de la Fédération française de cyclisme
- Frédérique QUENTIN**, Responsable sponsoring sport haut niveau et féminin à la Française des Jeux
- Wendie RENARD**, Capitaine de l'équipe de France de football, joueuse professionnelle de l'Olympique Lyonnais
- Elisabeth RICHARD**, Directrice des relations avec la Société Civile ENGIE et coprésidente de la commission Violence au HCE
- Lily ROGIER**, Présidente de l'ANESTAPS
- Emmanuelle SARRON-RAGONNEAU**, Chargée de mission sport au féminin, Ministère des Sports
- Jean-Marc SERFATY**, Référent Ministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024
- Caroline SÉCHAN**, Professeure d'EPS et membre de l'association *Les Dégommeuses*
- Charlotte SCHWARTZ**, Secrétaire générale en charge de l'égalité de genre à l'ANESTAPS
- Magali TEZENAS DU MONTCEL**, Ex-Directrice générale de Sporsora
- Christelle WIEDER**, Adjointe à la maire de Strasbourg, chargée de l'égalité F/H

d. Pour le Secrétariat général :

Madame Kenneth BOURIENNE, secrétaire générale

Madame Jeanne BIESSE, chargée de mission de la commission « Parité en matière politique, administrative et dans la vie économique et sociale »

Monsieur Kevin PELLE, responsable de la communication et des relations presse

Madame Charlotte CHAPELOT, stagiaire

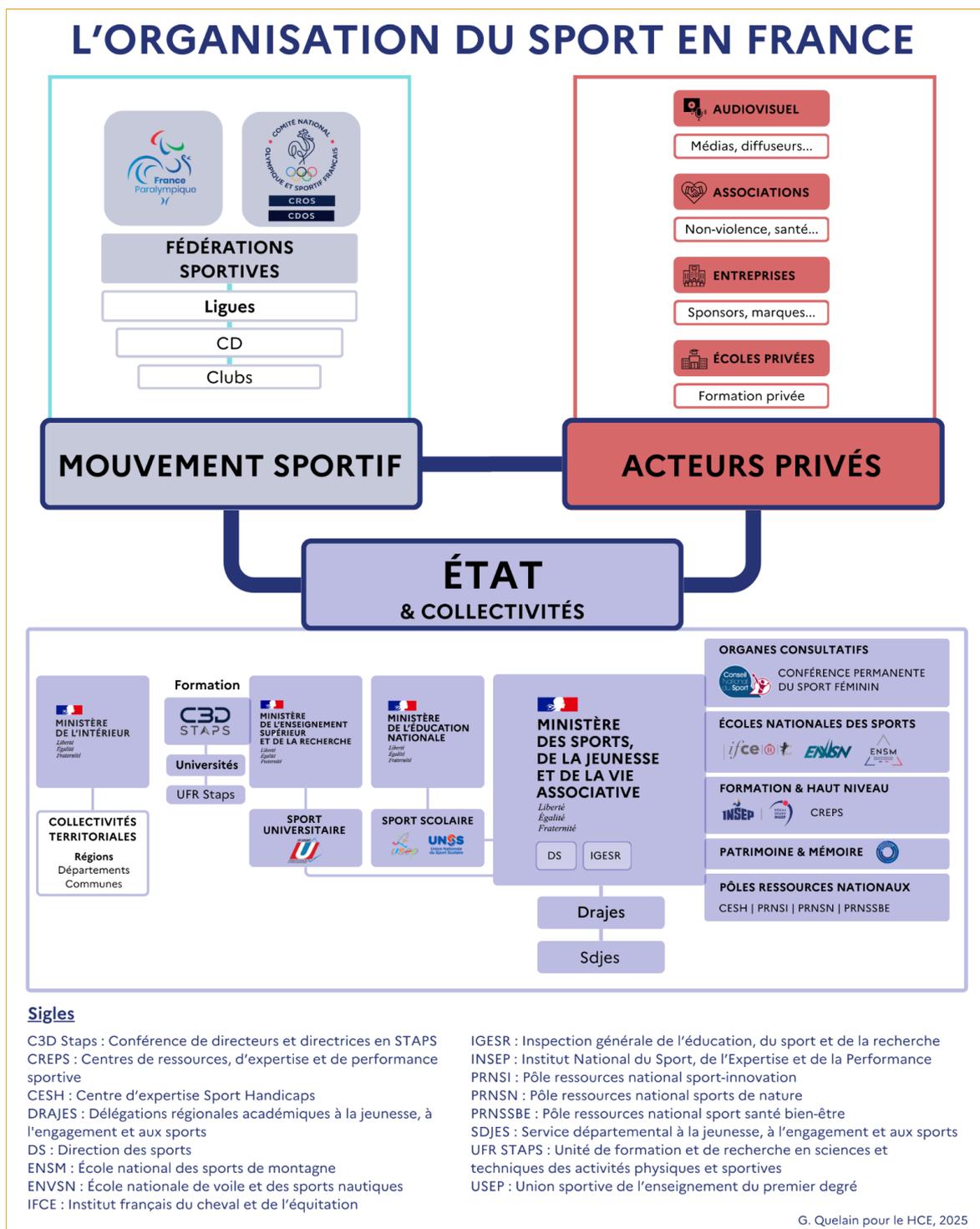
Madame Paola BERGS, ancienne secrétaire générale

Monsieur Anna PRADO DE OLIVEIRA, chargé de mission de la commission « Parité en matière politique, administrative et dans la vie économique et sociale »

Madame Faustine GARCIA, stagiaire.

ANNEXES

A. ORGANISATION DU SPORT EN FRANCE : SCHÉMA SIMPLIFIÉ



B. LISTE DES LOIS SUR LA PARITÉ DANS LE SPORT EN FRANCE

L'organisation et la promotion des activités physiques et sportives en France reposent sur un cadre juridique structurant. La **loi n°84-610 du 16 juillet 1984**²³² marque une étape fondatrice en définissant les missions des fédérations sportives, les conditions de leur agrément par l'État et les principes régissant l'organisation des compétitions.

L'accès des femmes aux instances dirigeantes sportives est progressivement renforcé à partir des années 2000. Il est essentiel de souligner que les lois concernant la parité dans le sport ne sont arrivées que 20 ans après les premières lois pour la parité en politique²³³.

La **loi du 6 juillet 2000**²³⁴, dite « **loi Buffet** », impose aux fédérations sportives d'inclure dans leurs statuts des dispositions garantissant l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux postes de gouvernance. L'obtention de l'agrément ministériel devient alors conditionnée au respect de ces principes.

Cette avancée est complétée par le **décret du 7 janvier 2004**²³⁵, qui introduit un **principe de proportionnalité** au sein des instances dirigeantes des fédérations sportives. Son **article 2.2.2.1** stipule que « *la représentation des femmes est garantie en leur attribuant un nombre de sièges proportionnel au nombre de licenciées éligibles* ».

Un tournant important survient avec la **loi Copé-Zimmermann du 27 janvier 2011**²³⁶, bien qu'originellement destinée aux entreprises. Cette législation impose un quota de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises et ouvre la voie à des mesures similaires dans le secteur sportif.

La **loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes**²³⁷ précise et renforce les exigences de représentation féminine au sein des instances dirigeantes sportives. Elle établit des quotas minimaux :

- ▶ **25 % des sièges** pour les personnes de chaque sexe,
- ▶ **40 %** lorsque la proportion de licencié-es de chaque sexe atteint ou dépasse **25 %** (article L131-8 du Code du sport).

En **octobre 2017**, le Ministère des Sports crée une **Conférence permanente du sport féminin**, réunissant divers acteurs engagés sur cette thématique. Toutefois, malgré son existence, les résultats concrets restent limités.

Avec la **loi du 24 décembre 2021**²³⁸, visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, l'État impose **40 % de femmes aux postes de direction** dans les grandes entreprises et facilite l'accès des entrepreneures aux financements publics. Bien que son champ d'application principal soit le secteur économique, cette loi s'inscrit dans une dynamique globale d'égalité qui touche aussi le sport.

La **loi n°2022-296 du 2 mars 2022**, dite **loi visant à démocratiser le sport en France**²³⁹, marque une avancée majeure vers la parité dans la gouvernance sportive.

232 - France. (1984, 16 juillet). *Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives*. Journal officiel de la République française.

233 - Barbusse, B. (2024). *Dirigeantes sportives et plafond de verre, une histoire inachevée*. Éditions Les Sportives.

234 - France. (2000, 6 juillet). *Loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives* (« Loi Buffet »). Journal officiel de la République française.

235 - France. (2004, 7 janvier). *Décret n° 2004-22 du 7 janvier 2004 modifiant le code du sport et introduisant un principe de proportionnalité au sein des instances dirigeantes des fédérations sportives*. Journal officiel de la République française.

236 - France. (2011, 27 janvier). *Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle*. Journal officiel de la République française.

237 - France. (2014, 4 août). *Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*. Journal officiel de la République française.

238 - France. (2021, 24 décembre). *Loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle* (« Loi Rixain »). Journal officiel de la République française.

239 - France. (2022, 2 mars). *Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France*. Journal officiel de la République française.

- ▶ **L'article 29** impose qu'à partir de **2024** au niveau national, et **2028** au niveau régional, l'écart entre le nombre d'hommes et de femmes au sein des instances dirigeantes ne puisse excéder **une personne**.
- ▶ **L'article 32** instaure la parité stricte dans les **bureaux du CNOSF et du CPSF**, garantissant que chaque instance comprenne un nombre égal d'hommes et de femmes parmi les représentants des sportifs de haut niveau.

Avec cette dernière réforme, la France franchit un cap décisif en matière d'égalité dans le sport, instaurant une obligation progressive de **parité stricte** dans les instances de gouvernance fédérales et olympiques. Cette loi vient ainsi renforcer les dispositifs antérieurs en garantissant une représentation plus équilibrée des femmes dans les sphères décisionnelles du sport français.

■ C. LES BONNES PRATIQUES À L'INTERNATIONAL

1. Constat des inégalités dans la gouvernance et l'encadrement du sport à l'internationale

Au **niveau européen**, un rapport conjoint de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe révèle que les femmes ne sont que **12 % à la tête fédérations sportives européennes²⁴⁰ et 22 % comme entraîneuse avec des équipes nationales ou des athlètes de haut niveau²⁴¹**. Malgré des mesures prises par 59 % des organisations pour améliorer la représentation féminine, les inégalités persistent. En 2024, les femmes occupaient seulement 23 % des postes décisionnels au sein des fédérations nationales européennes des 10 sports les plus populaires, selon les données publiées par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes²⁴².

Les disparités entre pays européens sont parfois criantes :

- ▶ **L'Europe du Nord** (la Suède et l'Irlande) détient la meilleure représentation des femmes dans les instances dirigeantes, avec la Suède atteignant la zone de parité (50,5 % de femmes). Pour l'encadrement, Malte (40 %), la Suède (38 %) et la France (30 %) affichent une meilleure représentation, bien que toujours éloignée de la parité.
- ▶ **L'Europe de l'Est** (Pologne, la Tchéquie ou la Slovaquie) détient une très faible représentation féminine, avec seulement 7,8 % de femmes dans les postes décisionnels des principales fédérations sportives en Slovaquie. Le Monténégro (7 %), la Tchéquie (11 %), la Géorgie (14 %) et l'Ukraine (16 %) présentent un écart de genre très marqué dans l'encadrement sportif.

Hors Europe, la situation varie également :

Amérique du Nord :

Canada (2023) : 43 % des membres des conseils d'administration des organismes nationaux sont des femmes²⁴³.

États-Unis (2022) : 42 % des représentantes sportives du corps professoral sont des femmes, mais seulement 6 femmes occupent le poste de « athletic director » dans les équipes universitaires de Floride²⁴⁴.

240 - European Commission. (2025, 13 février). *Gender equality in sport: joint EU – Council of Europe project highlights progress and disparities*. [Lien](#)

241 - Mediterranean Institute of Gender Studies (MIGS), Council of Europe, & European Union. (2025). *All In Plus: Promoting greater gender equality in sport – Analytical report of the data collected: Insights into trends and progress*. [Lien](#)

242 - European Institute for Gender Equality (EIGE). (2024, December 18). *Gender Statistics Database: National sports federations based on a sample of top ten most popular Olympic sports in each country*. [Lien](#)

243 - Femmes et Sport au Canada. (2023). *Les femmes et le leadership dans le sport : Instantané de 2023*. [Lien](#)

244 - The Institute for Diversity and Ethics in Sport (TIDES). (2022). *The 2022 DI FBS Leadership College Racial and Gender Report Card: The Lack of Diversity within Collegiate Athletic Leadership Continues* (By Richard E. Lapchick). [Lien](#)

Amérique du Sud : L'Argentine a progressé, passant de 9 % à 40 % de femmes dans la direction du Comité olympique entre 2017 et 2021²⁴⁵.

Afrique : Grandes disparités selon les sports et les pays. En Égypte, la représentation féminine dans les conseils d'administration des fédérations sportives varie de 0 à 5 %, tandis que le Maroc et le Sénégal comptent seulement 4 et 2 femmes à la présidence de leurs fédérations sportives nationales²⁴⁶.

2. Mécanismes et politiques pour promouvoir la parité

Face à ces inégalités, plusieurs stratégies ont été mises en place à l'échelle internationale :

a. L'instauration de quotas

Certains pays et confédérations sportives ont adopté des quotas de genre pour garantir une représentation féminine minimale dans leurs instances dirigeantes :

En **Norvège**, les quotas de femmes dans les instances dirigeantes du sport existent depuis 1987²⁴⁷.

Au **Kenya**, en accord avec la Constitution, la législation impose un quota de 30 % de femmes pour l'élection et la composition des comités et commissions des fédérations sportives²⁴⁸.

b. L'éga-conditionnalité : conditionner les subventions au respect de la parité

Certains pays ont choisi de faire de l'égalité un critère clé pour l'attribution des financements publics aux fédérations sportives :

Angleterre : En 2016, UK Sport et Sport England ont lancé le « Code for Sports Governance » (Code pour la gouvernance sportive). Ce code établit des exigences en matière de transparence, de diversité, d'inclusion, de responsabilité et d'intégrité pour les organisations sportives qui reçoivent des fonds publics du gouvernement britannique et de la Loterie nationale. Le respect de ce code est obligatoire pour les organisations cherchant à obtenir des financements de Sport England et/ou UK Sport²⁴⁹.

c. Avancées en matière d'égalité salariale

La question des inégalités salariales reste un enjeu central dans le sport, notamment pour les footballeuses. Ces dernières années, plusieurs pays ont mis en place des mesures fortes pour garantir une rémunération équitable entre les équipes féminines et masculines :

États-Unis (2022) : l'équipe nationale féminine de football a obtenu l'égalité salariale entre les femmes et les hommes en sélection, mais également des primes équivalentes et un partage des revenus commerciaux²⁵⁰.

245 - Castiñeira de Dios, M. (2023). La subrepresentación de las mujeres en las federaciones deportivas. En Actas. Universidad Nacional de La Plata. Facultad de Humanidades y Ciencias de la Educación. [Lien](#)

246 - PwC, IRIS, Women Sports Africa, & AFD. (2021). Étude sur le sport, le genre et le développement en Afrique (Afrique du Sud, Égypte, Kenya, Maroc et Sénégal). [Lien](#)

247 - Tonnerre, Q. (2022, August 9). Quotas de femmes dans les instances dirigeantes du sport suisse : une nouvelle encourageante. Observatoire du sport populaire. [Lien](#)

248 - PwC, IRIS, Women Sports Africa, & AFD. (2021). Étude sur le sport, le genre et le développement en Afrique (Afrique du Sud, Égypte, Kenya, Maroc et Sénégal). [Lien](#)

249 - Cormack, M. (2022, 11 mars). UK Sport and Sport England revised Code for Sports Governance: New requirements for Tier 3 Organisations. Ward Hadaway. [Lien](#)

250 - L'Équipe. (2022, 12 août). La justice américaine approuve l'égalité salariale entre hommes et femmes en sélection. L'Équipe. [Lien](#)

Norvège (2017), **Australie** (2019), **Nouvelle-Zélande** (2018), **Angleterre** (2020) et **Brésil** (2020) : engagement officiel des fédérations à garantir l'égalité salariale lors des matchs internationaux²⁵¹.

Irlande : égalisation des primes de match en demandant aux joueurs masculins d'accepter une réduction de leurs primes pour équilibrer la dotation²⁵².

Espagne : mise en place d'une convention collective garantissant aux footballeuses professionnelles une égalité de salaire, des congés payés et des congés maternité²⁵³.

> Focus sur les formations aux métiers du sport

Il existe divers types de diplômes permettant d'exercer dans le domaine du sport : certains sont délivrés par le ministère des Sports (tels que les brevets et les diplômes d'État), d'autres par les universités (dans le cadre de la filière Sciences et techniques des activités physiques et sportives, STAPS), ou encore par les branches professionnelles (sous forme de certificats de qualification professionnelle).

Les formations aux métiers du sport se déclinent en plusieurs filières adaptées aux niveaux et objectifs des candidat-es.

Les diplômes d'État

Le ministère des Sports délivre plusieurs diplômes permettant d'accéder aux métiers de l'enseignement et de l'encadrement sportif :

- ▶ **BPJEPS** (niveau bac) : destiné aux animateurs et éducateurs sportifs, accessible dès 18 ans sans prérequis scolaires, avec une formation de 12 à 18 mois.
- ▶ **DEJEPS** (niveau bac +2) : orienté vers l'entraînement et la gestion de projets sportifs.
- ▶ **DESJEPS** (niveau bac +3) : pour les cadres sportifs et directeurs techniques.

Ces formations, généralement courtes (1 à 2 ans), privilégient l'apprentissage en situation professionnelle et sont souvent spécialisées par discipline.

La filière universitaire STAPS

Plus théorique et généraliste, la filière STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) offre des débouchés variés : enseignement, management sportif, entraînement, conception d'articles de sport ou activités physiques adaptées.

- ▶ **Licence (bac +3), master (bac +5) et doctorat (bac +8)** permettent une spécialisation selon les parcours.
- ▶ Des **DEUST (bac +2)** et **licences professionnelles (bac +3)** existent aussi pour des domaines spécifiques : sport et santé, tourisme sportif, médiation sociale par le sport.

Les certificats de spécialisation

Deux **Certificats de Spécialisation (CS)** permettent d'affiner les compétences :

- ▶ **CS AG2S** : gestion et animation de projets sportifs.
- ▶ **CSE2S** : encadrement dans une discipline précise (natation, musculation, sports collectifs, etc.). Ces formations sont accessibles notamment aux bacheliers professionnels.

Les titres des fédérations sportives

Certaines fédérations délivrent des **titres professionnels** permettant d'enseigner un sport en étant rémunéré, comme le **brevet de moniteur de football** ou le **titre d'accompagnateur de tourisme équestre**. Ces formations, axées sur la pratique, sont accessibles aux licenciés fédéraux justifiant d'un certain niveau.

Le ministère des Sports propose un large éventail de formations, avec 158 diplômes sportifs attribués en 2022 pour structurer et professionnaliser les métiers du sport.

251 - De la Cruz Saborit, I. (2020, 10 novembre). *L'égalité des sexes est encore loin d'être une réalité dans le sport professionnel*. Cuba Coopération France. [Lien](#)
252 - Ouest-France avec AFP. (2021, 30 août). *Football. L'Irlande instaure l'égalité hommes femmes concernant les primes de matchs*. Ouest-France. [Lien](#)

253 - De Taillac, M. (2020, 21 février). *Les footballeuses espagnoles remportent une convention collective*. Le Figaro. [Lien](#)

TABLE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ANESTAPS : Association Nationale des Étudiants en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

ANS : Agence nationale du sport

ARCOM : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique

BBC : British Broadcasting Corporation

C3D STAPS : Conférence De Directeurs et Directrices en STAPS

CNOSF : Comité national olympique et sportif français

CPSF : Comité paralympique et sportif français

CTS : Cadres techniques sportifs

DTN : Directeur-trice Technique National-e

EPS : Éducation physique et sportive

FF : Fédération Française

GESI : Grands événements sportifs internationaux

HCE : Haut Conseil à l'Égalité

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

INSEP : L'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance

JO : Jeux Olympiques

JOP : Jeux Olympiques et Paralympiques

ONU : Organisation des Nations Unies

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

BIBLIOGRAPHIE

■ D. OUVRAGES

- Baillette, F. & Liotard, P. (1999). *Sport et virilisme*. Éd. Quasimodo et fils.
- Barbusse, B. (2022). *Du sexisme dans le sport* (2e éd.). Anamosa.
- Barbusse, B. (2024). *Dirigeantes sportives et plafond de verre. Une histoire inachevée*. Éd. Les Sportives.
- Bohuon, A. (2012). *Le Test de féminité dans les compétitions sportives. Une histoire classée X ?* Éditions iXe.
- Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Seuil.
- Castan-Vicente, F. (2025). *Les années Milliat : sports et féminismes dans l'entre-deux-guerre*. PUR.
- Cauchy, A. (2024). *Si un jour quelqu'un te fait du mal*. Stock.
- Émile, A. (1907). *L'éducation physique et sportive des jeunes filles*. Flammarion.
- Elias, N. & Dunning, E. (1994). *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*. Fayard.
- Hall, A. (1985). *How Should We Theorize Sport in a Capitalist Patriarchy?* IRSS, 20(1-2): 109-116.
- Héritier, F. (2002). *Masculin/féminin II. Dissoudre la hiérarchie*. Odile Jacob, p. 271.
- Menesson, C. (2005). *Être une femme dans le monde des hommes : socialisation sportive et construction du genre*. L'Harmattan, 365p.
- Messner, M. (1992). *Power at play: sport and the problem of masculinity*. Beacon Press.

■ E. CHAPITRES D'OUVRAGES

- Érard C., Louveau C. (2016). « Compétiteurs mais pas toujours... Cas d'étudiant-e-s en réussite en STAPS », in Giret J.-F., Morlaix S. (dir.), *Les compétences sociales et non académiques dans les parcours scolaires et professionnels*, PU de Dijon, 75-90.
- Louveau, C. (2017). *Le test de féminité : genre, discrimination et violence symbolique*. In Laufer, J., Pigeyre, F., Héran, F., & Simon, P. (Eds.), *Genre et discriminations* (pp. xx-xx) . Éditions iXe.

■ F. ARTICLES DE RECHERCHE

- Castiñeira de Dios, M. (2023). La subrepresentación de las mujeres en las federaciones deportivas. En Actas. Universidad Nacional de La Plata. Facultad de Humanidades y Ciencias de la Educación. [Lien](#)
- Delignières, D. (2017). Culture STAPS #13. Filles et garçons en STAPS. Revue EPS, 374, 33.
- Jonqueray, H. (2021). Le rôle des facteurs sociaux dans l'accès et le maintien à une carrière de haute performance en athlétisme & La question de la spécificité de la performance féminine. INSEP. [Lien](#)
- Louveau, C. (2006). Inégalité sur la ligne de départ : femmes, origines sociales et conquête du sport. Clio, 23, 119-143. [Lien](#)
- Szerdahelyi, L. (2019). Le genre des concours : mixité et sous-représentation des femmes en éducation physique et sportive. Carrefours de l'éducation, n° 48(2), 73-89. [Lien](#).
- Théberge, N. (1995). Sport, caractère physique et différenciation sexuelle. Sociologie et sociétés, 27(1): 105-116.

■ G. ARTICLES DE PRESSE OU DE BLOG

- AFP. (2013). La BBC s'excuse après des propos sexistes sur Marion Bartoli. Libération. [Lien](#)
- AFP. (2025, 1er janvier). Du shampoing plutôt que de l'argent, les sauteuses à ski sont en colère. Blick. [Lien](#)
- Amsallem, N. (2023, 9 août). Coupe du monde féminine 2023 : les primes des joueuses de football en augmentation, mais toujours loin de celles des hommes. Le Monde. [Lien](#)
- Bresson, A. (2024, 5 mars). Inégalités de genre dans la pratique sportive : voici les 5 obstacles auxquels les femmes sont le plus souvent confrontées. Femina. [Lien](#)
- Bousquet, B. (2024, 23 janvier). Violences sexuelles dans le sport : une « culture du secret et du mensonge » fustigée par un rapport parlementaire. La Croix. [Lien](#)
- Carlier, B. (2024, 17 avril). Le faible salaire de Caitlin Clark en WNBA choque la planète basket. TrashTalk. [Lien](#)
- Collectif. (2021, 21 mars). « Femmes journalistes de sport, nous occupons le terrain ! » [Tribune]. Le Monde. [Lien](#)
- Courrier international. (2024, juillet). Les Jeux de Paris 2024 sont les premiers Jeux paritaires, « mais la structure n'a pas changé ». [Lien](#)
- Cormack, M. (2022, 11 mars). UK Sport and Sport England revised Code for Sports Governance: New requirements for Tier 3 Organisations. Ward Hadaway. [Lien](#)
- Derœux, I. (2023, 11 janvier). En Staps, 30 % de filles, 70 % de garçons et si peu d'avancées. Le Monde. [Lien](#)
- Falaix, L. (2022). Comment le surf fabrique des stéréotypes de genre. The Conversation. [Lien](#)
- France Info. (2025, 3 janvier). Saut à ski : une championne allemande récompensée pour sa qualification... avec du gel douche. France Info. [Lien](#)
- Hidoussi, V. (2024, 28 février). « L'image et le corps d'une athlète ont une influence sur sa carrière » : quand les diktats de beauté pèsent sur le sport féminin. Madame Figaro. [Lien](#)
- Horner, U. (2024, 29 juillet). Sponsoring des athlètes féminines : le rayonnement féminin est sept fois plus rentable. IPSO. [Lien](#)

- La Dépêche du Midi. (2009). Football. *Équipe de France. 4 joueuses nues pour la bonne cause*. [Lien](#)
- La Rédaction. (2024, 3 juin). *Qui finance le sport en France ?* Vie Publique. [Lien](#)
- Lasjaunias, A., & Porier, J. (2022, 12 octobre). *Cinq ans de #MeToo : dans le sport, une prise de conscience à géométrie variable*. Le Monde. [Lien](#)
- Lepeltier, N., & Soul, Y. (2024, 20 décembre). *Toujours aussi peu de femmes à la tête des fédérations sportives françaises, malgré la loi sport visant la parité*. Le Monde. [Lien](#)
- Lepeltier, N. (2024, October 9). *Les fédérations sportives au défi de la parité femmes-hommes*. Le Monde. [Lien](#)
- Lippert, A. (2025, 25 février). *L'autorisation du short, une petite révolution dans la gymnastique française*. Le Monde. [Lien](#)
- Louveau C. (2012). *Les femmes dans le sport : inégalités et discrimination*. Médiapart. [Lien](#)
- Merle, A. (2025, 3 mars). «Il faut imaginer du barbelé dans notre ventre»... La lutte permanente des sportives atteintes d'endométriose face à une maladie invalidante. France Télévisions - Rédaction Sport. [Lien](#)
- Ouest-France. (2023, 12 décembre). *Mondial féminin de handball 2023 : Combien gagnent les joueuses en cas de victoire finale ?* Ouest-France. [Lien](#)
- Ourahmoune, S. (2024, 12 novembre). *Sarah Ourahmoune renonce à briguer la co-présidence de la Fédération française de boxe après des attaques racistes et sexistes*. Libération. [Lien](#)
- Tonnerre, Q. (2022, August 9). *Quotas de femmes dans les instances dirigeantes du sport suisse : une nouvelle encourageante*. Observatoire du sport populaire. [Lien](#)

■ H. THÈSES/ MÉMOIRES

- Caprais, A. (2020). *La place et le rôle des femmes dans la gouvernance des fédérations sportives françaises* [Thèse de doctorat, Université de Bordeaux]. HAL. [Lien](#)
- Drivet, N. (2021). *Construction et déconstruction de l'ordre du genre au sein d'une UFR STAPS*. Thèse de doctorat en sociologie (sous la dir. de P. Liotard et C. Ottogalli-Mazzacavallo), Université Lyon 1.
- Maruéjols, E. (2014). *Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe*. Thèse de doctorat en géographie, Université Bordeaux 3.

■ I. PAGES WEB

- Agence Nationale du Sport. (2025, 17 mars). *Le fonds de soutien à la production audiovisuelle*. [Lien](#)
- ARCOM (2025, 23 janvier). *«Sport Féminin Toujours» 2025 : la campagne de l'Arcom pour plus de sport féminin à l'antenne, en ligne et dans les instances sportives*. [Lien](#)
- COSMOS. (2024, 8 mars). *Le COSMOS publie les résultats de son enquête « Féminisation des structures sportives »*. [Lien](#)
- European Institute for Gender Equality (EIGE). (2024, December 18). *Gender Statistics Database: National sports federations based on a sample of top ten most popular Olympic sports in each country*. [Lien](#)
- Fédération française de Basketball. (2024, 16 octobre). *Candidatez à la quatrième promotion de Dirigeantes 2024*. [Lien](#)

- Fédération Française de Handball. (2022, 25 mai). #FIR – Un accord majeur pour la formation – insertion – reconversion des handballeurs. FFHandball. [Lien](#)
- Fédération française de Montagne et Escalade. (2025, 18 mars). Lancement du troisième accompagnement « Dirigeantes FFME ». [Lien](#)
- Femmes Journalistes de Sport. (s.d.). Qui sommes-nous ? [Lien](#)
- Femmes Journalistes de Sport. (2024). Pas de Jeux Sans Elles. [Lien](#)
- Fondation de France. (2024, 12 juillet). « La conquête de l'espace », un documentaire pour promouvoir la pratique sportive des filles. [Lien](#)
- Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes. (n.d.). Outils de formation sur les violences sexistes et sexuelles dans le sport. Arrêtons les violences. [Lien](#)
- Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. (2024). Explorer les données de Parcoursup 2024 : STAPS. [Lien](#)
- Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. (2024, 12 novembre). 5^e convention nationale de prévention des violences dans le sport – Dossier de presse. Maison du Sport Français. [Lien](#)
- Ministère des Sports. (n.d.). Boîte à outils : Protéger les pratiquants. [Lien](#)
- Olympic Committee. (2024, March 28). WISH programme: Empowering female coaches on the road to Paris 2024. Olympics.com. [Lien](#)
- Nauleau Sport. (2017, 27 mars). Co-présidence, une solution au renouvellement des dirigeants ? Nauleau Sport. [Lien](#)
- ONU Femmes. (2024, juillet). Faits et chiffres : les femmes dans le sport. [Lien](#)
- Paris 2024. (2023, 7 mars). 70 collectivités « Terre de Jeux 2024 » (re)nomment leurs infrastructures sportives avec des noms d'athlètes et de personnalités féminines. [Lien](#)
- UN Women. (2023). Tackling violence against women and girls in sport: A handbook for policy makers and sports practitioners. [Lien](#)

J. TEXTE LÉGISLATIF RÉGLEMENTAIRE OU CONVENTIONNEL

Article L211-7 du Code du Sport

France. (1984, 16 juillet). Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. Journal officiel de la République française.

France. (2000, 6 juin). Loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives. Journal officiel de la République française.

France. (2000, 6 juillet). Loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (« Loi Buffet »). Journal officiel de la République française.

France. (2004, 7 janvier). Décret n° 2004-22 du 7 janvier 2004 modifiant le code du sport et introduisant un principe de proportionnalité au sein des instances dirigeantes des fédérations sportives. Journal officiel de la République française.

France. (2011, 27 janvier). Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle. Journal officiel de la République française.

France. (2014, 4 août). Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Journal officiel de la République française.

France. (2015, 27 novembre). *LOI n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale*. Journal officiel de la République française.

France. (2021, 24 décembre). *Loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle (« Loi Rixain »)*. Journal officiel de la République française.

France. (2022, 2 mars). *Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France*. Journal officiel de la République française.

France. (2024, 8 mars). *LOI n° 2024-201 du 8 mars 2024 visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport*. Journal officiel de la République française.

France. (2020, 9 décembre). *Décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020*. Journal officiel de la République française.

■ K. ENQUÊTES, RAPPORTS

Afnor Certification & République Française. (2023, 26 janvier). *Guide de labellisation « Terrain d'égalité » : Pour les grands événements sportifs à dimension internationale*. [Lien](#)

Appinio Research. (2024, 24 août). *Les Français et les JO de Paris 2024*. URL : [Lien](#)

ARCOM. (2023, janv.). *Analyse du poids des retransmissions de compétitions sportives féminines à la télévision entre 2018 et 2021*. [Lien](#)

Arcom. (2025, janvier). *La place des femmes dans les médias audiovisuels et numériques durant les Jeux de Paris 2024*. [Lien](#)

Bellamy, B. & Sebaihi, S. (2024). *Rapport de la commission d'enquête relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif en tant qu'elles ont délégation de service public*. Assemblée Nationale. [Lien](#)

Cambridge University Press. (2016, October). *Language, gender and sport (Cambridge Papers in ELT)*. Cambridge University Press. [Lien](#).

Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, *Avis sur les violences sexuelles et sexistes dans le sport : Prévenir, protéger, accompagner*. CNCD, 25 janvier 2024. [Lien](#)

Comité national pour renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport. (2023). *Pour un sport plus démocratique, plus éthique et plus protecteur* (Rapport remis à Amélie Oudéa-Castéra, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques). [Lien](#)

CR DLA Sport. (2024, juin). *Le sport en quelques chiffres*. [Lien](#)

Deloitte. (2025, March 18). *Women's elite sports revenues to surpass US\$2.35 billion in 2025*. [Lien](#)

Didier, M. (2023, 23 janvier). *Deux tiers des Français impliqués dans la vie associative : Dons, adhésion, bénévolat...* INJEP. [Lien](#)

Égal Sport. (2024). *L'œil d'Égal Sport 2024 - Le défi de la parité pour les fédérations sportives*. [Lien](#)

European Commission. (2025, 13 février). *Gender equality in sport: joint EU – Council of Europe project highlights progress and disparities*. [Lien](#)

Jauneau-Cottet, P., Müller, J., & Lombardo, P. (2024). *Baromètre national des pratiques sportives 2024*. INJEP Notes et rapports. [Lien](#)

INJEP. (2023). *Les chiffres clés du sport en 2023*. [Lien](#)

INJEP. (2024, 16 juillet). *Recensement des licences et clubs sportifs 2023*. [Lien](#)

- INSEE. (2025, 24 février). *Enquête sur la situation des associations en 2018 (Associations 2018)*. [Lien](#)
- Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP). *Sportives de haut niveau : Les cycles, les règles, la contraception et la performance*. [Lien](#)
- Lecorps, Y. (2023, 5 octobre). *Les bénévoles des associations sportives : plus souvent des hommes, jeunes, et des parents*. INJEP Analyses & Synthèses (N°71). [Lien](#)
- Liao, M., & Craig, K. (2024). *Lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans le sport : un manuel pour les décideurs politiques et les professionnels du sport*. UNESCO. [Lien](#)
- Mediterranean Institute of Gender Studies (MIGS), Council of Europe, & European Union. (2025). *All In Plus: Promoting greater gender equality in sport – Analytical report of the data collected: Insights into trends and progress*. [Lien](#)
- Mission interministérielle sur les violences sexistes et sexuelles sous relation d'autorité ou de pouvoir. (2024). *Les violences sexistes et sexuelles sous relation d'autorité ou de pouvoir : Agir contre ce fléau trop longtemps ignoré*. [Lien](#)
- Observatoire des Métiers du Sport. (2024). *Rapport Emploi – Formation de la branche Sport*. [Lien](#)
- ONAPS (2020). *Activité physique et sédentarité de l'enfant et de l'adolescent*. [Lien](#)
- OpinionWay et Sporsora. (2025). *Les rôles modèles dans le sport féminin*. [Lien](#)
- Ottogalli-Mazzacavallo, C., Schirrer, M., & Fol, Y. (2022, 18 juillet). *Les lycéen·nes, leur sportivité et leur orientation en STAPS [Rapport d'étude]*. Université de Lyon 1, Université de Lorraine, Dathappy. [Lien](#)
- Ottogalli-Mazzacavallo, C. & Garcia, M.-C. (2023). *Pour la féminisation du sport français. Bilan et perspectives sur l'évolution des licenciées et la situation des femmes dans le mouvement sportif*. L-VIS / Ministère des Sports. [Lien](#)
- PwC, IRIS, Women Sports Africa, & AFD. (2021). *Étude sur le sport, le genre et le développement en Afrique (Afrique du Sud, Égypte, Kenya, Maroc et Sénégal)*. [Lien](#)
- Riotton, V. & Viry, S. (2024). *Rapport d'information sur le développement de la pratique féminine du sport*. Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, Assemblée Nationale. [Lien](#)
- Schwartz, C. & Anestaps. (2024). *Égalité femmes hommes dans le mouvement sportif : contribution*. Anestaps. [Lien](#)
- The Institute for Diversity and Ethics in Sport (TIDES). (2022). *The 2022 DI FBS Leadership College Racial and Gender Report Card: The Lack of Diversity within Collegiate Athletic Leadership Continues* (By Richard E. Lapchick). [Lien](#)
- 2GAP. (2024, mars). *Femmes, sport et gouvernance : Observatoire de la gouvernance partagée. Les propositions 2GAP 2024 [Livre blanc]*.

■ L. REPORTAGES, DOCUMENTAIRES

- Davisse, F. (2024). *La Conquête de l'espace* [Film documentaire]. Association La Liberté Aux Joueuses (L.A.J), avec Nicole Abar.
- Portolano, M., & Priou, G. (Réaliseurs). (2021). *Je ne suis pas une salope, je suis journaliste* [Documentaire]. Canal+.

■ M. AUTRES

FFCV - Fédération Française de Char à Voile. (2024, Mars 2025). Une reconnaissance pour le sport féminin et le char à voile ! [LinkedIn post]. [Lien](#)

Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. (2022, 29 septembre). *Guide pour une communication publique sans stéréotypes de sexe*. [Lien](#)

Ministère des Sports. (2025). *Chiffres clés sur le sport féminin*.

Ministère des Sports. (2023). *Licences sportives annuelles 2023*.

Milliat, A. (1924, 7 février). *L'Auto*.

HCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**HAUT CONSEIL
À L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES**

55, rue Saint-Dominique - 75007 Paris
Courriel : haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr
Téléphone : 01 42 75 86 91
www.haut-conseil-egalite.gouv.fr
Recevoir toutes nos informations : bit.ly/HCECP
Nous suivre :

